

RAPPORT

du Président du Conseil départemental
sur l'activité des services départementaux

2015



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



2015 est l'année de naissance du Conseil départemental de l'Essonne nouvelle formule, avec des cantons agrandis et 42 conseillers départementaux élus par binômes homme-femme. C'est aussi l'année à laquelle les Essonniennes et les Essonniens ont souhaité donner une autre majorité à notre collectivité.

Élue en avril avec ses idées et ses projets, la nouvelle équipe a aussitôt été confrontée à deux écueils importants : la réforme territoriale de la loi NOTRe qui a modifié le champ de ses compétences et surtout la situation financière du Conseil départemental de l'Essonne.

En effet, les dotations de l'État au Département qui étaient de 158 millions d'euros en 2014 ont été réduites à 134 millions en 2015, soit une perte sèche de 24 millions en un an, alors que, dans le même temps, les dépenses obligatoires de solidarité qui s'imposent à notre collectivité ne cessent d'augmenter.

En outre, si l'endettement important du Département (près d'un milliard d'euros) était connu, l'audit financier commandité par la nouvelle majorité dès l'été 2015 a par ailleurs révélé un stock de factures impayées à hauteur de 108 millions d'euros.

La démarche du nouvel exécutif, en lien avec l'administration départementale, a donc été aussitôt de chercher des pistes d'économies afin de permettre à notre collectivité d'honorer ses factures et de rétablir la sincérité budgétaire. Des dispositions rigoureuses ont immédiatement été prises dans le domaine de la lutte contre la fraude aux aides sociales, du transport scolaire basculé à la Région, de la communication, du parc automobile, de la mutualisation des achats, etc., et je tiens à remercier les agents départementaux qui ont activement participé à cet effort collectif. Ces mesures d'urgence ont permis de réaliser 15 millions d'économies sur l'année 2015.

Sur le plus long terme, nous avons déjà mis en œuvre nos premières décisions dans le cadre de la responsabilisation des allocataires du RSA, ou de la coopération interdépartementale avec la création de l'association Grande Couronne Capitale.

Par ailleurs, notre collectivité a voulu assumer toutes ses responsabilités dans le cadre de ses compétences obligatoires, particulièrement en direction des 100 collèges de l'Essonne qui ont bénéficié en 2015 de près de 47 millions d'investissements.

Parallèlement, et afin de soutenir l'activité économique sur le territoire, le Conseil départemental a souhaité réaffirmer son rôle de premier partenaire des communes. Il a ainsi adopté un plan de relance de 22 millions pour l'investissement à destination des collectivités essonniennes. Dans le même esprit, nous avons créé un syndicat dont le but est de déployer le Très Haut Débit, notamment dans le Sud-Essonne.

La nouvelle majorité départementale souhaite en effet s'inscrire dans une démarche dynamique et volontariste en s'appuyant sur les talents et les compétences des Essonniens. C'est dans ce cadre que nous avons organisé au Génopôle les 1^{res} Assises de l'Essonne afin d'engager une réflexion partagée sur l'avenir de notre département. En 2016 comme en 2015, c'est ensemble que nous construirons l'Essonne de demain.

François Durovray
Président
du Conseil départemental
de l'Essonne

ÉDITORIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Adapter les services de la collectivité au nouvel environnement né de la loi NOTRe, établir les bases d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la collectivité, et proposer aux élus les différentes solutions pour construire un budget équilibré : tels ont été les premiers enjeux et les priorités de la seconde moitié de l'année 2015. Chacune des politiques départementales a dû être réexaminée au regard de la loi NOTRe et des contraintes financières.

Sur la base des états des lieux et des diagnostics élaborés à la mi-2015, le travail a pu s'engager avec les services pour définir un projet d'organisation adapté aux priorités du mandat fixées par la nouvelle majorité. Des actions majeures ont pu être lancées, notamment l'évolution des systèmes d'information et de gestion de la collectivité, mais il faudra plusieurs années pour mettre à niveau les outils et offrir aux usagers un service public du 21^e siècle. Porter ces projets sera la fierté des collaborateurs du Département.

Ces changements ont été engagés et se construisent tout en assurant les missions quotidiennes permanentes de la collectivité au service des Essonniennes et des Essonniens. Cette situation et cet environnement complexes, les collaborateurs du Département ont su y faire face et se mobiliser pour assurer en même temps la continuité du service public. Je tiens donc à saluer la qualité de leur travail et leur engagement au service de la collectivité ; les indicateurs des activités contenus dans ce rapport en sont le témoignage incontestable.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delamaire', written over a horizontal line.

Michel Delamaire
Directeur général des
services départementaux

PRÉSENTATION

-  Le territoire essonnien • 7
-  Les Conseillers départementaux • 10
-  L'institution départementale • 12
-  Le recours à l'audit, outil indispensable pour reprendre les commandes d'une bonne gestion • 14
-  Un événement marquant • 15
- Dès 2015 : des réorientations et des décisions responsables • 16
-  La rétrospective de l'année • 18
-  Les grands dossiers d'intérêt départemental • 19

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

-  Familles, solidarité et santé • 20
-  Insertion, cohésion sociale, politique de la ville et du logement • 32
-  Partenariats avec les collectivités • 34
-  Éducation, collèges et accès au savoir • 36
-  Patrimoine • 41
-  Environnement • 43
-  Mobilités • 46
-  Finances et commande publique • 48
-  Administration générale et ressources humaines • 51

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

-  Familles, solidarité et santé • 59
-  Éducation, collèges et accès au savoir • 61
-  Cohésion sociale, politique de la ville et du logement • 62
-  Aménagement et développement économique, emploi, nouvelles technologies, enseignement supérieur, recherche et innovation • 65
-  Mobilités • 69
-  Sécurité • 71
-  Jeunesse, sports et vie associative • 73
-  Culture, tourisme et action extérieure • 78
-  Développement durable et environnement • 83
-  Communication départementale • 87

PRÉSENTATION

📍 Le territoire essonnien

1 253 931 HABITANTS (1 237 507 en 2014)

1 804 km²

695 habitants par km²

196 communes

13 intercommunalités (20 au 31.12.2015)

21 cantons, **42** conseillers départementaux, un binôme femme/homme par canton

3 arrondissements (Évry, Palaiseau, Étampes)

1 386 km de routes à gestion départementale

Plus de **23%** du territoire est boisé

2 748 km de chemins de randonnée (**2 689** en 2014) inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

9 forêts départementales

400 km de cours d'eau

940 ha de plans d'eau

100 collèges

10 Maisons départementales de la solidarité

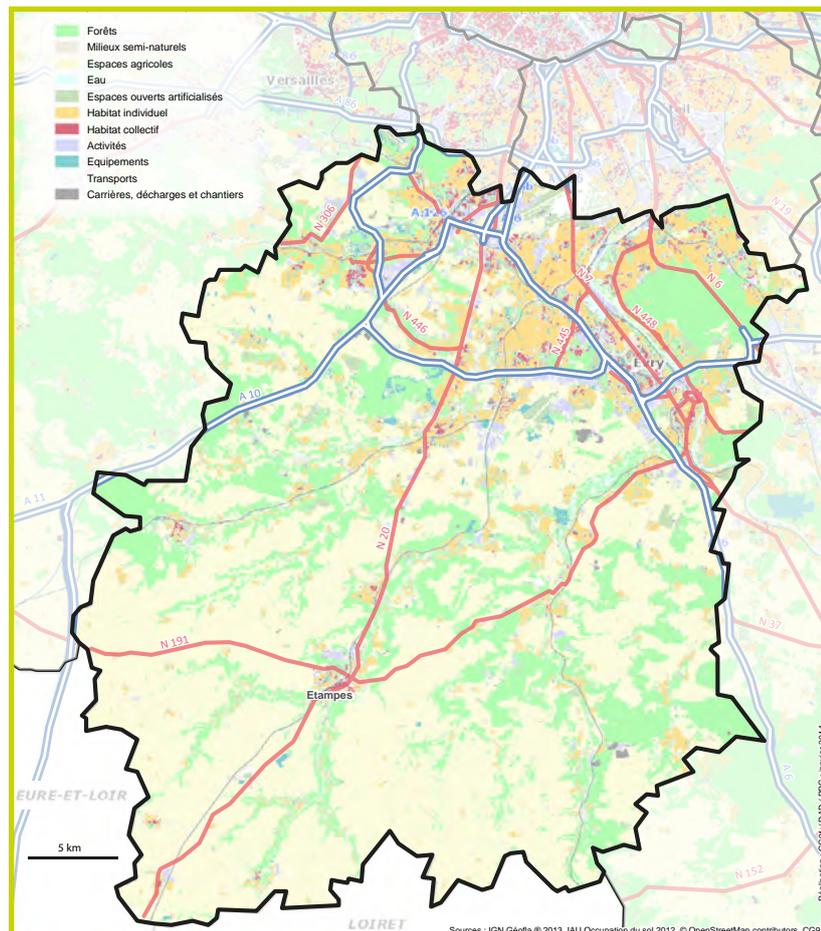
2 pôles de compétitivité mondiaux : System@tic et Méditech santé

1 pôle de compétitivité national : ASTech Paris-Région

2 grandes universités : Évry-Val d'Essonne et Paris Sud XI à Orsay

Des grandes écoles et laboratoires de recherche : Polytechnique, École supérieure d'optique, Supélec, École normale supérieure de techniques avancées, Telecom école de management, Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)...; Genopole, CNRS, Commissariat à l'énergie atomique à Saclay...

Source Insee



PRÉSENTATION

**LES INTERCOMMUNALITÉS ESSONNIENNES
AU 1^{ER} JANVIER 2016**



i Les conseillers départementaux

Membres de la majorité départementale

VIGNEUX-SUR-SEINE  François Durovray Président du Conseil départemental de l'Essonne	GIF-SUR-YVETTE  Michel Bournat 1 ^{er} Vice-président délégué aux partenariats avec les collectivités, grands projets et Europe	LONGJUMEAU  Sandrine Gelot-Rateau 2 ^e Vice-présidente déléguée à l'insertion, à la cohésion sociale, à la politique de la ville et au logement	DOURDAN  Dominique Écharoux 3 ^e Vice-président délégué aux finances et à l'évaluation des politiques publiques	LES ULIS  Françoise Marhuenda 4 ^e Vice-présidente déléguée en charge des familles, de la solidarité et de la santé.	ARPAJON  Alexandre Touzet 5 ^e Vice-président délégué à l'administration générale, aux ressources humaines, à l'égalité femmes- hommes, au monde combattant et à la citoyenneté
--	---	---	---	--	---

LONGJUMEAU  Claude Pons Président délégué en charge du logement.	ÉTAMPES  Guy Crosnier Président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole	ÉTAMPES  Marie-Claire Chambaret Présidente déléguée en charge des seniors et des personnes handicapées	VIRY-CHATILLON  Jérôme Bérenger Président délégué en charge des bâtiments	VIGNEUX SUR-SEINE  Nicole Poinot Présidente déléguée à la vie associative	ATHIS-MONS  Pascal Picard Questeur de l'assemblée départementale	DOURDAN  Dany Boyer Conseillère départementale déléguée à la protection de la santé maternelle et infantile
--	--	--	---	---	--	---

LES ULIS  Dominique Fontenaille Conseiller départemental	YERRES  Olivier Clodong Conseiller départemental	YERRES  Martine Sureau Conseillère départementale
---	---	--

Membres de l'opposition départementale

ÉPINAY-SOUS-SENART  Damien Allouch Conseiller départemental	ÉPINAY-SOUS-SENART  Annick Dischbein Conseillère départementale	ÉVRY  Ronan Fleury Conseiller départemental	ÉVRY  Fatoumata Koïta Conseillère départementale	MASSY  Jérôme Guedj Conseiller départemental	MASSY  Rafika Rezzgui Conseillère départementale	PALAISEAU  Anne Launay Conseillère départementale
--	--	--	---	--	---	--

PRÉSENTATION

BRÉTIGNY SUR-ORGE	MENNECY	MENNECY	BRÉTIGNY SUR-ORGE	DRAVEIL	SAVIGNY SUR-ORGE	SAVIGNY SUR-ORGE
						
Sophie Rigault 6 ^e Vice-présidente déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative	Patrick Imbert 7 ^e Vice-président délégué à l'aménagement et développement économiques, à l'emploi, aux nouvelles technologies, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation	Caroline Parâtre 8 ^e Vice-présidente déléguée à l'éducation, aux collèges et l'accès au savoir	Nicolas Méary 9 ^e Vice-président délégué aux mobilités	Aurélie Gros 10 ^e Vice-présidente déléguée à la culture, au tourisme et à l'action extérieure	Éric Mehlhorn 11 ^e Vice-président délégué au patrimoine départemental	Brigitte Vermillet 12 ^e Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement

CORBEIL ESSONNES	ARPAJON	VIRY-CHATILLON	ATHIS-MONS	DRAVEIL	GIF-SUR-YVETTE	CORBEIL ESSONNES
						
Caroline Varin Conseillère départementale déléguée à la protection de l'enfance	Dominique Bougraud Conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes, au monde combattant et à la citoyenneté	Sylvie Gibert Conseillère départementale déléguée à la transition énergétique	Christine Rodier Conseillère départementale	Georges Tron Conseiller départemental	Laure Darcos Conseillère départementale	Serge Dassault Conseiller départemental

PALaiseAU	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	STE-GENEVIÈVE DES-BOIS	STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
				
David Ros Conseiller départemental	Hélène Dian-Leloup Conseillère départementale	Stéphane Raffalli Conseiller départemental	Frédéric Petitta Conseiller départemental	Marjolaine Rauze Conseillère départementale

🏠 L'institution départementale

Le Département, est une collectivité territoriale instituée par la constitution et dispose de compétences spécifiées par la voie législative. Les lois de 1982 et suivantes dites de décentralisation avaient élargi ses compétences qui étaient devenues générales.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), les départements se recentrent sur leurs compétences principales à savoir les compétences de solidarité sociale et territoriale (article 24). Ils ont dorénavant des compétences obligatoires dites spécialisées et des compétences partagées avec les régions, les communautés de communes, les communes.

Dans le cadre des compétences obligatoires, notre Département gère, finance, anime :

La solidarité sociale : la compétence du département en faveur de la prévention et de la prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes est confirmée.

Le fonctionnement des collèges : sectorisation, accueil, restauration scolaire, entretien général et maintenance, gestion des 1 200 agents techniques exerçant leurs missions dans les collèges et plus récemment la maintenance informatique.

La construction, la rénovation, l'extension des collèges.

Le partenariat avec les communes ou leurs groupements pour les opérations d'investissement et les projets de territoires : animation territoriale et contractualisation avec les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le secteur des routes relevant de sa responsabilité (routes départementales et autres routes transférées).

Le patrimoine départemental : biens appartenant au Conseil départemental ou en location.

Dans le cadre des compétences partagées du territoire essonnien, le Département intervient pour :

- co-financer et participer activement aux grands projets qui impactent le territoire départemental,
- aider les projets pédagogiques portés par les collèges essonniers, alléger les charges scolaires des familles,
- soutenir l'emploi, l'accès au logement,
- enrichir les politiques culturelles, sportives, associatives,
- contribuer aux innovations, à la recherche,
- œuvrer pour un aménagement territorial adapté, le développement durable en Essonne.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'Assemblée départementale : l'instance de décision du Département



Composée des 42 Conseillers départementaux élus au suffrage universel direct, l'Assemblée départementale est l'organe délibérant du Département. Elle se réunit au moins une fois par trimestre, fixe les grandes orientations de la politique départementale et prend les décisions de mise en oeuvre. Elle vote également chaque année le budget du Département. Les séances sont publiques et sont retransmises en direct sur le site du Département « Essonne.fr ». En vertu des dispositions de la loi 17 mai 2013 et des décrets d'application publiés en février et mars 2014 les cantons ont été redécoupés en fonction des rééquilibrages démographiques et leur nombre a été divisé par deux pour permettre, en mars 2015, l'élection des Conseillers départementaux selon un scrutin binominal mixte et paritaire.

PRÉSENTATION

L'Essonne depuis mars 2015

- > **21 cantons** (au lieu de 42)
- > **21 binômes, femmes /hommes, Conseillers départementaux soit 42 élus pour 6 ans.**
- > **Président du Conseil départemental : François Durovray,** élu lors de la séance de plein droit du 2 avril ainsi que **12 Vice-présidents.**

CHIFFRES CLÉS

La dotation budgétaire totale de fonctionnement pour la Direction de l'Assemblée et de la questure (DIAQ) s'est élevée à 2,8 M€, soit une augmentation de + 0,17 % par rapport à 2014 en corrélation avec la subvention d'équilibre annuelle versée à l'Association d'entraide des Conseillers départementaux de la Région Île-de-France (AECDRIF).

Assemblée départementale (AD) - 7 séances publiques

- 145 rapports ayant donné lieu à délibération
- 17 motions adoptées
- 10 questions orales

Commission permanente (CP) - 11 séances

- 555 dossiers examinés
- 50 dossiers par séance en moyenne

Nombre global de visiteurs

- 98 visiteurs accueillis dans les locaux de l'Assemblée départementale

Délais de principe de préparation des rapports

- 60 jours avant la tenue de la séance de l'AD et 47 jours avant la séance de la CP

Nombre de dossiers principaux par Commission

- 1^{re} commission : administration générale, finances et évaluation des politiques publiques : **46**
- 2^e commission : éducation, jeunesse et sports, culture et tourisme : **10**
- 3^e commission : affaires sociales, habitat et politique de la ville : **12**
- 4^e commission : développement durable, patrimoine, mobilité et développement économique : **55**
- Commission du Règlement : **14**
- Commission spéciale : **8**

TOTAL : 145

€ Le recours à l'audit, outil indispensable pour reprendre les commandes d'une bonne gestion

Le Conseil départemental a commandé un audit au cabinet indépendant Klopfer qui a présenté, le 28 septembre 2015, devant les élus, ses analyses des comptes départementaux depuis 1998 et ses préconisations.

Il a constaté une dérive depuis 9 ans dans les écritures comptables ; en effet, des factures, de services faits par des Établissements d'accueil de personnes âgées ou handicapées, étaient comptabilisées sur l'année suivante contrairement aux dispositions de la nomenclature comptable M52. Ainsi 108 M€ ont été accumulés pour constituer une dette latente non recensée dans les comptes. De surcroît, la dette départementale s'est fortement accrue depuis 2002 représentant 8,6 années d'épargne brute soit « un niveau de dégradation rapide qui rapproche le Conseil départemental du 1^{er} seuil d'alerte, positionné à 10 ans pour les départements ».

Pour stopper la dérive, le Conseil départemental a fait le choix de rétablir progressivement les comptes départementaux en faisant des économies drastiques et en actionnant le levier fiscal à partir de 2016 afin de **préserver l'investissement en Essonne, source d'emplois**.

Le remboursement de la dette latente de 108 M€ sera étalé sur plusieurs années.

Pour 2016, 15 M€ ont été inscrits à ce titre au budget primitif.

À noter que pour limiter la dette, l'ancienne majorité avait demandé au Service départemental d'incendie et de secours, établissement public administratif, d'emprunter directement. Or, un emprunt toxique a été contracté en francs suisses dont le taux d'intérêt est, aujourd'hui, de 25% !

Pour sortir de cette situation et limiter les risques pour l'avenir, le Département va prendre à sa charge 8 millions d'euros.

Une contrainte supplémentaire pour le budget départemental.

PRÉSENTATION

! Un évènement marquant

Initiées et organisées par le Conseil départemental, les **1^{res} assises de l'Essonne** se sont tenues sous la présidence de François Durovray en **4 ateliers**, les matinées des 3 au 6 novembre, puis en séance plénière le 25 novembre.

500 personnes représentant les forces vives de l'Essonne ont participé aux ateliers, et **350 à la plénière** ; issues d'horizons divers (tissu économique, associatif, acteurs institutionnels, élus, agents des collectivités territoriales, chercheurs, enseignants, médecins, étudiants, apprentis...), elles sont venues parler de leurs espoirs, de leurs besoins pour bien vivre dans une Essonne dynamique, inventive, volontaire et exemplaire dans le contexte actuel de fortes contraintes économiques et financières.

Les questions portaient sur des **enjeux de taille** :

- donner un nouveau cadre institutionnel à l'Essonne au sein de l'Île-de-France ;
- réussir l'inclusion territoriale (équilibrer bassin d'habitat et bassin d'emploi) ;
- mener à bien les mutations technologiques (numérique, transition énergétique),
- avoir une visibilité internationale de l'Essonne (plateau de Saclay, Orly, porte sud du Grand Paris) ;
- inventer le service public de demain ;
- réduire les coûts des politiques publiques.

588 propositions des Essonniens ont été faites pendant les ateliers ; **22 mesures ont été arrêtées** par le **Président**, François Durovray, **4 ont été jugées très prioritaires** et des actions ont d'ores et déjà été engagées :

- **la mutualisation des moyens des collectivités locales (Département, communes, EPCI et Région) ;**
- **le déploiement du très haut débit sur tout le territoire essonnien ;**
- **la création d'une plateforme pour mettre en relation les jeunes en apprentissage et en recherche de stages ou de formations avec les entreprises ou les associations essonniennes ;**
- **la facilitation du stationnement des véhicules autour des gares, en partenariat avec la SNCF, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun.**



Dès 2015 : des réorientations et des décisions responsables

Un plan départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion élaboré avec les professionnels et les allocataires

Dès novembre 2015, une phase d'évaluation des actions 2012-2015 en direction des allocataires du RSA et de diagnostic territorial avec une approche de modernisation des services publics plaçant l'utilisateur au centre de la conception du PDI/PTI a été menée pour une élaboration du cadre d'intervention à la rentrée 2016.

La création d'une cellule anti-fraude RSA

Pour assurer le versement du juste droit, les 6 500 allocataires concernés sont appelés à être convoqués sur une période ayant commencé fin 2015.

Une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

Lancée en décembre 2015, elle produira ses résultats au 1^{er} semestre 2016.

Un nouveau dispositif pour la Cellule de recueil des informations préoccupantes personnes âgées, personnes handicapées – CRIPPAH

Créé en septembre, il permet d'améliorer la lisibilité des informations préoccupantes, de sécuriser leur suivi et traitement et participe à faciliter la prévention des situations de maltraitance. Il assure un rôle d'interface avec les partenaires du Conseil départemental et de l'Agence Régionale de Santé – ARS.

Le financement de l'insertion par l'activité économique : des actions de terrain pour une nouvelle délibération cadre en 2016

4 ateliers territorialisés ont permis de dresser le bilan 2013-2015, associant les professionnels du Département et les structures de l'insertion par l'activité économique, en partenariat avec la tête de réseau Act'Essonne.

Un projet social de territoire dans le sud Essonne

Fruit d'un travail commun Conseil départemental, CAF 91 et MSA IDF, un diagnostic partagé avec les élus, professionnels et habitants, concernant 22 communes du canton de Méréville, a été finalisé en 2015.

Le transfert à la Région de la compétence des transports scolaires

Si le Conseil départemental de l'Essonne a assuré entre 2010 et 2015 la compétence en matière de transports scolaires (circuits spéciaux scolaires et transports d'élèves handicapés) par délégation du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), le réexamen des conditions financières de cette délégation n'ayant pu déboucher sur un accord, le Département a pris la décision de ne pas la poursuivre.

Le Stif a donc repris sa compétence à compter du 1^{er} août 2015 avec un accompagnement du Département pour que le service soit assuré dans de bonnes conditions à la rentrée 2015.

L'intérêt départemental dans le cadre de la renégociation du contrat de plan État / Région (CPER)

Le modèle de développement et de gestion des infrastructures de transport en commun en Île-de-France est essentiellement adapté et priorisé pour la zone dense (petite couronne) et ne répond pas aux besoins d'une grande partie des territoires essonniers et à l'indispensable rééquilibrage des investissements.

Dans le cadre des négociations en cours sur le CPER, le Département œuvre pour une remise à niveau des infrastructures de transports et s'est associé aux autres départements de la grande couronne pour créer l'association Grande Couronne Capitale.

PRÉSENTATION

L'écomobilité se développe

L'Essonne est le 1^{er} département d'Île-de-France pour l'offre de stationnement de covoiturage (plus de 50% de l'offre d'Île-de-France hors réseau autoroutier avec 68 places). Il pilote le déploiement d'un réseau d'aires de covoiturage départemental, au sein de parkings de supermarchés ou de parkings publics, afin d'inciter l'usage partagé de la voiture individuelle.

Cette expérience essonniennne est reconnue et relayée sur d'autres territoires. Fort de ce constat, le Département a décidé d'aller plus loin avec le lancement d'une démarche d'écomobilités structurée et cohérente.

Première convention de financement du Tram-train Massy-Évry (TTME)

État, Région Île-de-France, Département de l'Essonne, STIF, SNCF Réseau et Mobilités se sont mobilisés pour préparer la phase opérationnelle. Une première convention de financement, d'un montant de 84 M€ (sachant que le coût global prévisionnel des travaux est estimé à près de 516 M€), décisive pour l'avancement de l'opération, a été approuvée par l'ensemble des partenaires financeurs fin 2015. Elle permet d'engager les travaux dès le premier semestre 2016.

Préservation de la Plaine de Saulx-les-Chartreux, située entre milieu urbain et forêt

Le Département acquiert des parcelles afin de constituer à terme un espace agricole et naturel protégé. Le 12 septembre, le 1^{er} jardin partagé départemental a été inauguré à Saulx-les-Chartreux.

Une enveloppe supplémentaire pour la politique de la ville

Le Département a défendu, lors des négociations relatives au programme national de renouvellement urbain, 6 quartiers en Essonne présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants ; l'Essonne a, ainsi, en plus des 8 quartiers ANRU, obtenu une subvention État/ANRU de 4,4 M€ par quartier d'intérêt régional.

Lutte contre les violences conjugales

Le Département, représenté par son Président, participe au dispositif national « téléprotection grave danger » au côté du Préfet et du Procureur de la République.

Des économies significatives provenant de nos élus

Les moyens mis à disposition des élus, du cabinet et des services de communication ont été réduits ainsi que le nombre d'évènements. Les voitures de service font l'objet d'un plan de mutualisation.

◀ Rétrospective de l'année

DÉLIBÉRATIONS SOCLES DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE (AD)

AD du 26 janvier

- > Politique départementale de prévention des déchets : décision de mettre en œuvre le projet de l'ADEME «territoires zéro gaspillage, zéro déchet»
- > Bilan 2012-2014 du Plan égalité entre les Femmes et les Hommes
- > **Budget primitif 2015**

AD du 2 avril

- > **Élections du Président du Conseil départemental, des Vices présidents et Présidents délégués ainsi que des membres de la Commission permanente**

AD du 22 juin

- > Politique agricole départementale : aide aux investissements environnementaux pour la période 2015-2020
- > **Plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes**
- > Approbation de la convention entre le STIF et le Département pour la reprise de la compétence «transports scolaires»
- > **Compte administratif 2014**
- > **Mesures de bonne gestion**

AD du 28 septembre

- > **Présentation de l'audit**
- > **Budget supplémentaire et décision de créer 3 budgets annexes** pour le domaine de Chamarande, le stade omnisport R. Bobin et la crèche départementale
- > Adoption des grands principes et échéanciers de l'agenda d'accessibilité programmée

AD du 12 octobre

- > Bilan d'étape du schéma départemental de l'enfance et des familles «bien grandir en Essonne» et adoption de l'avenant

AD du 14 décembre

- > **Création du syndicat mixte ouvert «Essonne numérique»**
- > Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les routes de compétence départementale de plus de 3 millions de véhicules par an
- > Décision modificative de crédits n°2
- > **Adhésion du Conseil départemental à l'association «Grande couronne capitale»**
- > **Débat d'orientation budgétaire 2016**



PRÉSENTATION

ZOOM Les grands dossiers d'intérêt départemental

LES MESURES DE BONNE GESTION

Afin de rétablir progressivement le déséquilibre budgétaire hérité de la gestion de l'ancienne majorité, dès la séance du Conseil départemental du 22 juin, des mesures de bonne gestion ont été votées.

Optimiser les moyens internes et les achats, améliorer la gestion RH

- > Déploiement de groupements de commandes et mutualisation de certains achats (gaz -opérationnelle pour les collèges-, électricité, climatisation-ventilation-chauffage) dont ceux des collèges.
- > Mise en œuvre d'une stratégie d'achat du Département pour acheter au meilleur prix dans des secteurs prioritaires : achats de véhicules, formations, informatique, mobiliers, reprographie, entretien de la voirie.
- > Économies recherchées au niveau des moyens mis à disposition des élus et du cabinet, des services de communication et événementiels (opérationnelles).
- > Réduction du volume du parc automobile et réglementation de l'utilisation des véhicules.
- > Paiement du RSA à la CAF après service fait.

Assurer plus d'équité, lutter contre la fraude

- > Demande de versement au Département des allocations familiales pour les enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sur décision du juge et participation des familles aux contributions obligatoires à l'entretien de leurs enfants.
- > Retour des obligations du Département en matière de gestion des ressources humaines : régulation des frais de déplacement, des congés bonifiés et du paiement des heures supplémentaires en privilégiant leur récupération -effective en janvier 2016-, suppression de la prime d'installation facultative -effective depuis janvier 2016.
- > Assurer l'équilibre des droits et devoirs des bénéficiaires du RSA : priorisation sur les primo-bénéficiaires, stabilisation du nombre d'allocataires et du budget par une augmentation de la contractualisation, une plus forte orientation vers l'emploi et une lutte contre les abus et la fraude.
- > Limitation de l'évolution des dépenses des établissements, services sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la tarification.
- > Recours au CESU pour le paiement des prestations sociales APA et PCH.

Recentrer l'intervention départementale sur certaines politiques opérationnelles

- > Transports scolaires : retour de la compétence de l'organisation des circuits spéciaux scolaires et du transport des élèves handicapés au Syndicat des transports de l'Île-de-France (STIF) dès juillet 2015 mais des moyens importants ont été mis en œuvre pour assurer un accompagnement des familles en cas de difficultés à la rentrée scolaire 2015-2016 (numéro vert, adresse mail de médiation, reporting quotidien des incidents au STIF).
- > Politique d'entretien des logements de fonction : financement de la moitié des travaux d'entretien, maintenance et réparation des logements par les collèges qui perçoivent les redevances et charges des occupants de logements en convention d'occupation précaire.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CALIBRÉE

Les grands axes de la nouvelle politique départementale d'investissement ont été présentés à l'Assemblée départementale dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 14 décembre 2015 ; l'objectif est d'**encourager les investissements productifs**, de conduire un **financement départemental soutenable**, **d'irriguer tout le territoire** selon les choix prioritaires suivants :

- > le soutien aux territoires par les **aides aux communes et intercommunalités** afin de favoriser l'emploi,
- > la mise en conformité et sécurité des **collèges et bâtiments départementaux**,
- > l'entretien et la mise en sécurité des **routes départementales**,
- > le **très haut débit** pour les secteurs sud de l'Essonne non couverts,
- > l'entretien du **patrimoine départemental** dans le souci de maîtriser les dépenses énergétiques,
- > la **modernisation des outils de travail et de gestion** des services départementaux.



Rénovation du Collège de Boussy-Saint-Antoine

Familles, solidarité et santé

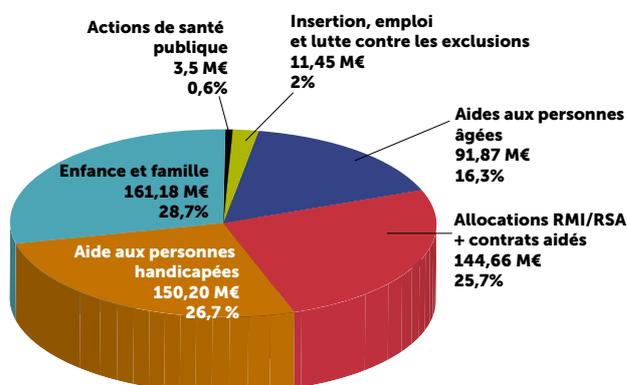
Le budget de la Direction générale adjointe des solidarités (DGAS) recouvre environ 90 % de dépenses incompressibles. La part relative aux principales allocations versées (Revenu de solidarité active -RSA-, Prestation de compensation du handicap -PCH-, Allocation compensatrice pour tierce personne -ACTP-, Allocation personnalisée d'autonomie -APA-) est de 41,2 % en 2015 (40,6% en 2014).

Les dépenses consacrées à l'hébergement des personnes handicapées et des personnes âgées, en établissement ou en famille d'accueil de l'aide sociale à l'enfance (y compris la rémunération des assistants familiaux), représentent près de 49% en 2015 (idem en 2014).

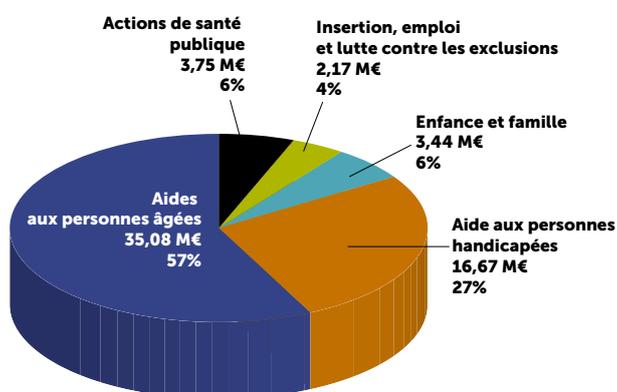
Fonctionnement (pour l'ensemble de la DGAS)

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
563 718 758	537 770 145	+4,83%
Recettes		
61 117 799	62 212 126	- 1,76%

562,8 M€ de dépenses sociales réalisées réparties par secteur d'activité



61 M€ de recettes réalisées réparties par secteur d'activité



Interview de Sandra Vernaire, agente administrative volante du Pôle ressources

Sandra de par son métier côtoie le public des Maisons départementales de solidarité (MDS) qu'elle qualifie spontanément de patient, aimable, dans le besoin.

Un public en grande majorité aimable et digne

« C'est un public reconnaissant à chaque fois qu'il y a une écoute, de l'empathie, une aide (alimentaire, logement, nuitées d'hôtels etc.) trouvée parfois au prix de beaucoup de temps et d'énergie donnés par les travailleurs sociaux. Sur des communes importantes du sud de l'Essonne, les usagers sont plus facilement satisfaits par les permanences nombreuses, nécessaires dans ce secteur rural. »

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

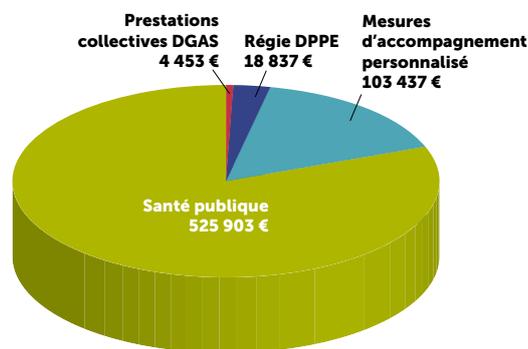
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA PRÉVENTION SANTÉ

La Direction du développement social et de prévention santé (DDSPS) est garante du bon fonctionnement général des 10 Maisons départementales des solidarités (MDS) et des 4 Centres départementaux de prévention santé (CDPS).

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
652 631	633 501	+ 3,02%
Recettes		
853 604	859 453	- 1%

Dépenses de fonctionnement



Achèvement de la 1^{re} étape du projet social de territoire dans le sud Essonne

Fruit d'un travail commun Conseil départemental, CAF 91 et MSA IDF, un diagnostic partagé avec les élus, professionnels et habitants, concernant 22 communes du canton de Méréville, a été finalisé en 2015 ; ce travail s'inscrit dans le cadre de l'axe III du Schéma de développement social, adopté par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2012, consacré à la mise en œuvre du développement social local.

Il a permis de faire émerger les besoins du territoire et les propositions d'actions en matière de cadre de vie, d'habitat, logement, transports, santé, emploi en direction des familles. Il s'agit d'une démarche inédite en Essonne qui vise à mettre en place une mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers dans le but d'un rééquilibrage territorial.

Finalisation du guide de la protection fonctionnelle

La nouveauté de cette démarche consiste dans le fait que les membres de l'équipe projet piloté par la Direction des affaires juridiques et de la documentation se sont appuyés sur l'expérience de terrain des agents des MDS et CDPS dont ils ont fait remonter les observations pour la rédaction de ce guide. Le précédent protocole, relatif à l'accueil des personnes agressives datait de 2004 et était devenu obsolète.



2015, année charnière pour la prise en charge des IST

Jusqu'en 2015, le Département assurait, par délégation, des missions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) dans le cadre de 2 centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) et de consultations de dépistage anonyme et gratuit du VIH et des hépatites (CDAG).

La loi sur la Formation sanitaire et sociale pour 2015 a prévu la création d'une structure unique visant à rendre plus lisible l'offre de service et à promouvoir une approche globale de la santé sexuelle.

Le Conseil départemental s'est porté candidat auprès de l'ARS IDF le 28 septembre 2015 aux fins d'obtention de l'habilitation qui lui a été octroyée par arrêté du 23 décembre 2015 pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

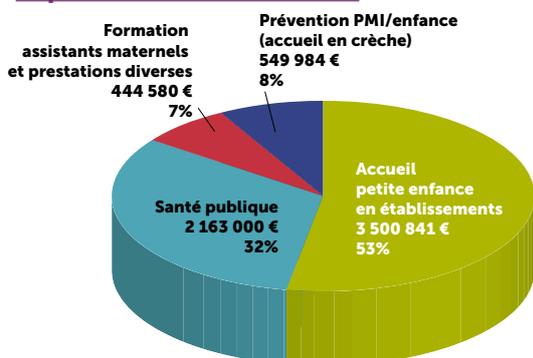
LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les missions de la Direction de la protection maternelle et infantile (DPMI) s'inscrivent dans un objectif de promotion de la santé globale de la femme enceinte, de l'enfant, de l'adolescent, des futurs parents et des publics les plus vulnérables (mineurs en danger ou enfants présentant des troubles divers).

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
6 658 405	7 647 766	- 13%
Recettes		
2 476 062	1 511 323	+ 64%

Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
35 992	0	

Activités et actions clés 2015

Ouverture de 2 centres de PMI à Courcouronnes et Palaiseau qui ont fait l'objet d'une visite inaugurale en présence du Président du Conseil départemental et de la Conseillère départementale déléguée à la protection de la santé maternelle et infantile.

Les 70 ans de la PMI. C'est l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui a institué les centres de PMI ; la DPMI a organisé différentes journées commémoratives qui ont permis de partager et faire connaître les bonnes pratiques et actions innovantes mises en œuvre dans les centres.

Mise à l'honneur des familles par la PMI des Ulis : *Pour la célébration nationale, nous avons réalisé un film à partir d'un montage de photos des ateliers proposés sur les centres PMI de la ville. Au cours d'une matinée festive programmée, les familles ont été invitées à une véritable séance de projection comme au cinéma. Elles se sont découvertes sur les images, elles et leurs enfants : radieux, attachants et impliqués, et ont été très émus d'être ainsi mises à l'honneur.*

L'élaboration du guide à destination des porteurs de projets. L'élaboration partenariale de ce guide (Département/CAF/MSA) a permis aux porteurs de projets, gestionnaires et à l'ensemble des professionnels (DPMI, partenaires, personnel d'Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), etc.) de disposer d'informations précises concernant la réglementation, les recommandations de la DPMI, les procédures et les financements potentiels. Il favorise une meilleure réactivité des professionnels, l'accompagnement aux porteurs de projet tout en diminuant les délais de traitement.

L'optimisation des moyens : poursuite de la dématérialisation et télétransmission. Si l'année 2014 a été marquée par la mise en réseau de tous les centres de PMI et la formation de l'ensemble des professionnels au logiciel NOVA, l'année 2015 a permis le déploiement total du dossier médical informatisé. Montée en charge progressivement, la télétransmission a permis sur l'année 2015 de transmettre à la CPAM près de 60% des feuilles de soins électroniquement soit 38 500 feuilles. Le nombre de feuilles de soins papiers a diminué de moitié par rapport à 2014. La poursuite de la dématérialisation des supports d'activité constitue un enjeu de gestion structurant pour la direction qu'il s'agisse de la dématérialisation des bilans en école maternelle, des certificats de santé ou de la gestion des prises en charge.



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

LES CHIFFRES CLÉS

- 3 382 Essonniennes bénéficiaires de consultations en protection maternelle
- 1 547 entretiens prénataux précoces réalisés par les sages-femmes départementales
- 70% des bébés de moins de 1 an ont fréquenté les centres de PMI (à noter que le suivi médical des enfants âgés de 1 à 2 ans et de 2 à 6 ans est en baisse, du fait de la pénurie de professionnels médicaux et paramédicaux)
- Plus de 120 actions collectives pour favoriser le lien parents-bébé, la socialisation et l'éveil de l'enfant
- 46 846 vaccinations réalisées soit + 5% par rapport à 2014
- 94 % des 17 000 enfants de 3-4 ans ont bénéficié d'un dépistage sensoriel (visuel et auditif) essentiellement réalisé par des infirmières dont 33% ont été adressés à un spécialiste
- 995 enfants ont été accompagnés (projets d'accueil individualisés ou personnalisés de scolarisation)
- 426 équipes éducatives de PMI se sont réunies pour examiner des situations scolaires difficiles
- 10 des 22 centres de planification spécialisés dans l'accueil des jeunes adolescents 5 jours par semaine et élargissement de cet accueil aux 20-25 ans
- Les collégiens de 4^e de 99 des 100 collèges publics essonniers ont reçu une information collective émanant des professionnels de PMI pour la prise en charge de leur santé et en support le livre « Questions d'Ados »
- 15 975 consultations médicales d'adultes réalisées
- 425 IVG par voie médicamenteuse effectuées
- 3 653 entretiens de conseil conjugal
- 11 896 places en établissement d'accueil du jeune enfant (accueils collectifs réguliers et occasionnels, services d'accueil familial, multi-accueils, jardins d'enfants et micro crèches) et 25 000 places chez les assistants maternels indépendants soit 66% des besoins des 55 509 enfants essonniers de moins de 3 ans (taux national : 52,2% en 2013)
- 10 190 assistants maternels (545 agréments délivrés en 2015 soit - 159 agréments/2014)
- 589 assistants familiaux (30 agréments délivrés en 2015 : stables /2014)
- 81 comptes rendus de visites qualité des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
- 64 projets d'EAJE (création, extension, transformation) et 5 projets de maisons d'assistants maternels accompagnés
- 295 EAJE (dont 10 nouveaux en 2015 : 7 en gestion privée) pour une capacité totale de 11 896 places dont 81% en gestion publique
- 34 autorisations de création ou modification privées accordées
- 55 avis favorables octroyés pour les EAJE à gestion publique

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

La Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) met en œuvre la politique départementale qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 et du Schéma départemental de l'enfance et des familles (SDEF) 2011-2016. Elle soutient les familles qui en ont besoin à partir d'actions éducatives parfois adossées à des aides financières.

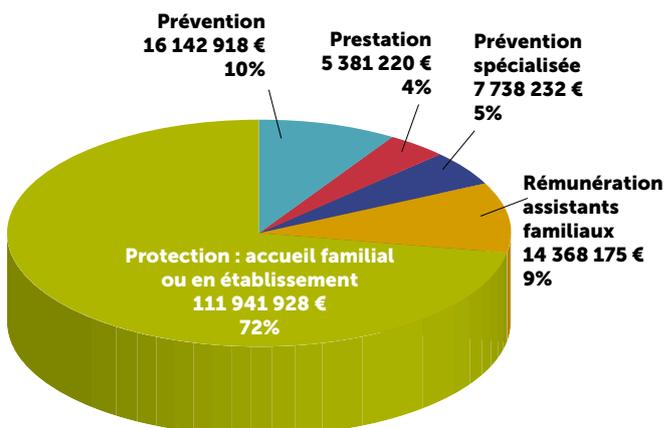
Fonctionnement



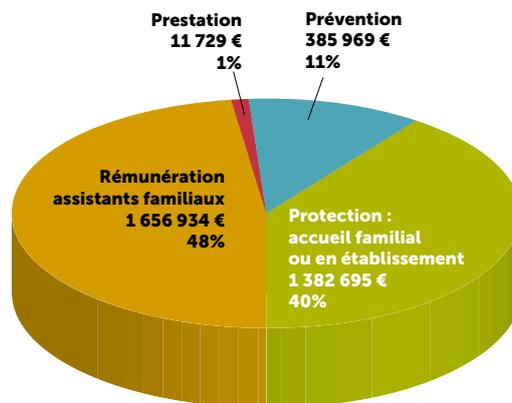
Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
155 572 475	152 097 325	+ 2,28%
IDEF		
18 231 752	21 368 490	- 14,7%
Recettes		
3 389 829	4 899 138	- 31%
IDEF		
393 988	682 946	- 42%

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Établissements et services de l'enfance, tarifés par le Conseil départemental de l'Essonne : le total des budgets de fonctionnement alloués (base de calcul des tarifs et reprises de résultats incluses) est arrêté à 102,53 M€ soit +0,98% par rapport à 2014.

Hors mesures nouvelles, le budget 2015 a évolué de 0,25 %.

Le résultat excédentaire incorporé au budget 2015 représente 2,08% de la masse globale, soit 2,17 M€ contre 1,36M€ en 2014.

L'impact des mesures nouvelles a été neutralisé par les économies réalisées dans le cadre de la restructuration de la masse salariale des établissements.

Les mesures nouvelles

- Création de 9 postes d'éducateurs spécialisés afin de réduire les mesures en attente dans les services d'AEMO/AED (Action éducative en milieu ouvert / Action éducative à domicile).
- Extension du service des visites médiatisées géré par l'association « Vie au grand air » : 2 500 heures.
- Création d'un service d'accueil modulable à l'IPF (Internat de placement familial) d'Égly : 12 mesures.
- Utilisation de 6 places supplémentaires du centre maternel Villa Jeanne suite à des aménagements de locaux.

Le Schéma départemental de l'enfance et des familles 2011-2016 « Bien grandir en Essonne » : un point d'étape a été présenté à l'Assemblée départementale le 12 octobre 2015 : sur 57 actions, 36 ont démarré et 12 sont terminées.

Lancement des albums de vie pour les enfants de l'Aide sociale à l'enfance de moins de 10 ans

L'objectif est de permettre à chaque enfant d'avoir une mémoire de son parcours de vie. Début 2016, un kit (album dans une boîte aux trésors) a été distribué aux enfants concernés.

Une enquête de satisfaction lancée auprès des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

Elle a été réalisée en décembre 2015 afin de recueillir leur avis quant à la qualité de la prise en charge de leur enfant.

L'analyse des résultats sera intégrée à l'évaluation du Schéma départemental de l'enfance et des familles et fera l'objet d'une restitution aux familles dans le cadre du comité d'usagers des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance prévu le 17 mars 2016.



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Une plaquette « Constat et proposition » de l'ODPE

Cette plaquette a été diffusée début 2015 par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) après restitution des échanges du comité des usagers bénéficiaires de l'ASE qui s'est réuni 2 fois en 2014 et des engagements du Département autour de trois thématiques : les modalités de participation des familles, le Projet pour l'enfant, les groupes de paroles.

Le développement de l'accueil modulable : 39 jeunes suivis fin 2015

Dispositif créé en 2008, il permet d'offrir une réponse alternative lorsqu'il est préférable d'éviter ou de limiter la séparation enfant-parent. Le nombre de places est de 41.

Interview de Brandon et Viorica, sa maman, bénéficiaires de l'accueil modulable

Brandon, à 13 ans, était en décrochage scolaire ; ses absences régulières ont fini par déboucher sur un signalement de niveau 3 c'est-à-dire la saisie par le collège de l'Inspection académique.

« J'étais très dépendant des jeux électroniques, de l'ordinateur, du téléphone portable. Les relations devenaient conflictuelles avec mon beau-père, ma mère.

En parlant avec les éducateurs, la psychologue, mon regard sur le monde a changé ; j'ai mieux compris ma famille. Une éducatrice m'a fait connaître le Centre d'information et d'orientation où j'ai reçu de bons conseils ; je sais maintenant que je veux être développeur informatique».

Viorica : « grâce à ce dispositif, Brandon a pu rester à la maison ; il travaille ses devoirs tous les jours au moins une demi-heure et les résultats sont là. Nous sommes très contents d'avoir été accompagnés ainsi. »

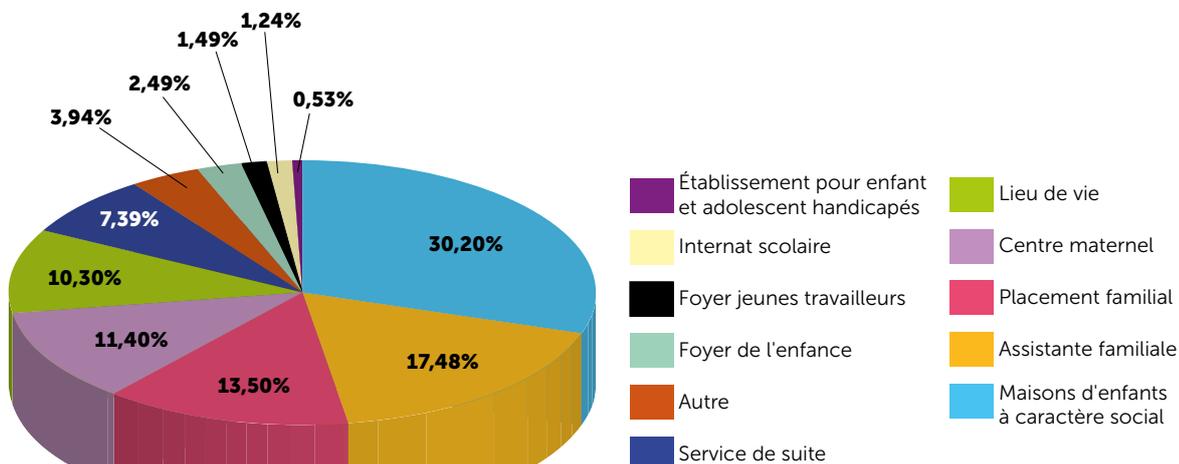
Interview de Faïza

Faïza, 41 ans, comptable et étudiante en droit jusqu'en 2000 a été victime de violences conjugales durant plusieurs années. Elle finit par se séparer de son mari, condamné à 6 ans de prison. Pendant environ 2 ans, ses 3 enfants ont été confiés au Conseil départemental, service d'aide sociale à l'enfance (ASE), chacun demeurant chez une assistante familiale d'établissement associatif. Faïza voyait ses enfants 1 heure tous les 15 jours.

« J'ai accepté le dispositif de l'accueil modulable proposé par l'Inspectrice de la DPPE d'emblée. Les enfants purent, ainsi, revivre au domicile familial comme ils le souhaitaient.

Grâce à ce dispositif j'ai bénéficié d'un accompagnement à domicile d'une éducatrice et de séances avec une psychologue. L'éducatrice fut un réconfort moral, une personne avec qui je pouvais parler comme à une sœur ; elle m'a aidée aussi pour certaines démarches administratives même si j'ai fait beaucoup par moi-même. »

Répartition des jeunes confiés à l'ASE par type de structure



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

LES CHIFFRES CLÉS

- 162 dossiers de demande d'**accueil modulable** étudiés par la commission départementale
- 54 familles concernées
- 41 places
- 530 jeunes de moins de 21 ans bénéficiaires d'un **contrat jeune majeur (CJM)**
- 252 demandes d'**usagers** pour l'accès à leur dossier (satisfaites)
- 39 jeunes en **CJM** dans le **dispositif «autonomisation des jeunes majeurs»** et 61 depuis sa création au 1^{er} juillet 2014
- 64 jeunes âgés de plus de 21 ans (anciennement accueillis à l'ASE ou à la Protection judiciaire pour la jeunesse - PJJ) ont reçu une **bourse d'étude du Département** (80 en 2014)
- 5 722 **informations préoccupantes (IP)**, signalant un enfant en danger ou en risque de danger, traitées (5 944 en 2014)
- Procédure de recueil et de traitement des IP certifiée ISO 9001 le 29 septembre 2014**
- 3 381 **mesures d'aide à domicile** (3 430 en 2014)
- 5 407 **familles aidées financièrement** au titre de l'aide sociale à l'enfance (6 470 en 2014)
- 47 communes couvertes par 10 services de prévention spécialisée (adolescents suivis par des éducateurs) dont 1 à vocation départementale
- 134 élèves ont bénéficié d'une **scolarisation en classes relais** (8 CL), 128 l'année scolaire précédente
- 2 560 **enfants confiés à l'ASE** (2 576 en 2014) dont **1 750 par le juge des enfants** (1 740 en 2014)
- 676 **enfants** confiés aux assistants familiaux (657 en 2014)
- 94 **jeunes mineurs isolés étrangers** confiés au Conseil départemental.
- 1 887 **jeunes accueillis en établissements et lieux de vie et d'accueil** dont 1 278 en Essonne (1 963 en 2014)
- 290 **titulaires d'agrément en vue de l'adoption** (334 en 2014) ; 72 % des dossiers ont été instruits dans un délai de 9 mois.

L'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) Saint-Exupéry

130 places (117 en 2014) en raison de l'évolution de la capacité d'accueil du Placement familial d'accueil d'urgence (PFAU) qui est passé de 26 places au 31 décembre 2014 à 38 un an plus tard. Budget de **11,17 M€** avec un prix prévisionnel de journée de 276€ (287 € l'année précédente).

642 admissions pour une durée moyenne de séjour de 60 jours (666 admissions en 2014) dont 186 mineurs isolés étrangers.

Il convient de souligner les difficultés d'orientation pour les mineurs présentant des troubles du comportement ou en situation de handicap qui peuvent rester plus d'une année au sein de l'établissement faute de solutions d'orientation. La tendance est nettement à l'augmentation des admissions de ces profils d'enfants alors même qu'il reste complexe de mobiliser les acteurs du soin. Ainsi, pendant une partie de l'année, le service des 3-6 ans n'a pu accueillir l'effectif normalement prévu (9 places) dans la mesure où les troubles des enfants présents ne permettaient pas d'accueils supplémentaires.

Les pratiques et les outils internes ont su évoluer pour affirmer la place des familles et mieux répondre aux besoins des mineurs accueillis : élaboration d'un protocole fratrie, élaboration du règlement de fonctionnement, travail autour des règles de vie dans les différents services.

En ce qui concerne les professionnels de l'établissement, l'année 2015 a vu la **réaffirmation de l'importance** du plan de **formations variées** en lien avec les problématiques rencontrées. L'intégration des assistants familiaux s'est également poursuivie (synthèses, temps collectifs institutionnels).



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

LES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Le Conseil départemental œuvre en faveur du maintien à domicile des personnes ou par la prise en charge de leur hébergement en établissements médico-sociaux ; il se porte aussi garant de la qualité des interventions.

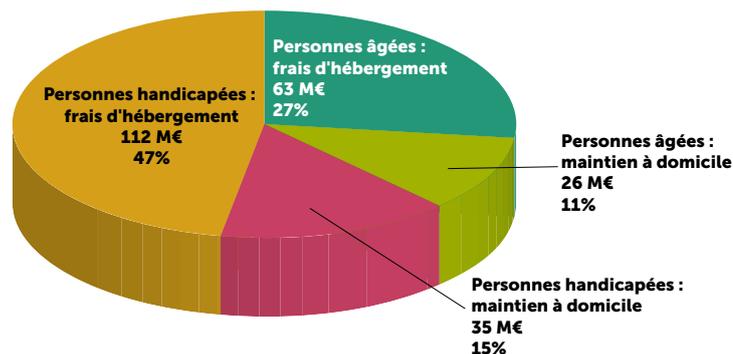
Les schémas départementaux en faveur des personnes âgées (2011-2016) et des adultes handicapés (2013-2018) posent les grandes orientations dont la Direction des personnes âgées et handicapées (DPAH) a la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle.



Fonctionnement

	Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses			
Personnes handicapées	147 185 745	141 070 840	+ 4,33
Personnes âgées	89 870 639	86 454 577	+ 3,95

Dépenses de fonctionnement



Le service médico-social a évalué les niveaux de dépendance des personnes lors de 3 928 visites à domicile (augmentation de 14% / 2014 pour les 1^{ères} demandes). Au 31 décembre 2015, 62 accueillants familiaux sont agréés et accueillent 47 personnes touchées par un handicap et 26 personnes âgées.

La cellule de recueil des informations préoccupantes (IP) : un nouveau dispositif mis en place en septembre permet d'améliorer la lisibilité et la sécurisation du suivi et du traitement des IP ; il assure un rôle d'interface avec les partenaires du Conseil départemental et de l'Agence régionale de santé - ARS -, garantit une coordination des acteurs, facilite la prévention des situations de maltraitance et assure une fonction ressource.

> 120 situations de maltraitance signalées

Soit : 93 dossiers pour les personnes âgées et 27 pour les personnes handicapées

3977
Le numéro
pour signaler
les maltraitances



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aides concernant les personnes âgées

> Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

13 713 bénéficiaires

7 756 à domicile soit une dépense de 26,04 M€

5 957 en établissements soit une dépense de 26,03 M€

> Autres prestations : prise en charge de l'accueil familial ou en établissement (1) ou de prestations à domicile (2)

(1) : 1 285 bénéficiaires soit 37,38 M€

(2) : 144 bénéficiaires soit 0,42 M€

> Les établissements accueillant des personnes âgées

Évolution de l'offre de places :

12 982 places en Essonne au 31 décembre 2015 (12 955 fin 2014) dont :

- 8 756 en EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- 721 en USLD (Unités de soins de longue durée)
- 281 en EHPA (maisons de retraite)
- 3 224 en foyer logement



Interview de Daniel, 83 ans, résident à la «Maison Geneviève Laroque» à Morangis, 1^{er} EHPAD public, créé par le Conseil départemental

« Je réside à l'EHPAD depuis son ouverture, en mai 2013. Je suis bien ici ; le personnel est très gentil et compétent ; l'ambiance est familiale ; je peux me promener dans le grand jardin et nous sommes au milieu des champs ; ici c'est calme. »

Entretien avec la psychologue : « Un 2^e pôle d'activité et soins adaptés (PASA) a été ouvert en juillet 2014 pour stimuler la cognition ; les malades Alzheimer sont de plus en plus nombreux. Le personnel travaille bien en équipe. Les activités sont nombreuses : une fois par mois un spectacle est animé par des artistes : chanteurs, danseurs, musiciens. La musique plaît beaucoup aux résidents dont la moyenne d'âge est de 87 ans. Des sorties à l'extérieur sont organisées tous les 2 mois. Les résidents participent à la composition des menus des jeudis. L'établissement est propre ; des diffuseurs de parfums ont été installés aux étages. »



Renée et sa fille

Interview de Renée, résidente à la «Maison Louise Michel», à Courcouronnes, 2^e EHPAD public construit par le Conseil départemental et de sa fille

« J'ai 95 ans et si mes jambes ne marchent plus, voyez mon fauteuil roulant, mon cerveau va très bien. Je résidais en foyer-logement mais je me sentais insécurisée la nuit ; j'ai eu envie de rejoindre 6 de mes amies à la Maison "Louise Michel" peu après son ouverture le 8 juillet 2014. Je me sens en sécurité ici ; il y a du personnel de garde la nuit que je peux appeler avec une sonnette. Le jour comme la nuit, le personnel est très aimable et à l'écoute ; l'ambiance est familiale, c'est très plaisant. Je vais aux animations musicales, aux ateliers tricot, pâtisserie, aux fêtes (anniversaires, Noël, etc.). »

Entretien avec la Directrice déléguée de l'établissement : « Le taux de dépendance est très élevé : 726 (719 auparavant) en GIR 1 et 2 ; 80 % sont atteints de la maladie d'Alzheimer plus ou moins évoluée ; 3 personnes ont dû partir pour intégrer des unités d'hospitalisation renforcée. Les relations inter générationnelles sont encouragées avec le centre de loisirs, le centre communal d'action social (CCAS), la Mairie, les enfants des écoles qui viennent chanter. Beaucoup de familles sont présentes. Globalement je suis satisfaite. »

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> Travaux de sécurité et d'incendie, équipements en matériels et mobiliers

3,76 M€ de subventions départementales en investissement

Aides concernant les personnes handicapées

> Prestation de compensation du handicap (PCH)

3 979 bénéficiaires

- PCH des + de 20 ans : 23,97 M€

- PCH des – de 20 ans : 7,49 M€

Soit un total de dépenses de 31,46 M€

> Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

Elle continue de représenter une part importante du soutien à domicile des personnes handicapées (5 745 407 €) bien que le nombre de bénéficiaires soit en baisse (963 en 2015 contre 2 066 en 2005), suite à la mise en place de la PCH qui est appelée à la remplacer progressivement.

> Aide-ménagère

182 bénéficiaires soit une dépense de 344 730 €.

> Prise en charge de l'accueil (familial ou dans différents types d'établissements)

2 603 bénéficiaires : 112,17 M€

> L'offre de places en établissements

2 050 places (à l'identique de 2014) dont :

- 430 en foyer d'hébergement (foyers collectifs, appartements)

- 481 en service d'accompagnement

- 858 en foyer de vie (530 en internat et 328 en foyer de jour)

- 281 en foyer d'accueil médicalisé (267 en internat et 14 en foyer de jour)

> Travaux de sécurité et d'incendie, équipements en matériels et mobiliers des établissements pour adultes handicapés

333 400 €

Par ailleurs, un appel à projet a été instruit et la commission s'est prononcée sur l'attribution de la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 40 places, destiné à des personnes handicapées vieillissantes, sur la commune de Draveil.

> Partenariat avec les 16 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés par le Président du Conseil départemental

- 11 SAAD ont bénéficié d'1 prestation horaire qualifiée pour un montant global de 352 890 €

- 5 SAAD ont été tarifés selon leur coût de revient



Pour changer le regard sur le monde du handicap : manifestation «**Main dans la main**» le 21 juin 2015 à Chamarande, point d'orgue de l'évènement de ce mois : nombreuses animations en présence de 40 associations œuvrant dans le domaine du handicap ; cet évènement a été accompagné par la Mission inspection qualité et innovation (MIQI) du Conseil départemental.

«Cet évènement vient réaffirmer que le handicap n'est pas un fardeau mais une source d'échanges et de richesse si les personnes concernées sont accompagnées pour vivre pleinement et normalement avec les autres», affirment François Durovray, Président du Conseil départemental, et Françoise Marhuenda, Vice-présidente en charge des familles, de la solidarité et de la santé.

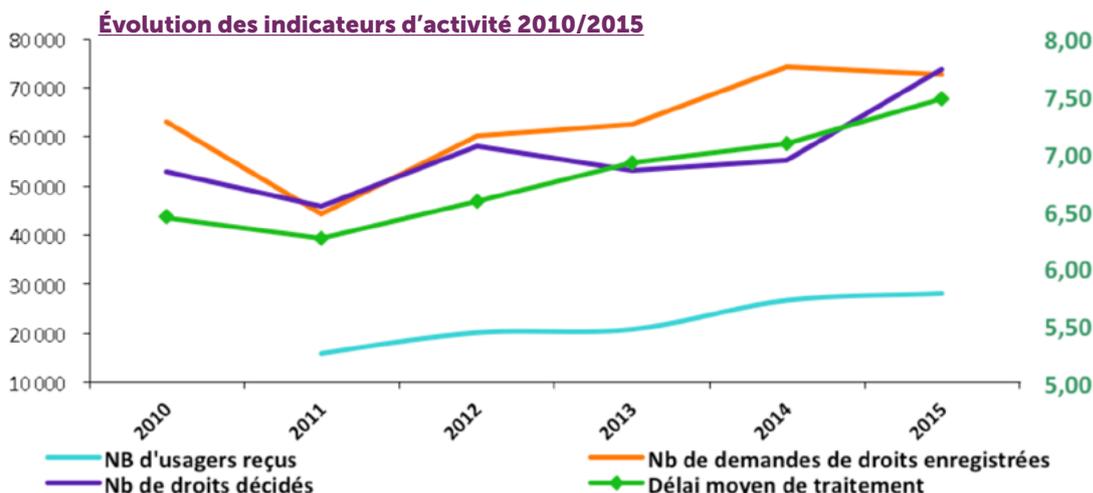


COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE)

La MDPHE exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle instruit les demandes et évalue les besoins des personnes handicapées. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPHE, décide de l'ouverture des droits aux personnes handicapées.

> Indicateurs d'activité



Le nombre d'utilisateurs reçus passe de 26 501 en 2014 (102 personnes par jour) à 27 935 (107 par jour) soit une augmentation de + 5,4% et le nombre de droits décidés est en nette croissance.

Le délai global moyen de traitement des demandes est de 7,47 mois (contre 7,07 mois en 2014) soit une légère augmentation excepté pour le délai moyen de traitement des demandes d'allocation concernant les enfants et les jeunes qui a diminué de 2 mois du fait de la priorisation de ces demandes en 2015. De plus, la résorption d'une partie du stock de demandes plus anciennes fait mécaniquement augmenter le délai moyen.

Le nombre de demandes de prestations par dossier est en progression. Le nombre de dossiers inscrits en CDAPH est en augmentation de 17% et le nombre de prestations décidées par la CDAPH de 25%.

Comparaison 2015/ 2014	2014	2015	Variation
Nombre de dossiers enregistrés	28 174	28 105	- 0,2 %
dont dossiers avec des demandes de PCH	4 637	4 961	+ 6,5 %
Délai moyen d'enregistrement (exprimé en mois)	0,86	0,91	
Nombre de dossiers enregistrés pour passage en CDAPH	24 327	29 321	+ 17,0 %

> Fond départemental de compensation du handicap



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En 2015, le comité de gestion a tenu 12 séances. Il a examiné 316 demandes et a attribué 292 aides financières d'un montant de 586 224 € détaillées ci-après :



Nature de l'aide	Nombre de dossiers	Montants alloués Caisse pivot (en €)	Montants alloués par le Conseil régional (en €)	Total alloué (en €)
Aides techniques	167	184 758	63 777	248 535
Aménagement du logement	73	171 331	96 392	267 723
Dont dispositif ACTP* 2015	21	71 773		
Aménagement du véhicule	20	46 011	14 508	60 519
Dont dispositif ACTP 2015	7	18 093		
Charges exceptionnelles	12	1 967	0	1 967
Loisirs	18	3 478	0	3 478
Surcoût de transport	2	4 000	0	4 000
Total	292	411 547	174 677	5 864

*ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne

> La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Comparaison 2015/ 2014	2014	2015	Variation
Nombre total de commissions	78	89	+ 14,1 %
Nombre de dossiers décidés	24 327	29 321	+ 17,0 %
dont nombre de dossiers étudiés en CDAPH séance	2 823	2 268	- 11,1 %
Taux de dossiers étudiés en CDAPH séance	11,6 %	7,7 %	
Nombre de participants extérieurs	93	88	- 5,4 %
dont famille	67	69	+ 3,0 %
dont ESMS (Établissements et services sociaux et médico-sociaux)	26	19	- 26,9 %

La participation des familles en CDAPH «jeunes» a été soutenue et privilégiée. En 2015, on note 140 décisions de maintien en établissement jeunes au titre de l'amendement Creton en attente d'orientation vers un établissement adulte. Une augmentation importante du nombre de recours gracieux est constatée qu'il convient toutefois de pondérer compte tenu de l'augmentation des décisions prises par la CDAPH.



À noter en 2015

- Augmentation de la plage horaire d'ouverture au public qui est passée de 30 heures à 35 heures hebdomadaires.
- Mise en place d'une Cellule d'orientation et d'évaluation pluridisciplinaire (COEP) expérimentée afin de trier rapidement les dossiers de traitement simple dès leur réception pour une évaluation immédiate des autres dossiers envoyés dans le circuit classique. Compte tenu des résultats positifs obtenus, cette cellule sera pérennisée et étendue en 2016.
- L'observatoire du handicap a mis en place une grille de statistiques sur les types de handicap en Essonne, outil essentiel en matière de politiques publiques pour les orientations en établissements et les réponses apportées par les différentes institutions notamment.

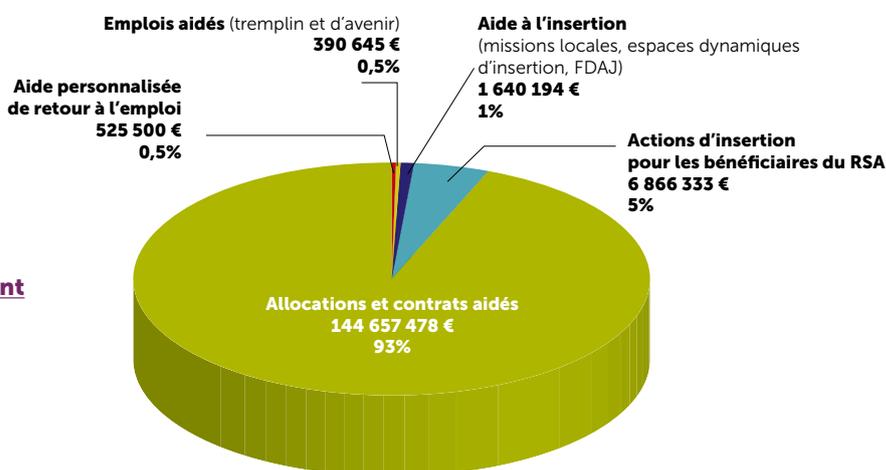
Insertion, cohésion sociale, politique de la ville et du logement

INSERTION

La Direction de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de l'emploi (DILEE) met en œuvre la politique départementale d'insertion des jeunes et des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de lutte contre les exclusions et les discriminations en direction de l'ensemble des publics en situation de difficulté.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
154 080 150	143 157 874	+ 7,63%
Recettes		
1 861 956 (remboursements indus)	1 715 713	+ 8,52%



Dépenses de fonctionnement

La mise en œuvre du plan RSA «équilibre des droits et des devoirs»

Le plan RSA élaboré en 2015 contient des projets structurants répondant aux mesures de bonne gestion décidées par les élus sur la base de la réglementation en vigueur.

Ce plan est vital pour les finances départementales car les dotations de l'État sont en chute libre (168 M€ en 2013 ; 134 M€ en 2015 et vraisemblablement 86 M€ en 2017 soit une perte cumulée de 184 M€ en cinq ans) et les dépenses sociales obligatoires (dont le RSA) en nette hausse : entre 2013 et 2016, elles sont passées de 314 M€ à 409 M€, sans que l'État compense par de nouvelles dotations.

> Création d'une cellule anti-fraude RSA pour assurer le versement du juste droit

122 personnes ont été convoquées en 2015 soit 1,88% des 6 500 allocataires concernés qui seront suivis, à terme, par une personne référente unique pour les orienter et les accompagner, si possible vers l'emploi ; la cellule de 3 personnes a démarré son activité à la mi-décembre 2015 ; un accompagnement global a été mis en place en lien avec les 10 Maisons départementales de solidarité (MDS), pôle emploi : 885 personnes en ont bénéficié sur 1 800 personnes concernées.

> Expérimentation par 2 Plans locaux insertion emploi (PLIE) : 160 allocataires accompagnés depuis mars 2015

46 personnes sur 129 personnes sont sorties du dispositif RSA et ont un emploi ou une formation soit un peu plus d'un tiers au 31 décembre 2015.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> Structures d'insertion par l'activité économique en Essonne : 34% des salariés sont allocataires au RSA et 31% des sorties sont durables

61% des 3 106 personnes en insertion salariées sont employées par les 8 associations intermédiaires, 20% par les 30 ateliers et chantiers d'insertion, 14% par les 2 entreprises de travail temporaire d'insertion et 5% par les 12 entreprises d'insertion existantes en Essonne.

> Association des allocataires

Tout au long de l'année, 26 allocataires qui composent le groupe ressource du RSA se sont mobilisés en participant notamment :

- aux instances pluridisciplinaires locales et départementales qui examinent les dossiers individuels de réorientation et de suspension,
- au travail de refonte des courriers adressés par le Département aux usagers, afin de les simplifier ; le fruit de ce travail a été repris dans le guide «Allocation RSA» à destination des professionnels de l'insertion.

Les usagers ont été étroitement associés au renouvellement du Plan départemental d'insertion (PDI) (prolongement jusqu'à fin 2015) par la méthode de modernisation du service public mise en place par la DILEE et deux prestataires retenus dans le cadre d'un marché public.

CHIFFRES CLÉS

26 355 allocataires RSA (25 091 en 2014, 18 501 en 2010)

Au 30 septembre 2015

8 800 demandeurs d'emploi de catégorie A (qui ont obligation de rechercher un emploi) de moins de 25 ans

59 200 demandeurs d'emploi de catégorie A tout âge confondu.

436 postes concernés par le **cofinancement départemental des aides à l'insertion professionnelle**

dont 194 Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand, 50 Contrats initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand et 192 aides aux postes d'insertion réservés aux allocataires du RSA socle.

217 allocataires du RSA ont bénéficié d'**actions d'insertion au 2^e semestre 2015** (linguistique, accélération du retour à l'emploi)

70 allocataires du RSA ont été accompagnés à la vie quotidienne

60 personnes orientées dans le cadre de l'action « rompre l'isolement »

2 404 jeunes aidés dans le cadre du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

1 573 propositions de décision d'opportunité de la CAF au Conseil départemental (2 243 en 2014)

349 recours administratifs gracieux (407 en 2014)

522 dossiers présentés en Équipe pluridisciplinaire départementale (361 en 2014) dont 439 décisions de suspension des droits (157 ont régularisé leur situation dans les 4 mois)

150 amendes administratives représentant **138 939 €**

61 recours devant le TA (40 en 2014)

COHÉSION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

La gestion du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) est une compétence départementale spécialisée.

L'année 2015 a été marquée par différentes étapes d'élaboration du nouveau plan avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé dans les politiques locales de l'habitat. L'objectif est de poursuivre le travail conjoint État/Département de construction de réponses adaptées aux difficultés en logement/hébergement rencontrées par les ménages les plus fragiles du département. Afin de mener à bien cette construction, il a été décidé de prolonger le PDALHPD 2010-2014 jusqu'à la présentation du nouveau plan prévue à l'Assemblée départementale de septembre 2016.

Partenariats avec les collectivités

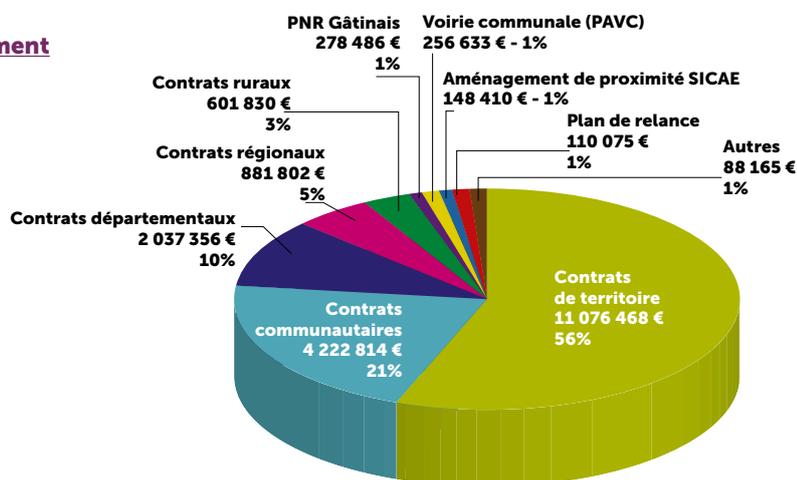
CONTRACTUALISATION, ANIMATION TERRITORIALE ET DÉMOCRATIE LOCALE

Les missions de la Direction de la démocratie locale, de la contractualisation et de l'animation communales (DDLCC) recouvraient, en 2015, le suivi de la politique contractuelle départementale relevant de la délibération cadre du 2 juillet 2012, la mise en œuvre du nouveau plan de relance de l'investissement en application de la délibération du 22 juin ; s'y ajoutaient l'observation du territoire départemental, la réalisation de diagnostics territoriaux, l'animation territoriale et des partenariats et la démocratie locale.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses de fonctionnement		
251 656	0	
Dépenses d'investissement		
19 702 038	17 185 957	+ 14,64%

Investissement



Lancement du plan de relance de l'investissement

Pour dynamiser l'économie locale et prendre en compte les difficultés des petites communes :

- un nouveau pacte d'un an et un fonds spécial dédié de 22 M€ pour les communes et 6 EPCI (non concernés par le schéma régional de coopération intercommunale)
- 14 communes ont été attributaires, au 2^e semestre, de subventions représentant 1,4 M€

La faiblesse des capacités d'investissement des petites communes est prise en compte avec une modulation de leur effort financier en fonction de leur taille.

Récapitulatif de toutes les aides aux communes et EPCI

Exercice	Nombre de rapports	Ensemble des dispositifs contractuels: subventions attribuées en M€	Subventions d'aide à l'investissement versées en M€	Nombre de contrats de territoire votés (85 contrats pour 274 opérations depuis 2013)	Montant des contrats votés (+ de 94M€ depuis 2013)
2014	36	16,55	17,18	29	22,53
2015	69	24,90	19,70 dont 11,07 pour les contrats de territoire	33	40,69 (132 opérations)

37 contrats ont été signés au cours de l'exercice 2015 et concernent majoritairement des équipements scolaires et périscolaires et dans une moindre mesure des équipements sportifs ou dédiés à la petite enfance ou à la santé ou à des travaux de voirie.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

L'animation territoriale

La perspective de la date butoir de contractualisation, initialement fixée au 30 juin et reportée au 31 décembre 2015, a engendré de fortes demandes de contractualisation des communes et EPCI. Le Pôle animation territoriale a apporté son soutien à l'élaboration des contrats (conseils, orientations pour déterminer le plan de financement des opérations éligibles, assistance technique spécifique pour la formalisation des opérations à présenter en commission de concertation...).

Parallèlement, les diagnostics territoriaux ont été mis à jour pour 17 communautés d'agglomération ou de communes (ancienne géographie), dans la partie «état des lieux» des documents. Ce travail a été réalisé conjointement avec les directions opérationnelles du Conseil départemental. Chaque document d'état des lieux a été adressé à l'EPCI concerné et aux communes membres pour disposer d'une version recueillant l'approbation de toutes les parties. Ce travail doit se poursuivre, sur un plan purement technique, sur la partie «définition des enjeux» dans le contexte des nouvelles intercommunalités. Les directions opérationnelles ont été sollicitées dans ce sens.

La mise en œuvre des contrats de territoire

> Les réunions d'information

50 en 2015. Les chargés de l'animation territoriale apportent l'assistance nécessaire aux collectivités pour la définition de leur contrat de territoire.

> Les commissions de concertation

63 en 2015 (57 communes et 6 EPCI). Composées des élus du territoire, du Conseil départemental et de membres de l'Administration, elles constituent l'instance officielle où est élaboré le programme des opérations qu'une collectivité (commune ou EPCI) souhaite inscrire dans son contrat de territoire avec le Département.

> Les réunions d'accompagnement technique

52 en 2015. Elles recouvrent l'accompagnement, par les agents du pôle instruction, des collectivités dans la constitution des dossiers de demande de subvention pour les opérations approuvées en commission de concertation.

> Les signatures de contrats

32 cérémonies de signature. La mise en œuvre des contrats de territoire s'est finalisée par l'organisation, en lien avec le Cabinet du Président, de cérémonies de signature conduites par le Vice-président, en charge du partenariat avec les collectivités, accompagné de la Directrice.

Le suivi des Parc naturels régionaux (PNR)

Pour les deux PNR, celui du Gâtinais français et celui de la Haute vallée de Chevreuse, l'année 2015 a été marquée par la mise en place d'une convention de clôture ayant permis d'apurer tous les engagements financiers du Département et par la définition de nouvelles modalités de travail conformes aux priorités départementales pour un nouveau contrat de parc.

Des actions d'animation spécifiques dans les territoires ruraux et périurbains

Dans un contexte où les réflexions autour de l'évolution de la région Île-de-France sont nombreuses avec la création notamment du Grand Paris ou la redéfinition des contours intercommunaux, il importe de réaffirmer le positionnement Sud de l'Essonne qui comporte des enjeux divers.

Un territoire stratégique : qualité de vie, développement économique à faire reconnaître à l'échelle métropolitaine.

Les actions marquantes en 2015

- **Logement et habitat : un cycle d'informations** a été organisé à l'attention des élus dans le but de fournir un soutien technique aux communes sur les problématiques de réalisation et de diversification de l'offre de logements en zone rurale. Cette thématique associe d'autres organismes extérieurs (CAUE, Direction départementale des territoires, les deux parcs naturels régionaux) et, en interne, la Direction de l'égalité, de la ville et de l'habitat (DIREVH).
- **Réflexions menées** : sur **le développement économique, les transports, le logement, la désertification médicale, l'emploi et la formation, les besoins des personnes âgées** (habitat spécifique, santé, services), **ceux de la petite enfance.**
- **La création d'aires de covoiturage** dans 4 communes. La collaboration engagée avec la SNCF a également permis de créer 3 aires sur les parkings des gares RER de 3 autres communes dans le but de faciliter la mobilité domicile-travail.

Les démarches lancées trouvent toute leur pertinence dans l'orientation nouvelle assignée à la Direction quant à la définition de la Politique rurale qui va fournir un cadre nouveau, consolidé, global et transversal à ces différentes actions, en y associant les directions compétentes. Cette orientation est aussi confortée par les dispositions de la loi NOTRe en matière de solidarité territoriale.



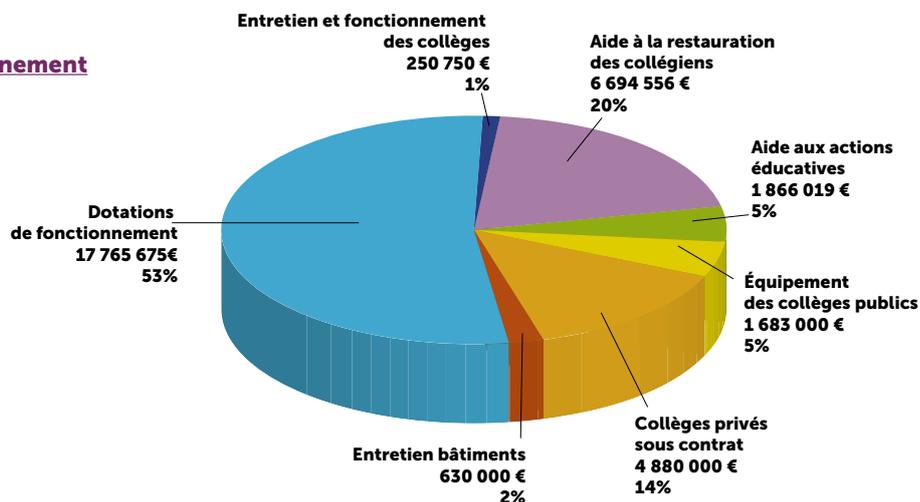
Éducation, collèges et accès au savoir

La Direction des collèges (DIREC) est en charge des politiques départementales en faveur des collégiens et de leurs familles. Elle exerce les compétences obligatoires transférées au fil des actes de décentralisation : sectorisation, accueil, restauration scolaire, entretien général et maintenance des collèges, gestion des 1 140 agents techniques exerçant leurs missions dans les collèges, et plus récemment la maintenance informatique.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
33 767 000	32 009 025	+ 5,49%

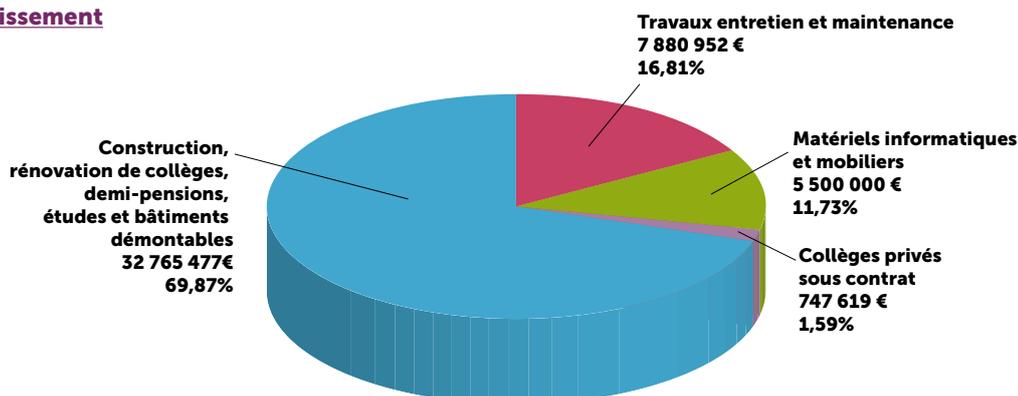
Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
46 894 048	44 656 889	+ 5,01%

Dépenses d'investissement



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

OPTIMISATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES COLLÈGES, RÉÉQUILIBRAGE DES EFFECTIFS



L'analyse prospective de la démographie scolaire s'est renforcée grâce aux rencontres entre le Conseil départemental et la Direction académique et à la lecture des conclusions de l'étude de l'Institut d'aménagement d'urbanisme de la Région Île-de-France sur les caractéristiques démographiques en Île-de-France et en Essonne.

9 collèges ont été étudiés afin de déterminer leur capacité réelle d'accueil.

Un document cadre a été rédigé afin de présenter l'évolution de la démographie scolaire en Essonne, les perspectives d'accueil et les actions à déployer à moyen et long terme (optimisation de la capacité d'accueil dans les collèges, créations de places nouvelles, modification de sectorisation...).

Une modification de sectorisation est envisagée sur les territoires de Marolles-en-Hurepoix, Itteville, Viry-Châtillon, Dourdan, Champcueil, Mennecy, Villabé, La Ferté-Alais.

MUTUALISATION ET ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

La Direction des collèges a finalisé en 2015 le processus de mutualisation de l'achat du gaz et de l'électricité. Elle est engagée avec la Direction de la construction et des bâtiments dans une démarche d'élaboration d'un contrat CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) et avec la Direction des finances et de la commande publique dans une étude préalable à la mutualisation de l'achat des denrées alimentaires.

Faits marquants

- **600 000 € d'économies en 2015** ont été faites avec la mutualisation des achats de gaz des collèges par l'adhésion de chaque collège au groupement de commande du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) ; 200 000 € supplémentaires sont attendus en 2016.
- **Reprise par le Conseil départemental de l'achat du gaz et d'électricité des collèges** : le Département, étant depuis plusieurs années adhérent au groupement de commandes du SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) et du SIGEIF, a proposé, en 2015, de passer les commandes en gaz et électricité pour le compte des collèges qui ont accepté. Les marchés du SIPPAREC entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016, ceux du SIGEIF en juillet 2016. L'économie prévisible est environ de 30 000€ correspondant au coût des adhésions de chaque collège aux 2 syndicats.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE RESTAURATION SCOLAIRE 2014-2020 DANS LES COLLÈGES ESSONNIENS

Le schéma a été adopté par délibération du 27 mai 2013.

La rénovation des demi-pensions

- **Une nouvelle unité centrale de production a été ouverte au collège Paul Eluard de Brétigny-sur-Orge** le 5 janvier 2015 (en remplacement de la cuisine autonome) avec le rattachement de 4 collèges satellites (Mondétour et Aimé Césaire aux Ulis, Charles Péguy à Bondoufle et Nicolas Boileau à Saint-Michel-sur-Orge).
- **Les travaux de la nouvelle demi-pension (cuisine autonome) du collège Dunoyer de Segonzac à Boussy-Saint-Antoine se sont achevés** au mois de décembre 2015. L'ouverture effective le 4 janvier 2016 s'est parfaitement déroulée avec un accompagnement du service de restauration scolaire auprès des agents techniques.

La sécurité alimentaire et la veille sanitaire

Le recrutement d'un agent au service de la restauration scolaire a aidé à la mise en place du Plan de maîtrise sanitaire dans les services de restauration des collèges.

Une diététicienne, récemment recrutée, a validé régulièrement 197 menus de 62 collèges et a participé à 30 commissions de menus. Afin qu'elle soit informée de toutes les contraintes que peuvent rencontrer les chefs de cuisine lors de l'élaboration des repas, une nouvelle mission de participation à la production a été mise en place.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

L'introduction progressive du Bio et des circuits courts dans les collèges

La démarche se poursuit dans le cadre de la convention avec le GAB (Groupement des agriculteurs biologiques) qui accompagne déjà 7 cuisines centrales, 17 satellites et 4 autonomes.

L'approvisionnement de denrées en circuits courts, à partir de dispositifs locaux initiés par des collectivités ou associations locales est développé sur des établissements pilotes : Itteville, Marolles, Champcueil. Des démarches sont mises en place afin de promouvoir des actions similaires sur d'autres communes (Marcoussis, Dourdan) et avec différentes associations telles que les potagers du télégraphe, les jardins de Marcoussis, le Parc du Gâtinais...



La réduction des déchets

Des actions sont conduites en coopération avec la Direction de l'environnement (DENV) pour limiter le gâchis alimentaire (installation de tables de tri, d'urnes de collecte de pain) et promouvoir la mise en place de composteurs (voir interview p.76 rubrique environnement).

45 702 collégiens ont fréquenté la restauration scolaire soit 78% des collégiens (77% en 2014)

La simplification de la gestion informatique de la facturation des repas de demi-pension

En application de la délibération du 19 mai 2014 «dotation complémentaire petits travaux et matériel de restauration» **22 collèges** supplémentaires (3 en 2014) ont été équipés du module «gestion et facturation des repas» qui permet aussi une meilleure lisibilité de la facture adressée aux familles.

Une troisième vague d'équipement de 14 collèges a été votée à la Commission permanente du 9 novembre 2015 ce qui portera le nombre de collèges dotés à 39 au 1^{er} avril 2016.

La fête des agents : le concours des équipes de cuisines

Le travail des agents des collèges a été mis en valeur lors de la Fête des agents avec le Concours des équipes de cuisine.

Prix du jury professionnel :

1^{er} collège Le Village à Évry ; 2^e collège Blaise Pascal à Massy

Prix du Public : collège L'Ermitage à Soisy-sur-Seine

Prix développement durable : collège Condorcet à Dourdan



LES MESURES EN FAVEUR DES AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES (ATC)

• **Affectation des ATC.** Une étude a été engagée par le Département, avec l'aide d'un prestataire extérieur, pour réaliser un nouveau document «référentiel d'affectation» support qui devrait aider à répondre qualitativement aux besoins des collèges en personnels techniques.

Une phase de diagnostic dans les 100 collèges a été réalisée entre septembre et novembre 2015 et la formalisation du nouveau document aura lieu en 2016.

• **Améliorer la culture de la prévention des risques professionnels** suite à des demandes d'aménagements de poste, d'équipements de travail ou autres difficultés signalées par les gestionnaires ou ATC.

Le partenariat avec les services de l'Éducation nationale a permis d'aborder la sécurité au travail partagée : évaluation des risques professionnels, registres de santé et sécurité au travail. La réflexion sur la mise en place des assistants de prévention dans les collèges a été poursuivie.

10 visites «Hygiène et sécurité» ont été organisées en 2015.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



• **Équipement des ATC de 74 collèges** afin d'améliorer leurs conditions de travail, de prévenir les risques liés aux efforts physiques quotidiens.

178 équipements ont été livrés :

- **72 aux agents polyvalents de maintenance** : débroussailleuses, nettoyeurs haute pression, souffleur, taille-haie, tondeuses,...
- **95** visant à mécaniser les activités des agents d'**entretien des locaux** : aspirateurs eau et poussières, auto-laveuses, mono-brosses
- **11** pour faciliter l'**entretien du linge**.

L'ÉQUIPEMENT EN MOBILIER DES COLLÈGES

En 2015, l'environnement de travail des collégiens et des ATC a été amélioré par la livraison de mobiliers neufs dans :

- 155 salles d'enseignement général, 4 salles de SEGPA et 7 classes d'Ulis nouvellement créées,
- 59 salles de sciences et de technologie,
- 225 bureaux d'administration et salles de vie scolaire,
- 32 locaux d'ouvrier professionnel,
- 31 Centre de documentation et d'information (CDI),
- 18 demi-pensions,
- 22 préaux (casiers),
- 40 salles (rangements métalliques).

LE COLLÈGE NUMÉRIQUE

13 000 PC, 714 TNI/VPI déployés dans les 100 collèges
3 500 tablettes numériques et clefs USB pour les élèves de 6^e

En 2015, 1 065 PC, 178 ordinateurs portables, 78 vidéoprojecteurs, 109 imprimantes et 1 295 tablettes numériques ont été installés dans les collèges.

À ce jour, chaque collège dispose d'au minimum 4 tableaux numériques interactifs/ vidéoprojecteurs interactifs (TNI/VPI). En 2015, **106 nouveaux VPI** ont été installés. La communauté pédagogique s'est progressivement emparée de ce nouvel outil d'enseignement et les demandes se multiplient au fil des ans.



85 collèges ayant un projet éducatif adapté ont reçu en 2015 une dotation de **30 tablettes numériques** et 22 collèges ont fait l'objet d'une deuxième dotation. Le Conseil départemental envisage de généraliser cet outil expérimenté, actuellement, dans 2 collèges à Villabé et Étampes et en internat départemental où les collégiens peuvent les utiliser à leur domicile en fin de semaine.

Pour la 7^e année, la clé USB (Numériclé) et son bureau mobile (manuels numériques gratuits, sélection de sites web éducatifs et large collection de livres numériques classiques pour la jeunesse entre autres) ont été distribués aux élèves entrant en classe de 6^e. Avec son double connecteur USB/micro USB, la version de 2015, unique en France, plus petite et plus moderne est utilisable aussi bien sur PC que sur les outils de mobilité, smartphones ou tablettes compatibles.

Participation départementale au Plan numérique national

Le Département a participé à cette action en équipant un établissement pilote, le collège «Guinette» à Étampes, de **250 tablettes numériques** pour les élèves de 5^e ce qui a permis de répondre à l'ensemble des questions techniques et éducatives liées à ces dispositifs. Parallèlement, le collège Rosa Parks à Villabé a également été doté pour les classes de 6^e afin de compléter l'expérimentation.

Une nouvelle version des Environnements numériques de travail (ENT)

La nouvelle version, plus fluide, plus moderne et plus rapide de Moncollege.essonne.fr, l'ENT des collèges de l'Essonne, a été mise à disposition des **165 000 utilisateurs** en septembre 2015.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Sur l'année, ce sont plus de 7 millions de pages qui ont été vues par 1,8 millions de visiteurs répartis entre : 48% de collégiens, 37% de parents et 17% d'enseignants et de personnels administratifs.

Le Très haut débit (THD) dans les collèges

2015 est l'année du déploiement du THD (raccordement à 100 mégas sur fibre optique soit de nouvelles liaisons plus rapides) qui offre aux collégiens un environnement moderne et facilitateur pour leurs apprentissages.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Patrimoine

La Direction de la construction et des bâtiments (DCB) regroupe l'ensemble des compétences nécessaires à la maîtrise d'ouvrage des opérations à mener sur le patrimoine bâti. Elle administre le patrimoine départemental hors collèges et assure pour la Direction des collèges la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction, réhabilitation et grosse maintenance.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
11 750 720 (dont 335 463 pour l'IDEF)	11 525 072 (dont 351 166 pour l'IDEF)	+ 1,96%

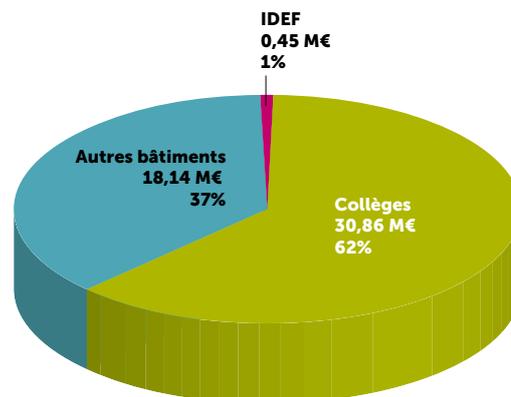


Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
49 454 725 (dont 30 860 753 pour les collèges et 447 800 pour l'IDEF)	48 753 945 (dont 26 333 714 pour les collèges et 400 085 pour l'IDEF)	+ 1,44%



Dépenses d'investissement



L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AAP)

L'AAP a marqué l'année 2015 avec son adoption par l'Assemblée départementale le 28 septembre et son approbation par arrêté préfectoral du 9 décembre 2015 selon les principes structurants suivants :

- un schéma unique en 2 volets : les collèges et les autres bâtiments pour un coût prévisionnel de **36,35 M€**,
- une **réalisation** progressive **des travaux sur 9 ans** en 3 phases de 3 ans chacune : 2015-2018 ; 2019-2021 ; 2022-2024 prenant en compte l'équité territoriale et la diversité des prestations de service ; 44% des collèges seront mis aux normes dès la 1^{re} phase puis un collège par ville à l'issue de la 2^e phase et la totalité fin 2024.

GESTION DU PATRIMOINE

Les mesures de bonne gestion ont concerné :

- la **cession d'actifs inutiles** qui a débouché sur une recette de **2,72 M€**,
- des **économies de loyers** ont aussi été dégagées de **0,59 M€**, en valeur annuelle, par une gestion active de contrats de location ou de convention d'occupation résiliés dans le respect des clauses de durée et de préavis pour des relogements dans des bâtiments départementaux,
- **une seule acquisition** en 2015 d'un lot aménagé dans le nouveau centre social de Courcouronnes **pour la PMI** : la dépense est de 0,71 M€,

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **des actions dans le cadre du Schéma directeur énergie (SDE).** Le SDE voté par l'Assemblée départementale le 24 janvier 2014 a permis le démarrage d'actions pour réduire les consommations et dépenses d'énergie du patrimoine immobilier départemental. En 2015, le programme planifié jusqu'en 2030 a été poursuivi :
 - des **travaux d'amélioration des performances énergétiques** dans 9 collèges ont généré **une recette de 63 900 €** (travaux d'étanchéité et de rénovation de chaufferies) valorisés par des certificats d'économie d'énergie (CEE),
 - **la mutualisation des contrats d'énergie** (gaz et électricité) pour les bâtiments départementaux, hors collèges, a induit **une économie de 180 000 €**,
 - **des actions pédagogiques** (Direction de l'environnement et délégation de développement durable) à effet de **sensibiliser les collégiens** ont été menées en classes de 5^e dans un collège du département. À l'issue de mesures effectuées avec les collégiens, les postes les plus énergivores et les solutions de lutte contre le gaspillage (notamment paramétrages des chaufferies, écrans, copieurs et gestes vertueux) ont été identifiés.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Environnement

La Direction de l'environnement (DENV) contribue à la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'ensemble de la ressource «eau» et sa restauration, à la gestion des déchets, à l'adaptation au changement climatique, à la santé et à la réduction des nuisances à l'environnement.



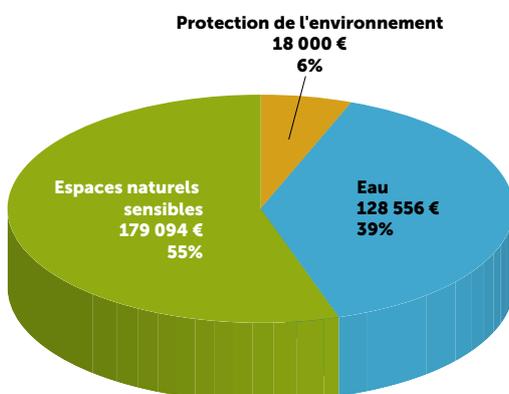
Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
1 714 845	1 852 146	- 7,41 %
Recettes		
294 488	233 373	+ 26,19%

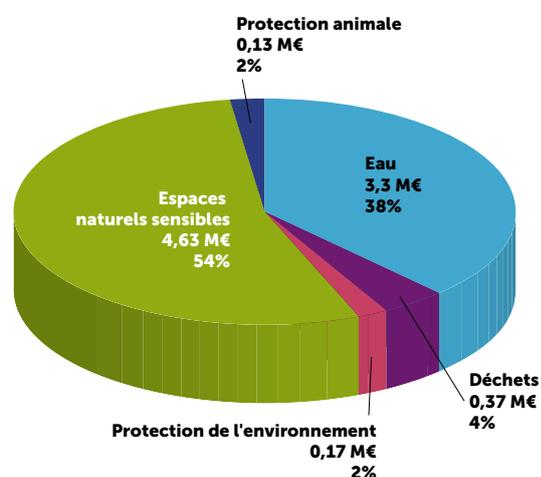
Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
6 881 913	9 585 648	- 28,2%
Recettes		
31 162	255 620	- 87,8%

Réalisation par secteur d'intervention Recettes totales : 0,33 M€



Réalisation par secteur d'intervention Dépenses totales : 8,60 M€



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Schéma départemental des ENS, adopté le 12 décembre 2011 pour la période 2012-2021, vise la protection et la valorisation du patrimoine naturel, des éco-paysages, de la géo-diversité, de la biodiversité, la restauration de la fonctionnalité des trames vertes et bleues, la lutte contre le réchauffement climatique. En 2015, en application de ce schéma, les **périmètres ENS** ont été **complétés de 380 hectares** inclus en zones de préemption.



59 km de chemins ont été inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) afin de les protéger et un effort particulier a été mené en matière de maîtrise foncière publique avec l'acquisition de 9,9 ha.

Des actions de communication en direction des différents publics essonniers ont été menées : **7 312 personnes ont été accueillies sur les ENS et sur la Réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne**, dont 5 692 en animations, soit 46% de scolaires (de la maternelle au lycée), 54% de personnes grand public et 1 620 personnes sur des stands (Fête des plantes à Sainte-Geneviève-des-Bois, Journée des randos durables à Jouy-en-Josas, Salon du tourisme à Arpajon...).

La fête des 30 ans de la loi du 18 juillet 1985 : c'est en application de cette loi que les Conseils départementaux agissent pour la préservation de la nature ; les journées des 18 et 19 juillet 2015 ont été consacrées aux actions menées pour la protection de l'environnement en Essonne. Plus de 180 visiteurs ont pu découvrir la richesse du patrimoine naturel essonnien.



SANTÉ - ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental a financé les adhésions de 2 structures qui permettent d'assurer une veille sanitaire des populations d'animaux sauvages sur le territoire.

25 associations de protection animale subventionnées : 99 000 €



Balbuzard

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU

33 collectivités rurales sont accompagnées techniquement pour une gestion optimisée de leur station d'épuration (mission dite SATESE : compétence spécialisée).



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Le service de l'eau a piloté et accompagné 2 démarches internes au Conseil départemental :

- le diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine et des missions du Conseil départemental face **au risque d'inondation**, particulièrement en cas de crue de la Seine ;
- le diagnostic de la conformité de **l'assainissement** des 100 collèges et de plus de 50 autres bâtiments sur 2 ans et finalisé fin 2015. Deux tiers des collèges et près d'un tiers des bâtiments hors collèges connaissent des problèmes de séparativité. Ces résultats sont intégrés, à compter de 2016, à la programmation des travaux sur le patrimoine départemental. Le Département cherchera à bénéficier des aides incitatives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour ces travaux.

L'assainissement en Essonne est basé quasi-exclusivement sur des réseaux séparatifs de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Il nécessite une bonne séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, au risque de ne pas bien fonctionner et ne pas remplir son rôle. Il existe hélas **une proportion importante de bâtiments publics et privés qui ne sont pas conformes**, souvent sans que les propriétaires en aient conscience. Cette séparativité est en fait l'enjeu majeur de l'assainissement en Essonne pour la qualité de nos rivières.

Réunion d'information des collectivités sur les effets de la loi NOTRe sur les services d'eau et d'assainissement

La loi NOTRe, adoptée en août 2015, comporte des dispositions qui vont provoquer des modifications majeures dans la gestion et la gouvernance des services d'eau et d'assainissement à l'horizon 2020.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Mobilités

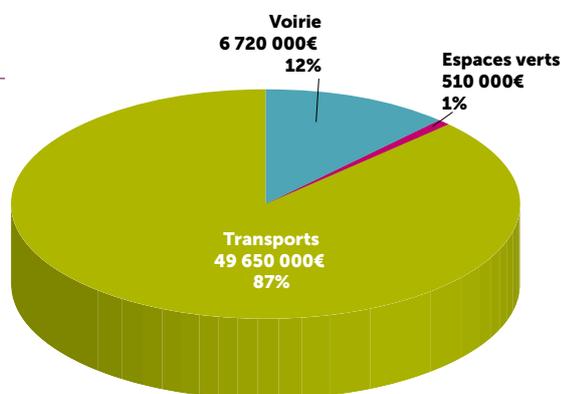
La Direction des déplacements (DIRDEP) a comme missions relevant des compétences obligatoires du Conseil départemental **la sécurité et la gestion des routes départementales, des dépendances vertes et jardins départementaux**. Les trois Unités territoriales des déplacements (UTD) assurent l'entretien, l'exploitation, et la modernisation des **1 386 km de voirie** relevant de leurs compétences dont 240 km de routes nationales d'intérêt local transférées.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
56 880 000	63 390 000	- 10,27%
Recettes		
7 780 000 (dont 370 000€ pour la voirie)	27 450 000	- 72%

Recettes réalisées : cette baisse conséquente est due à un retard de perception de recettes liées aux transports scolaires.

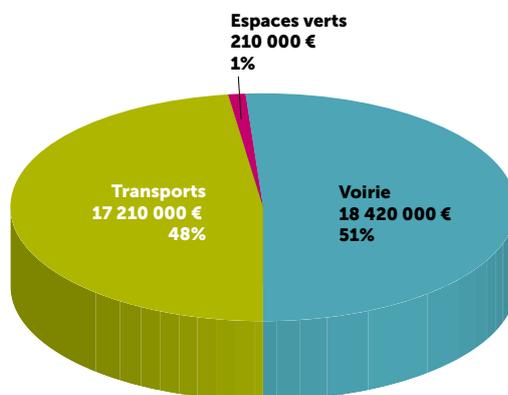
Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
35 840 000	53 900 000	- 33,51%
Recettes		
10 550 000 (dont 2 850 000 € au titre des transports)	11 100 000	- 4,95%

Dépenses d'investissement



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

LE VOLET SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE (SDVD)

Il a été adopté en Assemblée départementale le 26 janvier 2015. Pour sa première année de mise en œuvre, un montant total de près de 1 M€ a été réalisé en investissement (90%) et en fonctionnement (10%).

Les actions menées en 2015 :

Résorber d'ici 2020 les zones les plus accidentogènes sur le réseau routier départemental

Action 2015 : vaste opération de sécurisation de la RD 838 engagée en octobre 2015 entre les communes des Granges-le-Roi et Angerville et achevée au 1er trimestre 2016 : coût total de 500 000 €.

Requalifier la route de Chartres - RD 988 entre Gometz-le-Châtel et Orsay (grand projet priorisé)

Action 2015 : démarrage de la 2^e tranche de travaux dans le cadre du programme de 2,65 M€ HT dont 1,44 M€ HT à la charge du Département comportant 3 tranches fonctionnelles de travaux.

Assurer l'amélioration continue de la sécurité routière sur l'ensemble du réseau

Actions 2015 : des travaux de reprise de l'adhérence ont été réalisés sur 3 sections du réseau pour un montant total de 110 000 €.

Améliorer la sécurité sur 5 points d'arrêts scolaires préoccupants

Dépense de 1 500 €.

Traiter les obstacles latéraux

Actions 2015 : 527 têtes de buses ont été créées ou renouvelées sur les RD hors agglomération pour un montant total de 450 000 € garantissant ainsi la mise en sécurité de l'intégralité des têtes de buses présentes sur RD hors agglomération.

Optimiser le management de la sécurité routière

La mise en œuvre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a induit la réalisation de 49 actions pour un montant total de 89 505 € ; le partenariat avec les services de l'Etat a permis le déploiement d'1 radar automatique (RD445 Fleury-Mérogis) et de 2 radars PN (PN30-Breuillet et PN24-Ballancourt).

Les espaces verts

- Entretien, veille, conseils du/sur le patrimoine arboré soit 12 077 arbres à gestion horticole dont 757 arbres sur les propriétés départementales, 71 ha de boisements ainsi que sur les giratoires et leurs abords (90 sites).
- 58 sites de l'institution départementale entretenus (dont 7 nouveaux) représentant 37 ha d'aménagements paysagers.

Finances et commande publique

FINANCES

Mise en place des 3 budgets annexes pour la Crèche départementale, le stade Robert Bobin et le domaine de Chamarande

Le service du budget et de la comptabilité a préparé, en concertation avec les directions opérationnelles, la mise en place de ces budgets au titre du budget primitif 2016. Un recensement des dépenses et recettes concernées a été organisé puis une architecture par programme a été définie sur le logiciel financier. Cette organisation permettra d'individualiser le suivi de chacune de ces structures, permettant une analyse fine des coûts des prestations réalisées.

Mise en place d'une prospective financière basée sur une trame correspondant aux compétences de la loi NOTRe

Ainsi, en dépenses de fonctionnement, chaque programme a fait l'objet d'un traçage pour définir à quelle catégorie de dépense il appartient. Cette codification a permis de caler des trajectoires de dépenses pour le BP 2016 afin de présenter un budget répondant aux enjeux prioritaires de mise en place des politiques publiques.

Titres et mandats (en nombre)

		Budget principal	IDEF
Dépenses	Mandats	99 249	3 533
	Rejets	2 256	64
Recettes	Titres	23 922	167
	rejets	273	1

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 13,9 M€ répartis entre 65 communes et 10 EPCI.

Fonds départemental de péréquation des droits de mutation : 7,5 M€ répartis entre 132 communes.

Autres mesures en faveur d'une bonne gestion

> **Démarrage du projet de dématérialisation de la chaîne comptable et achèvement de la 1^{re} phase : passage au flux PESV2** au 25 septembre 2015. Depuis cette date, les pièces comptables (bordereaux journaux, mandats et titres) et les pièces justificatives (à l'exception des documents relatifs à la paie et au versement du RSA) sont transmises au Payeur départemental via le flux informatique PESV2 (en remplacement des CDROM).

> **Harmonisation des profils utilisateurs dans Grand Angle** en lien avec les profils métiers et préconisations de refonte des habilitations dans le logiciel métier.

> **Renforcement de l'aide au pilotage directionnel** : réalisation de différents tableaux de bord et de suivi sur les domaines d'exécution, marchés et subventions.

> **Développement de la gestion des marchés publics dans l'outil Grand Angle** en vue de l'abandon progressif du logiciel MARCO STF (utilisé par la DIRDEP) après comparaison des fonctionnalités respectives.

> **Renforcement de l'offre de formations internes sur le progiciel Grand Angle** avec la création de deux formations : les marchés gérés par décomptes sur le module I Marchés et visualisation de l'ergonomie du logiciel.

> **Analyse financière et suivi des satellites** : le service performance de gestion assure au sein de son pôle une triple mission d'expertise financière en matière d'évaluation de la rentabilité des modèles économiques des projets départementaux structurants (externalisation ou régie), d'octroi de garantie d'emprunt à la réalisation principalement des investissements sociaux ou médico-sociaux (14,13 M€ en 2015), locatifs sociaux (3,6 M€ en 2015) et de contrôle des satellites départementaux (sociétés d'économie mixte départementales, syndicats mixtes de gestion ou autres entités financées par le Département) en lien avec les directions opérationnelles concernées.

Cette dernière mission implique également le contrôle de l'exécution financière des dépenses des opérations d'investissement du département confiées sous mandat à des personnes morales de droit privé.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Les grands équilibres financiers 2015 du budget principal

Les dépenses réelles : **1 351 M€** (**1 367 M€ en 2014 soit -1,18%**)

(hors mouvements d'ordre comptable)

> **En fonctionnement** : les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint **1 059 M€** (1 039 M€ en 2014 soit +1,93 %, progression plus modérée que celle constatée l'année dernière de + 3 %). Leur taux de réalisation est de 99 % (97 % en 2014). Un certain nombre de factures 2015 n'ont pu être honorées faute de crédits suffisants votés par l'ancienne majorité au budget primitif 2015.

> **En investissement** : **165,8 M€** soit -18,7 % par rapport à celles de 2014 (hors remboursement en capital de la dette).

- Subventions d'investissement versées : **59 M€** soit 36 % du total des dépenses d'investissement hors dette.
- Autres dépenses d'investissement (maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine départemental) : **106,9 M€** soit 64 % du total des dépenses d'investissement hors dette.

Les recettes réelles : **1 359,4 M€** (**1 365,5 M€ en 2014 soit -0,45%**)

(hors mouvements d'ordre comptable et résultats n-1 reportés)

> **En fonctionnement** : **1 156,2 M€**, en très légère augmentation de +0,18 % par rapport à celles de 2014, grâce notamment aux droits de mutations à titre onéreux qui ont connu un regain de croissance intéressant. Leur taux de réalisation a dépassé les 102,6 %.

> **En investissement** : **40 M€** (hors emprunt) en recul de - 3,4 % par rapport à celles de 2014 sachant que cette baisse provient d'une recette 2014 exceptionnelle ; un remboursement de subvention sur les Pôles de compétitivité. Leur taux de réalisation a dépassé les 93 %.

La dette départementale : **947 M€**

dont 55,52 % en dette bancaire et 44,48 % en dette obligataire

Le flux d'endettement supplémentaire s'est élevé à **36,4 M€**

La capacité de désendettement se situe à **9,7 années**

Le remboursement annuel du capital de la dette s'est élevé à **82,8 M€**

Les charges financières sont assez stables : **19,3 M€**

Les principaux agrégats

L'épargne brute : **97,6 M€** soit -15,5 % par rapport à 2014.

Le taux d'épargne : **8%** des recettes réelles de fonctionnement contre 10 % fin 2014.

Le fonds de roulement : **35 M€** soit une augmentation de **8,2 M€** par rapport à 2014.

L'actif départemental : **5,123 M€**.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

COMMANDE PUBLIQUE

- > **Constitution d'une nouvelle base d'indicateurs** et du suivi des procédures afin de fiabiliser les données disponibles destinées au contrôle de gestion de la collectivité.
- > **Élaboration d'un projet de service** au «Service de l'élaboration et de la passation des marchés» destiné à prendre en compte les modifications apportées par la réorganisation d'avril 2014 et les nouvelles missions confiées par la Direction générale en matière de conseils aux entreprises et aux directions opérationnelles.
- > **Réforme et simplification des procédures internes de marchés publics.** Élaboré en concertation avec les directions, **le nouveau dispositif** permettra une autonomisation des directions tout en renforçant l'accompagnement en matière d'exécution des marchés ; il est **applicable depuis le 1^{er} janvier 2015**.
- > **Réalisation d'une cartographie des achats**, sur la période 2012-2014, qui permet d'analyser les grandes masses financières et d'identifier les segments d'achats stratégiques, les fournisseurs les plus importants et les directions consommatrices.
- > **Réalisation d'une synthèse des segments d'achats optimisables et estimation des gains financiers potentiels.**
- > **Analyse des frais d'études** permettant d'engager une réflexion sur les possibilités d'internalisation de certaines d'entre elles.
- > **Référencement des fournisseurs** afin d'offrir aux directions opérationnelles, par segment d'achat, une liste d'opérateurs économiques potentiels (notamment dans le cadre des procédures sans mise en concurrence).
- > **Mise en œuvre d'une stratégie achat relative au «nettoyage des locaux»** ayant permis d'optimiser ce marché, notamment en revisitant l'allotissement (lots équilibrés et suppression du lot réservé à l'ESAT), en harmonisant et rationalisant les prestations sur tous les sites et en supprimant la prestation de vitrerie (marché à lancer séparément).
- > **Lancement de 3 nouvelles stratégies achat** relatives aux «matériels informatiques», aux «mobiliers» et aux «espaces verts», visant à mutualiser nos achats en interne et à rechercher des synergies externes, notamment auprès du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- > **Réalisation de 3 cahiers thématiques sur l'achat**, remis aux référents marchés des directions opérationnelles, portant sur : l'achat local, l'allotissement et l'accès des TPE/PME à la commande publique départementale, l'amélioration de l'attractivité de la commande publique départementale.
- > **Rencontre des opérateurs économiques essonniers** à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Essonne le 2 décembre dans le cadre de l'amélioration de l'accès des PME à la commande publique départementale.
- > **Présentation par l'ADEME, lors de la COP21, des résultats du groupe de travail** «Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Développement durable : commande publique et bilan carbone» auquel le Service pilotage de l'achat a participé en 2015.

CHIFFRES CLÉS

186 marchés notifiés caractérisés par :

> **67** clausés

> **169** avis de publicité publiés

> **66** avenants notifiés

> **945** références CMP validées

Gain de près de **400 000 €**/an induit par la stratégie achat «nettoyage des locaux», soit près de **23%** d'économies.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Administration générale, ressources humaines

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'administration électronique

> Modernisation numérique

En 2015, les actions marquantes pour la Direction des services informatiques (DSI) ont été :

- **le renforcement de la sécurité informatique,**
- **l'amélioration des conditions de travail avec :**
 - le déploiement du télétravail,
 - la modernisation des 2 850 postes de travail dans le cadre du projet MP4 ainsi que des infrastructures des sites éloignés,
 - l'initiation de la nouvelle messagerie : Outlook,
 - la participation aux déménagements vers la plateforme sociale de Palaiseau,
 - la mise en place d'un accueil téléphonique centralisé sur un territoire de Maison départementale de solidarité (MDS),
 - la mise en production des premiers lots du SIR (système d'information routier), du SIDOC (logiciel documentation) et du projet de dématérialisation des flux financiers (PESV2),
- **un nouvel outil PISE** de prise en charge des incidents et demandes des utilisateurs et de gestion du parc informatique.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
3 514 550	3 614 211	- 2,76%

Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
4 421 454	6 217 704	- 28,89%

> Les économies de papier pour réduire l'impact sur l'environnement

La poursuite de la dématérialisation a continué à favoriser la diminution de la consommation de papier. La publication du bulletin officiel du Département sur le site essonne.fr permet la suppression des éditions papier tant en interne qu'à destination du public. Les abonnements numériques ont été privilégiés pour les journaux.

> Faciliter la circulation et le partage de l'information

Le développement de l'utilisation de l'extranet Essonne.fr dédié aux élus permet une information lisible et fiable mise à jour à chaque tenue des instances. Les contraintes matérielles de traitement de l'information sont réduites, la communication et la rapidité de recherche des informations facilitées. Les délibérations, rapports et bulletins officiels sont aussi accessibles sur essonne.fr de même que dans l'intranet Egram de la collectivité.

Gédélibération

> 350 licences ont été accordées

Afin d'être compatible avec le déploiement du MP4, il a été nécessaire de migrer l'application sur un serveur TSE (Terminal Server) ce qui a permis d'améliorer la qualité du service, d'avoir une meilleure stabilité et une sécurisation de l'application.

L'ensemble des licences Gédélibération a été revu ce qui a induit une diminution de moitié du nombre de licences (moins 350). Depuis le renouvellement cantonal, la transmission de tous les dossiers de séances destinés aux élus et administratifs concernés est dématérialisée.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

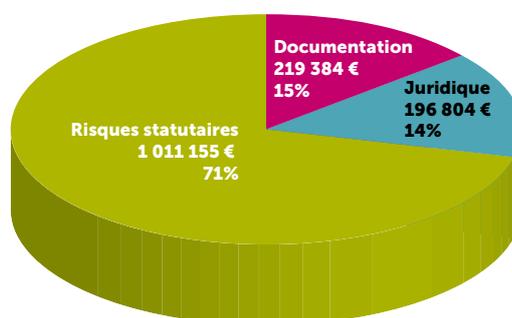
Affaires juridiques et documentation

La Direction des affaires juridiques et de la documentation (DAJD) veille à garantir la sécurité juridique de l'action publique départementale en jouant un rôle de conseil, de facilitation et d'information.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
1 427 343	2 230 547	- 36%
Recettes		
254 755	0	

Dépenses de fonctionnement



> Affaires juridiques

• Conseils et expertises juridiques

530 demandes pour l'ensemble des directions du Département (stable par rapport à 2014)

• Contentieux

Une centaine en stock et 65 nouveaux (hors contentieux : allocations individuelles de solidarité gérées par la Direction générale adjointe aux solidarités -DGAS)

• Secteur des assurances

Ont été pris en charge :

- 47 dégradations de biens
- 139 sinistres automobiles dont 45 responsables
- 15 attributions de protection fonctionnelle
- 151 cas où la responsabilité civile du Département est engagée
- l'assurance de 7 expositions dont 1 sinistre intervenu
- l'assurance de 26 manifestations publiques

L'auto-assurance pour les risques statutaires est expérimentée depuis le 1^{er} janvier 2015 et fera l'objet d'un premier bilan en 2016 par la Direction des ressources humaines (DRH) et la DAJD.

> Documentation

Le portail documentaire intégrant le nouveau logiciel PMB a pu être mis en service le 9 décembre 2015. C'est l'aboutissement d'un travail de trois ans mené par l'ensemble du service.

• Actions in situ et activités enregistrées

- Troc de livres dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (1^{er} juin 2015) : 154 participants (une vingtaine de plus qu'à la 1^{re} édition 2014), 1 280 livres déposés par 98 agents, 903 livres échangés
- Inauguration du portail autour d'un Thé de Noël avec démonstrations à l'appui (17 décembre 2015) : 79 présents
- Formation à l'intranet documentaire en 5 sessions

• Autres actions conduites en partenariat

- Intervention de la documentation lors d'une journée d'accueil promotion PACE (21 mai 2015)
- Stands documentation :
 - > Doc hors les murs à la MDS d'Étampes (22 janvier 2015)
 - > Comité inter-directions : bilan discrimination (3 février 2015)
 - > Colloque DPMI sur la précarité-santé (13 mars 2015)



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

CHIFFRES CLÉS

- Du fait d'une période transitoire de changement de logiciel, les statistiques données ci-dessous couvrent pour l'essentiel 10 mois et demi d'activité.
- > **600 présences-lecteurs** en salle de lecture du Centre de documentation (+100/2014)
- > **426 acquisitions d'ouvrages** dont 306 pour les directions
- > **1 511 prêts** dont plus de 1 373 pour les ouvrages et vidéos et 138 pour les revues
- > **36 962 connections** aux bases documentaires (articles, textes juridiques, ouvrages)
- > **27 049 ouvertures de la revue de presse**
- > **Veilles sur 81 sujets** envoyées par messagerie électronique sur abonnements
- > **Panorama de presse quotidien** envoyé par messagerie sur demande depuis juin.

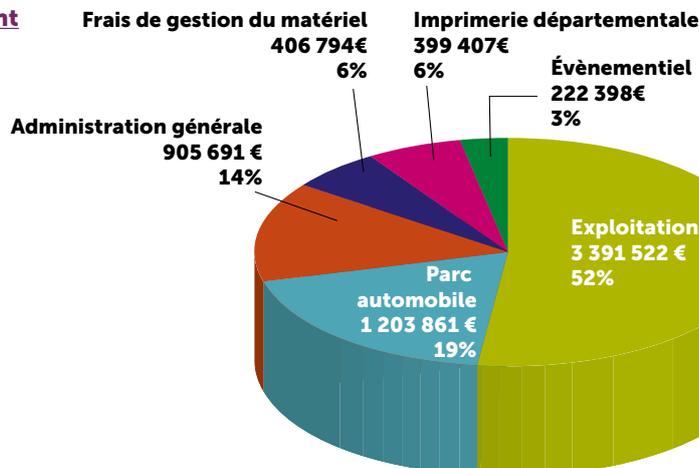
Les moyens généraux

La Direction des moyens généraux (DMG) a pour objectif principal l'optimisation des divers moyens logistiques, matériels et humains affectés à la mise en œuvre des activités des directions de la collectivité.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
6 533 410	6 998 954	- 6,65%
Recettes		
88 190	97 047	- 9,13%

Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
2 046 091 (dont 910 065€ pour le parc automobile et 910 705€ pour les acquisitions de mobiliers et matériels)	2 439 235	- 16,12%

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> Le service achats

Il a participé à la réalisation des projets ci-dessous :

- équipement de la nouvelle plateforme sociale de Palaiseau, un nouveau centre de Protection maternelle et infantile (PMI) de Courcouronnes,
- remise à niveau de l'inventaire des pèse-bébés et remise aux normes d'une partie du parc,
- remise à niveau et lancement du nouveau marché de ramassage des déchets d'activités de soins à risques infectieux,
- reprise de la politique de recyclage dans le cadre des «territoires zéro gaspillage zéro déchet»,
- informatisation de la prise de commande des vêtements de travail pour les collègues, qui sera développée pour les autres services et améliorera la mise en œuvre de la délibération sur les dotations vestimentaires.

> Le pôle déménagement du Service des achats

Il a organisé et piloté **624 interventions** de petite envergure en interne et **20 déménagements d'envergure** qui ont nécessité l'intervention du prestataire extérieur.

> Le service de gestion des véhicules

Il a renouvelé en 2015 : 52 véhicules légers ainsi qu'un camion de salage pour la voirie et 1 remorque de signalisation. Un bilan sur l'utilisation des véhicules afin d'optimiser la flotte a été réalisé.

En projets : un règlement intérieur en partenariat avec les directions les plus utilisatrices de véhicules et une étude sur la mise en place d'un logiciel de réservation des véhicules. La finalisation est prévue en 2016.

> Le service accueil-sécurité intérieure

Il est chargé d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans la cité administrative et les bâtiments périphériques ainsi que de coordonner la sécurité événementielle.

Un prestataire extérieur intervient, à la demande, sur l'ensemble des bâtiments départementaux pour des missions de sécurisation et, depuis la mise en place du plan Vigipirate, le nombre d'interventions est en constante augmentation.

Ainsi, pour 2015 le montant des prestations s'élève à **244 549 €**, soit **une augmentation de 21,43%** par rapport à 2014.

Le secteur accueil standard a traité **146 454 appels entrants** (110 453 en 2014 soit une augmentation de 33%) dont 22 716 locaux.

> Le service de la coordination administrative

Il comprend 3 équipes : courriers, huissiers et livreurs.

• *L'équipe «courriers» en 2015 a traité :*

- 180 000 courriers (- 10 000/2014) en provenance des services postaux (moyenne de 722 courriers/jour)

- 10 635 recommandés (+ 1 235/2014) et 12 028 reçus (- 868)

- 424 272 courriers «départ» (- 170 903) affranchis soit une dépense de 362 111 € (- 57 889 €)

L'affranchissement et les courriers recommandés font l'objet d'un suivi informatisé au moyen du logiciel Post-Office Web.

Une étude globale a été engagée sur la dématérialisation du courrier et devrait aboutir courant 2016.

• *L'équipe des huissiers* a procédé, en moyenne, à/au :

- la distribution de 800 courriers /jour dans les différentes directions et services de l'Hôtel du Département et ses sites périphériques

- la transmission de 50 parapheurs/jour

- traitement de 662 colis et plis express (4 circuits de distribution effectués 2 fois par jour)

• *L'équipe des livreurs* est organisée autour de 8 circuits de distribution hebdomadaire pour la desserte d'environ **250 sites**, dont les 100 collègues essonniers, soit l'échange d'environ 3 600 pochettes courrier (remise/collecte) par an.

Elle a assuré également l'approvisionnement des sites en papier reprographie représentant une masse de près de 58 tonnes, soit une baisse d'environ 18 %.

> La cellule ménage

Elle a été étoffée : par redéploiement interne, deux agents administratifs et un cadre A ont consolidé l'équipe des techniciens portée à 4 agents dorénavant afin d'optimiser le suivi des missions des prestataires du marché et de maîtriser la gestion des dépenses ; des économies significatives sont attendues. Une **régie technique** composée d'un agent de la cellule et d'un agent de l'EMI (équipe mobile interne) a également été mise en place lors du dernier trimestre afin de réaliser des missions ponctuelles de nettoyage en interne.

> Le pôle événementiel

Il a réalisé cette année **319 interventions** (+ 2,90%) : colloques, rencontres thématiques, inaugurations...

Quelques événements traditionnels se sont déroulés en 2015 :

• Fête de la forêt de Sénart : 18 000 participants

• Fête des agents : 5 000 participants

• Rencontre du Football Club Féminin de Juvisy-sur-Orge / PSG : 4 000 personnes

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 21 cérémonies de vœux : 6 000 participants

L'activité est répartie sur tous les mois de l'année 2015 avec un pic important en septembre (Fête de la Forêt de Sénart et 65 forums des associations dans les villes).

> L'office du Président

Il a géré :

- 1 790 plateaux-repas servis (- 29%)
- 468 repas servis en salle à manger (+ 20%)
- 622 personnes servies en buffet (- 39%)
- 650 packs sandwichs préparés (-5,5%)
- 527 petits déjeuners servis (- 77%)
- 12 324 pauses café (- 56%)
- 8 724 personnes servies en cocktails

> Le pôle imprimerie

Il a imprimé :

- 43 tonnes de papier réparties en 1 407 298 exemplaires de papier à en-tête, 290 617 exemplaires de brochures et 1 743 789 autres imprimés.
- 2 715 487 copies tous formats et coloris confondus ont été réalisées, en reprographie
- 634 dossiers ont été traités en PAO.
- La fourniture de 94 tonnes de papier a également été gérée par le service

L'approche qualitative pour l'ensemble des services

La Mission inspection qualité innovation (MIQI) a pour vocation d'accompagner les directions de la collectivité dans leur amélioration continue voire transformation par la mise en œuvre croisée de compétences diverses : **explorer** par la recherche et le recours aux méthodes innovantes (facilitation, maîtrise d'usage, etc.), **accompagner** les directions par le conseil en organisation, le pilotage et l'appui aux dynamiques collectives, **sécuriser l'action départementale** au moyen d'outils tels que l'audit, le contrôle interne, l'observatoire des comptes associatifs, les études et enquêtes administratives.

Budget de fonctionnement : 81 473€ dépensés au titre de la réorganisation des services et de l'audit interne essentiellement (171 488 € en 2014 soit -52%).

> L'ouverture et l'élaboration de visions partagées avec nos partenaires et usagers

L'amélioration de l'écoute et de l'échange avec les tiers, partenaires ou usagers, associations et bénéficiaires et le développement de capacités internes à concevoir et animer des processus collaboratifs avec de nombreux acteurs se sont déployés en 2015 au cours de manifestations ou activités comme celles décrites ci-après :

- **les «premières Assises de l'Essonne»** ont fait émerger des idées innovantes pour l'avenir de notre département sur un mode participatif en intelligence collective ; ainsi quatre ateliers prospectifs ont été organisés, animés début novembre et une plénière de restitution des actions co-construites le 25 novembre (voir dans la rubrique «Institution départementale»).
- **«Main dans la Main»** ou changer le regard sur le monde du handicap : une centaine d'acteurs associatifs du secteur étaient présents pour échanger sur des sujets d'intérêt commun : comment mieux échanger ? Que faire du temps libre des personnes handicapées ? Quelles ressources à disposition des acteurs associatifs ? (voir aussi p.24).
- **L'accompagnement renforcé du groupe ressource RSA** avec les bénéficiaires qui avaient participé en 2014 à un projet de recherche en sciences sociales visant une meilleure compréhension du dispositif et de son vécu (voir aussi p.28)
- Une approche par l'usage, dite de **«design de service»** appliquée à la **révision des plans d'insertion professionnelle** a démarré.

> Certification ISO 9001 et amélioration du contrôle interne

Aboutissement de plusieurs années d'accompagnement et de travail de l'ensemble des services du champ de la protection de l'enfance, le Conseil départemental a vu fin 2014 sa procédure de recueil et de traitement des informations préoccupantes certifiée ISO 9001. Première en France, cette certification s'est vue décerner fin 2015 un prix territorial La Gazette-GMF. Cela est de bonne augure pour les autres certifications et démarches qualité en cours au sein de la collectivité : socle commun d'accueil en MDS, service de l'adoption et de l'accès aux origines, etc.

La Mission d'audit et d'inspection a poursuivi ses travaux d'amélioration du contrôle interne, notamment en ce qui concerne le versement des aides individuelles, du renforcement de l'analyse financière des structures subventionnées grâce à des méthodes innovantes et interactives de formation interne des services instructeurs.

> Le rayonnement du Conseil départemental via les réseaux professionnels

La MIQI s'était également donnée pour objectif en 2015 de renforcer ses partenariats professionnels qui participent à la capitalisation et la diffusion de pratiques.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Les agents du Pôle organisation et management font ainsi partie des membres fondateurs de l'Association nationale des conseillers en organisation (ANDCO), participant à la structuration de la professionnalisation d'une fonction nouvelle et cruciale au sein des collectivités désormais en perpétuel mouvement.

Ce pôle a également été moteur cette année du développement du réseau des coaches internes de la fonction publique territoriale avec la participation active aux journées nationales organisées par le CNFPT sur l'émergence de cette nouvelle compétence.

À l'automne 2015, le Pôle innovation a, dans le même esprit, apporté son concours à l'organisation de la semaine nationale de l'innovation publique, en participant à l'animation d'un «Barcamp» des innovateurs publics, une après-midi d'intelligence collective qui a permis de tisser de nouveaux liens ayant notamment abouti à un partenariat entre le Conseil départemental et le Ministère de la défense.

RESSOURCES HUMAINES

Les missions de la Direction des ressources humaines (DRH) visent à satisfaire les attentes individuelles des agents pour la gestion de leur carrière, les besoins collectifs et les exigences des relations sociales avec les partenaires syndicaux. Elle est également chargée de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Direction générale en matière de gestion des ressources humaines.

Fonctionnement



Réalisé en 2015 en M€	Réalisé en 2014 en M€	Évolution 2015/2014
Dépenses		
198,3 (dont 192,7 de masse salariale, y compris IDEF)	196,4 (dont 190,7 de masse salariale, y compris IDEF)	+ 0,97% (dont + 1,05% pour la masse salariale)
Recettes		
4,8 (dont 2M€ au titre des emplois aidés)	5 M€ dont 1,4 M€ pour les emplois aidés	-4 %

Les actions phares

> Une nouvelle formation facilitant la mobilité des agents

«Les ateliers de la mobilité » proposent aux stagiaires, agents de catégories B et C et aux emplois d'insertion, des temps de travail individuels et collectifs sur des thèmes adaptés à leurs besoins. Ils complètent les autres mesures pour réussir son projet de mobilité.

2 sessions se sont tenues pour 20 agents, en majorité de catégorie C.

> Le Label «entreprise, partenaire de l'Apprentissage»

Il a été décerné au Conseil départemental par la Chambre de Commerce et d'Industrie, le 19 novembre 2015, pour la conclusion de **47 contrats d'apprentissage**. Les apprentis ont effectué leurs missions dans l'ensemble des directions ; chacun a bénéficié en moyenne de 26 jours et demi de formation (1 248 jours au total). Les diplômés préparés vont des CAP (cuisine, agent polyvalent de restauration surtout dans les collèges) aux diplômés d'ingénieur ou d'éducateur spécialisé en passant par les Bac Pro , BTS , licences, Masters.

> L'entretien professionnel : nouvelles modalités d'évaluation

Le décret du 16 décembre 2014 a fixé de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des agents, entraînant des modifications de l'évaluation annuelle. Désormais, l'entretien professionnel se substitue à l'entretien d'évaluation et s'accompagne de la **fin de la notation**.

Afin de préciser les nouveaux enjeux de l'entretien professionnel, une campagne d'information a été lancée, pédagogique, interactive et ludique à destination des agents évalués et des évaluateurs.

> Le handicap mis en scène

Le prestataire «Le théâtre sur mesure» est intervenu par un jeu interactif de sensibilisation au handicap les 1^{er} et 2 décembre 2015 au sein de la collectivité, également à la MDS de Corbeil-Essonnes et au restaurant inter-administrations (RIA). Cette action a permis de réunir plus de 100 agents.

Le concept visait à susciter le questionnement sur la thématique du handicap par un jeu de questions (cadre de référence réglementaire, définition du handicap, s'interroger sur ses propres représentations, mieux comprendre le handicap au travail...). Le support théâtral a été très bien accueilli. Le jeu a créé une émulation positive entre les participants, a permis des échanges sans jugement et de diffuser un apport d'informations.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Les principales actions nouvelles

- > **Versement d'une prime exceptionnelle** pour les bas salaires.
- > **Création d'une Indemnité de départ volontaire** pour les agents qui souhaitent démissionner de la fonction publique par délibération du 12 octobre 2015 : 1 personne était concernée en 2015.
- > **Santé et sécurité au travail** : depuis le départ du médecin de prévention le 17 avril 2015, 27 agents ont été orientés vers des médecins agréés pour des avis médicaux.
- > **Le plan de prévention et gestion de l'alcool au travail** : le groupe relais alcool composé de volontaires formés s'est réuni 5 fois et a organisé une action de sensibilisation au RIA en décembre.
- > **Harmonisation de la procédure des habilitations électriques** effectuée par les 3 conseillers en prévention (2 au Service management et conditions de travail -SM&CT- et 1 au Service des agents techniques des collèges -SATC-).
- > **5 permanences ont été effectuées par la correspondante du Comité national d'action sociale (CNAS) pour la première fois** dans les collèges afin de renseigner les agents, les plus éloignés d'Évry et ne disposant pas d'un poste informatique, sur leurs droits et diverses aides.
- > **Reprise de la gestion des adhésions au CNAS par l'Association sportive et culturelle du Département de l'Essonne (ASCDE)** afin de faire des économies sur la cotisation départementale sans changement pour les agents.
- > **Formation** : le recours au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a été priorisé et représente 5 723 jours, soit une hausse de 31 % par rapport à 2014 ; ces formations CNFPT ont été payées dans le cadre de la cotisation versée, ce qui a réduit d'autant l'impact sur le budget propre du service formation.
- > **Simplification des procédures d'inscription aux formations** instaurée depuis janvier 2015 : bulletin unique d'inscription aux formations extérieures, délai préalable unique de six semaines et des appellations plus claires entre les formations internes et externes à la collectivité. Ce chantier s'est poursuivi au second semestre 2015 avec le **déploiement en phase test de la dématérialisation des inscriptions aux formations CNFPT** via la création des comptes agents. Cette modernisation prendra toute son ampleur en 2016.
- > **Développement du dispositif d'apprentissage interne** : 4 agents ont pu bénéficier de ce dispositif, chacun dans une direction différente.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

CHIFFRES CLÉS

- > **4 244 agents** (au 31 décembre 2015) au sein de la collectivité dont : 3 727 agents titulaires, 129 stagiaires, 256 agents non titulaires (sur poste vacant, renfort et remplacement) et 159 agents de droit privé (50 CUI, 30 contrats d'apprentissage, 79 emplois d'avenir)
- > **305 assistants familiaux**
- > **1 103 actes de recrutements** (renouvellements inclus) dont notamment :
 - 165 recrutements externes sur postes vacants dont 70 titulaires
 - 354 recrutements en mobilité interne
 - 237 renouvellements de contrats
 - 45 réussites concours nommées sur le poste
 - 10 nouveaux Assistants de prévention
 - 3 agents en contrats uniques d'insertion (CUI) ce qui porte le nombre de CUI en poste à 54
 - 5 agents en emplois d'avenir ce qui porte le nombre total à 80 agents en poste
 - 7 bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- > **1 475 avancements d'échelon, 33 promotions internes, 612 avancements de grade**
- > **12 955 jours de formation** soit une moyenne de 2.8 jours par agent (hors apprentis)
- > **2 281 agents formés** (hors apprentis) soit un taux d'accès à la formation de plus de 50%
- > **35 managers ont été accompagnés individuellement** ce qui représente 106 entretiens ;
- > **6 parmi les 35 ont bénéficié de séances de coaching**
- > **140 formateurs internes DEFI** ont assuré 1 999 jours de formation ce qui représente 15,4% des journées de formation soit 4,1% de plus qu'en 2014
- > **86 dossiers de départ en retraite** et 267 simulations de pension retraite
- > **425 agents** reçus en **visite médicale**
- > **4 864** dossiers de demande de remboursement de **frais de déplacement**
- > **91 congés bonifiés** pour 159 billets d'avion
- > **180 personnes reçues par l'assistante sociale** représentant 272 entretiens dont 10 visites à domicile
- > **38 entretiens** ont été réalisés dans le cadre de la **Cellule d'écoute de la souffrance au travail** (dont 2 collectifs)
- > **79 personnes reçues par la Conseillère en économie sociale et familiale** pour un total de 187 entretiens, soit en moyenne 2 entretiens par personne

Instances paritaires

4 séances de CAP (Commissions administratives paritaires) et **3 CAP** locales pour l'IDEF

4 séances du CTP (Comité technique paritaire) dont 2 séances consacrées au schéma de principe et à la démarche d'évolution de l'organisation des services ainsi qu'aux chantiers de transformation et **3 séances du Comité technique d'établissement** de l'IDEF

3 séances du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Les règlements intérieurs des 3 instances de la collectivité ont été actualisés fin 2015.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Familles, solidarité et santé

LES AIDES GÉRÉES PAR LE PÔLE «RESSOURCES» (PORES)

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
4 979 531	4 870 207 €	+2%



L'aide sociale facultative accordée aux personnes âgées, handicapées et démunies

Catégorie	Dispositif	Nombre de bénéficiaires ou de prestations	Montant total de l'aide accordée
Personnes âgées et Personnes handicapées	Téléassistance	8 368 bénéficiaires	136 731 €
	Service d'interprétariat du S.E.R.A.C.	146 vacations	28 415 €
Personnes démunies	Aides financières (973)	886 bénéficiaires	244 136 €
	Bons de transport	55 bénéficiaires	3 906 €
	Nuitées d'hôtel par PROM HOTEL*	375 nuitées	12 560 €
Public étranger	Service d'interprétariat en langue étrangère d'ISM interprétariat	33 journées ; 298 demi-journées ; nombreux appels téléphoniques	123 890 €
	Service d'interprétariat de Eclectic communications	33 documents traduits	6 529 €
	Service d'interprétariat de liaison en langue étrangère UBIQUS	2 prestations réalisées	4 734 €
Total général pôle Accessibilité et Soutien à l'autonomie			560 901 €



*La totalité des 59 100 nuitées d'hôtels (71 915 en 2014) gérées par plusieurs directions représentent une dépense de 2,28 M€ (2,85 M€ en 2014).

Bénéficiaires du service départemental de téléassistance

Interview de Christiane et Jean-Claude

Agés respectivement de 72 et 73 ans, Christiane et Jean-Claude apprécient le service de téléassistance financé par le Département :

Jean-Claude : « C'est à la Mairie que j'ai demandé ce service, en juillet 2011, car des connaissances m'en avaient parlé et j'en suis très content. »

Christiane : « Ce service nous a paru d'autant plus rassurant que je suis handicapée au niveau des membres mais nous ne l'avons jamais utilisé jusqu'à cette semaine où Jean-Claude a été pris de fortes douleurs. »

Jean-Claude : « J'ai très vite fait une pression sur le bracelet et j'ai tout de suite eu une personne qui m'a mis en contact avec le médecin coordinateur. Celui-ci m'a demandé ce que j'avais puis il a appelé le SAMU. Une ambulance est venue me chercher. Ils ont tous été très efficaces. »

Christiane : « Nous sommes très satisfaits du service rendu. Périodiquement, une personne nous demande si tout va bien et elle vérifie si le matériel fonctionne (terminal, piles des bracelets). Nous portons le bracelet jour et nuit. »



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Interview de Michèle

Michèle, 77 ans, est bénéficiaire, depuis avril 2015, du service de téléassistance financé par le Conseil départemental.



C'est son médecin généraliste qui lui a conseillé d'y recourir suite à une opération du genou et 6 semaines en établissement de rééducation. Fragilisée par une douleur constante au genou, il devenait plus prudent de disposer de cette assistance dans l'hypothèse où elle serait en difficulté chez elle.

« J'ai fait la demande à la mairie qui m'a offert la plaquette du dispositif de téléassistance du Conseil départemental. Très rapidement soit environ une semaine après, le prestataire, la société Vitaris, m'a téléphoné pour prendre RDV avec une technicienne qui a installé le terminal dans mon appartement et m'a donné un bracelet émetteur. Je sais qu'en appuyant sur le dessus du bracelet, un appel est déclenché et une personne est à l'écoute. Je le mets au poignet quand je vais dans la salle de bain ou lorsque je ne me sens pas en forme. Je me sens sécurisée même si je n'ai pas eu, heureusement, à m'en servir jusqu'à ce jour. »

Subventions de fonctionnement et d'investissement accordées aux associations, aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) et aux communes



	Nombre d'associations et/ou communes subventionnées	Dont nombre d'associations conventionnées	Montant total des subventions de fonctionnement accordées
Personnes âgées	15	8	390 900 €
Personnes handicapées	19	6	346 700 €
Solidarités	61	32	1 554 230 €
Enfance et familles	43	18	1 117 468 €
Prévention santé	17	14	807 615 €
Dispositif de microcrédit personnel	1	1	55 227 €
Déclinaison du Plan national de lutte contre la pauvreté (selon délibération du 28 novembre 2013) :			146 490 €
appel à projets «nutrition»	9	6	
Appel à initiatives	4	1	
Total général	169	86 soit 51 %	4 418 630 €

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

📖 Éducation, collèges et accès au savoir

ACTIONS ÉDUCATIVES

Dispositif «Collégien citoyen»

35 clubs financés dans l'année scolaire 2015-2016 (24 et 20, les 2 années scolaires précédentes) soit un subventionnement global du Département de **22 720 €**.

Temps périscolaire, 2 heures hebdomadaires voir rubrique «développement durable et environnement».

Dispositif «Mieux se former au collège»

Subvention annuelle de 23 € par élève soit une dépense totale de **1 213 752 €**.

Le coût des adultes accompagnateurs, du transport pour l'action « collège au cinéma » et de 2 actions maximum ouvertes aux élèves volontaires est intégré.

Dispositif « un stage pour tous »

La **plateforme de stages «Un stage pour tous»** permet, pour la 4^e année, aux élèves de 3^e d'accéder, de façon anonyme, aux offres de stages d'une semaine proposées par le Conseil départemental et ses partenaires (collectivités, associations, entreprises privées,..). Environ 1 100 propositions de dates de stage étaient disponibles fin 2015.

> 151 conventions signées avec des collégiens de 3^e

essonne.fr

Essonne
LE DÉPARTEMENT

trouvez
votre stage 3^e

Le Conseil départemental
propose un site d'offres et
de demandes de stages
pour les collégiens.

stages3e.essonne.fr

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

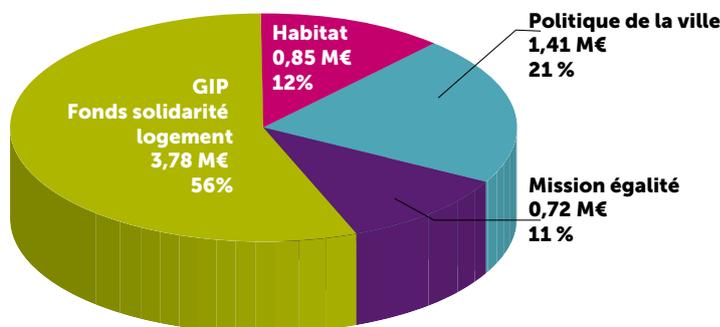
🏠 Cohésion sociale, politique de la ville et du logement

La Direction de l'égalité, de la ville et de l'habitat (DIREVH) est chargée de la mise en œuvre des politiques départementales dans les secteurs de l'habitat, du logement, de la politique de la ville et de la citoyenneté. Pour cela, elle assure des missions de conseil, d'assistance technique, d'animation et de soutien financier auprès des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux, des associations et des différents partenaires intervenant dans ces politiques.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
6 760 182	7 014 172	- 3,62%

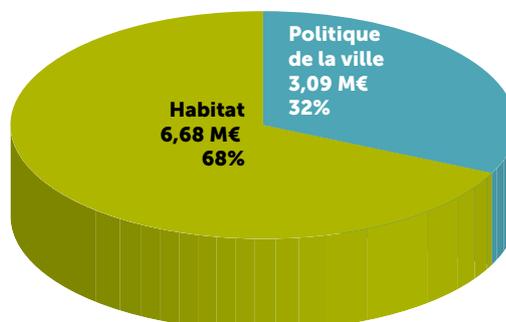
Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
9 772 211	12 217 545	- 20%

Dépenses d'investissement



Les opérations aidées se situent dans des communes engagées dans un projet de renouvellement urbain ou du Sud de l'Essonne.

LOGEMENT SOCIAL

- Aide départementale à la création de logements sociaux : **4,42 M€ pour 1 049 logements aidés.** Parmi ces créations aidées, 397 logements sociaux sont issus des appels à projets lancés par le Département et 28 correspondent à des logements sociaux d'insertion (PLAI-associatifs).

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

- Contingent départemental : **1 937 logements affectés par le Département**

Plus de 100 attributions effectives sont accordées par an aux personnes correspondant à des critères pouvant établir une nécessité prioritaire.

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

(Investissement et fonctionnement) 1,07 M€

Le Conseil départemental de l'Essonne soutient les propriétaires occupants à revenus modestes dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine.

> 1500 propriétaires Essonniers aidés

Rénover Malin : une plateforme au service des Essonniers

**> 8 105 visiteurs, 122 494 pages consultées ,
353 comptes personnels créés, 820 autodiagnostic**



L'année 2015 fut l'année de rodage de la plateforme Rénover Malin, inaugurée le 9 octobre 2014 et dont le site Internet www.renover-malin.fr a été ouvert en novembre 2014.

Rénover Malin était représenté à la COP 21 à Paris au réseau Energie de l'Assemblée des Départements de France, au sein du groupe de travail «Transition énergétique» de Paris Métropole ainsi qu'au Grand Palais à Paris pour la manifestation «Solutions 21».

Un service «coach rénov» pour les Essonniers

Conseillers des Espaces info énergie (EIE) et Agences locales de l'énergie (ALE) de l'Essonne, les coach rénov. ont accompagné **2 357 Essonniers**.

POLITIQUE DE LA VILLE

Sur la base des dispositions de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Conseil départemental a voté le 28 septembre 2015, un aménagement du «Plan de cohésion sociale et urbaine 2013-2017» afin de mettre en œuvre les contrats de ville dans le cadre de quartiers répondant aux critères de priorité de la loi. L'alignement sur la géographie, fixée par la loi de 2014, a impliqué de passer de 22 à 39 quartiers prioritaires pour que le département soit raccordé à l'ensemble des actions menées dans les quartiers.

- **2 contrats de cohésion sociale et urbaine (CSU)** ont été signés en 2015 pour un montant de **3, 70 M€** correspondant à 5 opérations d'investissement au bénéfice des habitants des quartiers ANRU de leur territoire.
- En complément des 8 quartiers essonniers d'intérêt national, une enveloppe supplémentaire a été obtenue pour 6 autres quartiers d'intérêt régional sur le département (Rocade/Bel Air à Longjumeau – Le Canal à Courcouronnes – Le Plateau à Ris-Orangis - La croix Blanche à Vigneux – La Prairie de l'Oly à Montgeron – Le Plateau de Guinette à Étampes) soit, en moyenne 4,4 M€ par quartier, financement spécifique État/ANRU auquel s'ajouteront des financements complémentaires de la Région et des collectivités locales.
- **226 projets** (dans le cadre de l'appel à projets conjoint avec l'État et la CAF) ont reçu un appui financier départemental global de **641 800 €**.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (EFH) ET PRÉVENTION DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PLCD)

La Mission égalité de la Direction de l'égalité, de la ville et de l'habitat accompagne les acteurs et actrices de l'EFH et de la PLCD notamment par la diffusion d'informations, mise en réseau (145 communes et EPCI), rencontres des acteurs dans le cadre de la préparation de leurs projets.

Les subventions suivantes ont été accordées aux associations et collectivités :

- **116 850 €** pour la PLCD
- **447 010 €** pour l'EFH dont 300 662 € pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

53 500 € ont été attribués au fonctionnement du CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit) dont 10 000 € pour la création d'un Point d'accès au droit en milieu scolaire. La charte européenne pour l'EFH dans la vie locale compte 40 signataires en 2015 (32 en 2014).

Le bilan final du Plan égalité entre les femmes et les hommes 2012-2014 a été adopté lors de l'Assemblée départementale du 26 janvier 2015.

Violences conjugales : aide aux victimes «Téléprotection Grave Danger (TGD)»

La participation financière du Département s'est élevée à 9 095€. À l'issue d'une phase expérimentale de 3 ans, le Conseil départemental a signé le 25 novembre 2015 la convention relative à ce dispositif piloté par la préfecture et le Procureur de la République. Il met à disposition des victimes, qui en ont fait la demande, un téléphone portable équipé d'un bouton d'appel préprogrammé qui, en cas de déclenchement, les met en contact avec un opérateur, professionnel de l'écoute, susceptible de les rassurer et de solliciter l'intervention d'un service de police ou de gendarmerie. Tous les professionnels et responsables du secteur associatif, au contact de victimes de violences conjugales, peuvent signaler au Procureur de la République les situations de personnes en danger qui leur paraîtraient relever de ce dispositif. La décision d'attribution d'un téléphone portable est prise par le Procureur de la République.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

💡 Aménagement et développement économiques, emploi, nouvelles technologies, enseignement supérieur, recherche et innovation

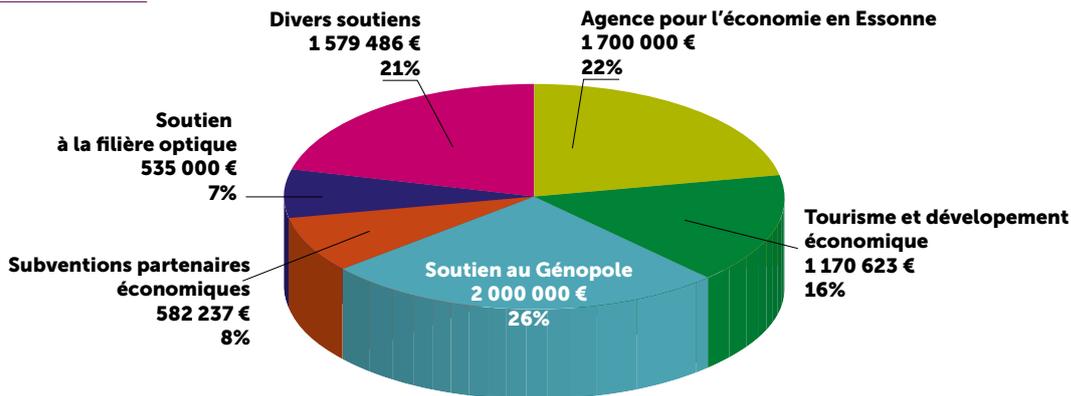
La Direction de l'innovation et du développement des territoires (DIDT) a pour mission de faciliter, impulser des dynamiques en faveur du développement des filières économiques, de l'innovation et de la recherche en Essonne ainsi que de mettre en œuvre la politique départementale de développement durable, d'aménagement numérique du territoire et d'intervention sur les grands projets et pôles de développement.

Fonctionnement



Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
7 567 345	8 986 333	- 15,8 %

Dépenses de fonctionnement

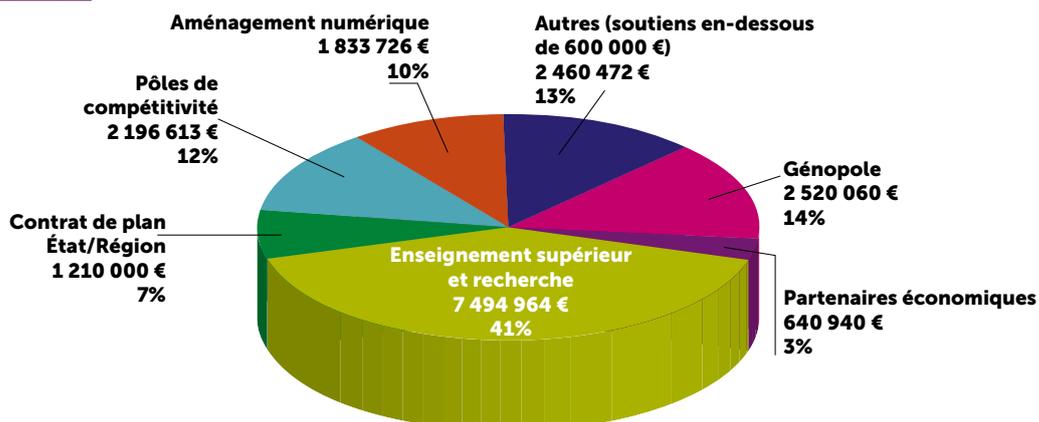


Investissement



Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
11 295 318	18 356 774	- 38,47 %

Dépenses d'investissement

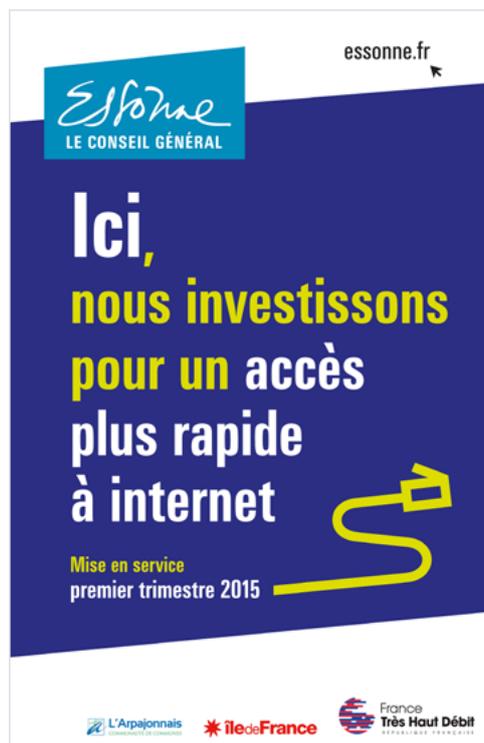


COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) adopté par délibération du 12 mars 2012, les avancées 2015 sont les suivantes :

- **Le très haut débit (THD)** est effectif pour les 100 collèges essonnais depuis la rentrée scolaire 2015 : tous accèdent à Internet à un débit de 100 Mbit/s (projet «100 méga pour 100 collèges» (voir aussi p 43 : le collège numérique). Le passage au THD pour l'ensemble de l'Essonne représente un enjeu essentiel pour la compétitivité et l'attractivité de nos territoires. Aussi, l'objectif départemental est de faire avancer le projet de Réseau d'initiative publique (RIP) de manière rapide et opérationnelle pour une couverture totale du territoire à horizon 2021.
- **Une nouvelle étude d'ingénierie**, avec un volet de Montée en débit (MeD), menée sur le périmètre du RIP essonnien, a permis d'aboutir à des résultats optimisés avec une baisse du coût global H.T. du projet (116,2M€ au lieu de 142,2M€ initialement).
- **L'opération de montée en débit (MeD) et le kit satellite** : fin 2015, la MeD concernait 12 416 lignes réparties sur les 7 EPCI du sud du Département ; 34 sous-répartiteurs sont concernés dont 12 en service. Le Département, maître d'ouvrage, finance l'opération à hauteur de 2,06 M€, les 7 EPCI pour 1,5 M€, l'Etat pour 1,116 M€ et la Région pour 0,825 M€. Les conventions de co-financement avec les 7 EPCI ont été adoptées à la commission permanente du 14 décembre. En avril 2016, moins de 90 lignes restent encore inéligibles à l'ADSL en Essonne. Ces foyers, très dispersés sur le territoire, sont en situation de fracture numérique et seule une offre satellitaire est une solution à court terme. C'est pourquoi, le Département attribue une aide départementale forfaitaire pour l'achat d'un kit satellite et pour son installation à hauteur de 600 € TTC ; 2 400 € ont été attribués à 4 foyers en 2015.
- **La création du Syndicat mixte Ouvert (SMO) «Essonne Numérique»**, par délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2015 pour assurer la gouvernance et le financement collectifs du projet d'aménagement numérique avec a minima les 7 EPCI concernés. Les autres EPCI (situés en dehors de la zone de déploiement du RIP) pouvant également adhérer au SMO avec voix consultative.



POLITIQUE DÉPARTEMENTALE AGRICOLE

En 2015, le Département a poursuivi ses actions en faveur du monde agricole :

- **Un soutien financier aux investissements de 13 exploitants agricoles essonnais** visant à réduire les impacts des pratiques agricoles sur l'environnement et permettre, ainsi, la durabilité des exploitations : **21 559 €**.
- **Un soutien au développement de la filière chanvre dans le sud-Essonne** : une subvention départementale de **50 000 €** a été attribuée à la SCOP (Société coopérative et participative) Val Emploi pour la production de briques chaux/chanvre (ce projet a aussi reçu le 1^{er} prix de l'innovation sociale).
- **La reconduction des conventions d'objectifs** annuelles au bénéfice de 8 structures agricoles partenaires : **174 183 €** au total ont été versés. Parmi ces 8 structures, 2 ont vu leur subvention augmentée par rapport à celle versée en 2014 : les Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France Ouest (13 000€ ; 12 000 € en 2014) et l'Établissement Régional de l'Élevage (15 000 € ; 11 250 € en 2014).
- **60 000 € ont été accordés à 51 agriculteurs pour l'implantation de cultures du blé en système de protection intégrée.**
- **L'appel à projets «Agriculture périurbaine et pratiques agricoles innovantes respectueuses de l'environnement»** : **5 projets** ont été retenus et ont été subventionnés pour un montant global de **85 829 €**.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

OBSERVATION TERRITORIALE

Cette année une étude sur la **situation de l'apprentissage en Essonne** a été réalisée dans le cadre des activités du Conseil économique social et environnemental de l'Essonne (CESEE). Une **analyse de l'emploi et des déplacements domicile-travail** en Essonne a été effectuée ; elle est disponible sur l'espace collaboratif de l'observation territoriale nouvellement créé.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

Cette création a été approuvée en Assemblée départementale du 26 janvier 2015 et en Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine Essonne du 22 juin 2015. Elle a pour but d'assurer le prolongement opérationnel de l'action du département dans le cadre des partenariats et des projets qu'il mène avec les territoires. Elle est chargée, aussi, de conduire les études pré-opérationnelles qui permettront de définir les meilleures conditions économiques et sociales de valorisation du patrimoine départemental.

SOUTIEN AUX FILIÈRES OPTIQUE ET GÉNOMIQUE

642 000 € (dont 107 000 € en investissement) ont été accordés à l'association Opticsvalley, cluster francilien des hautes technologies.

4,5 M€ dont **2,5 M€** en investissement, ont été attribués au Genopole, bioparc modèle et référent en France, qui participe à l'essor des biotechnologies françaises reconnues sur le plan international.

AIDE AU PROJET «PRINCESSE» LABELLISÉ PAR LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ MEDICEN PARIS-RÉGION

Dans le cadre du soutien départemental au développement de la filière d'excellence santé-génomique-biotechnologie en Essonne, le Département accompagne la mise en œuvre du programme de recherche et développement «Princesse» dont la thématique traitée relève de l'industrie de la Santé.

À ce titre, une subvention de **590 903 €** a été octroyée à l'entreprise Endodiag spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux et de services.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU PROJET ICE

(Institut du Climat et de l'Environnement)

Cet événement s'est déroulé le 9 novembre sur le Plateau de Saclay. Porté par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), ICE, opération du volet «enseignement supérieur et recherche» du CPER 2015-2020, est un projet immobilier destiné à rassembler, sur un site unique du plateau de Saclay (Orme des Merisiers), plus de 350 experts du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement actuellement dispersés (une partie sur le campus de Gif-sur-Yvette -CNRS-, l'autre à l'Orme des Merisiers -CEA-). En regroupant les équipes et les instruments scientifiques sur un seul lieu, le CEA souhaite optimiser l'efficacité des échanges entre équipes ainsi que l'utilisation des moyens expérimentaux. Le Conseil départemental a programmé son engagement financier par délibération du 15 décembre 2014 et le versement est prévu à partir de 2016.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

INAUGURATION DU CENTRE DE RECHERCHE CLINIQUE ET TRANSLATIONNELLE (CRCT)

Inauguré le 3 mars 2015, le CRCT est porté par l'association «Centre de recherche clinique et translationnelle sud francilien» ; d'une surface d'environ 2 700 m² et localisé sur la commune de Corbeil-Essonnes, face au centre hospitalier sud-francilien, le CRCT mettra à la disposition des laboratoires, des industriels et des hôpitaux des moyens dédiés à la recherche clinique et translationnelle. Ce projet a été soutenu par le Conseil départemental à hauteur de **5 M€** au titre du CPER 2007/2013.



4^E ÉDITION DES «RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI D'ORLY PARIS»

le 10 novembre 2015

Un évènement d'envergure régionale mis en place par l'association Orly International, dont le **Département de l'Essonne est membre fondateur** et assure actuellement la Présidence, et 7 co-organisateurs (Pôle emploi, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Essonne et du Val-de-Marne et les missions locales).

Plus de 7 000 personnes et 65 entreprises étaient présentes. Un job meeting a mobilisé 25 entreprises qui ont réalisé plus de 500 entretiens de pré-recrutements, pour **plus de 80 embauches trois mois plus tard**.

RENFORCER L'IDENTITÉ DE L'ESSONNE COMME TERRITOIRE DE SCIENCE ET D'INNOVATION

Depuis 2002 le Conseil départemental s'inscrit dans cet évènement national qu'est la fête de la science, en apportant un **soutien financier de 55 320 € en 2015 et communicationnel aux organisateurs** et, depuis 2014, en y étant «coordinateur départemental» ; à ce titre la dépense réalisée est de **21 063 €**.

Au travers de l'appel à projets Science en Essonne et de contrats d'objectifs, **79 projets** ont été **soutenus financièrement** en 2015 représentant une somme globale de **253 000 €** en veillant au maillage du territoire.

Cette sensibilisation aux sciences a touché **70 à 80 000 personnes** dont 36 000 pour la Fête de la science.



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Mobilités

La Direction des déplacements contribue à la mise en œuvre de la politique départementale visant à améliorer la diversité et la qualité des modes de déplacements (transports collectifs, accessibilités aux grands projets)

AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

Des études d'accessibilité au projet de grand stade de rugby (GSR) à Ris-Orangis

Ce projet GSR de dimension internationale et d'envergure pour l'attractivité du territoire Centre-Essonne a fait l'objet, en 2015, d'études préliminaires, sur la desserte du GSR en mode routier et en transports en commun, pilotées par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et cofinancées par le Département. Il en ressort que le mode routier sera davantage utilisé notamment par un public venant de province.

Des études complémentaires sont programmées pour apprécier les investissements nécessaires ; **la contribution départementale** votée en commission permanente le 30 novembre 2015 s'élève à **300 000 €** soit 15% du montant total de 2 M€.

Désserte du site de l'ex base aérienne de Brétigny-sur-Orge par le nord

Réalisation d'une liaison routière entre la Francilienne et la RD 19 : engagement départemental jusqu'à **4,5 M€**, soit 45% du coût estimé de cette voie nouvelle dans le cadre d'une convention signée le 2 mars 2015.

Le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020

Deux conventions financières ont été adoptées par la Commission permanente le 9 novembre 2015 pour la poursuite des études de prolongement du tramway T7 jusqu'à Juvisy et du tram-train Massy-Évry.

Les négociations se poursuivent avec la Région Île-de-France pour revoir les clés de financement inscrites dans le CPER et pour le compléter par un volet routier dans lequel figureront en priorité le réaménagement du Ring des Ulis et du Christ de Saclay.

Projet de prolongement du site propre entre l'École polytechnique et le carrefour du Christ de Saclay

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage du STIF, porte sur 6,7 km et concerne 12 stations. Son coût est estimé à 75 M€ avec une participation du Département de l'Essonne à hauteur de 18%, soit **12 M€**. L'État et la Région financent chacun 41% :

- une première section entre l'École Polytechnique et le rond-point de Saint-Aubin a été mise en service le 4 avril 2016,
- une seconde section jusqu'au rond-point du Christ devrait être terminée avant l'été.

Cette infrastructure va permettre aux lignes existantes (91-06, 91-08 et 91-10 principalement) de bénéficier d'une meilleure régularité et d'un temps de trajet plus court. Elle comprend par ailleurs une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir, encourageant ainsi les mobilités actives.

Réalisation du Grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge : phase opérationnelle

Participation départementale : 34% de 128 M€ HT soit une somme de **43,4 M€**.

Les travaux d'ouvrage menés en 2015 ont permis la réalisation du premier tronçon du passage souterrain nord et son poussage réussi en octobre dernier sous 8 voies ferrées ainsi que la réparation du pont routier portée par la maîtrise d'ouvrage départementale. Les premiers appuis de la future rampe Mairie sont également sortis de terre en fin d'année 2015.

Fin du programme de travaux prévue en 2020.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

TRANSPORTS SCOLAIRES ET SOLIDAIRES

Circuits spéciaux scolaires et transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap

Au 1^{er} août 2015, le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif), qui avait délégué en 2010 sa compétence d'organisation des transports scolaires en Essonne au Conseil départemental, a repris cette compétence ; 16 agents départementaux ont été mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2015 dans un souci de continuité et de transparence du service public. La rentrée scolaire 2015-2016 s'est, ainsi, déroulée sans difficulté.

Transports scolaires de l'année scolaire 2014-2015

19 871 élèves et étudiants (20 000 à la rentrée 2015) concernés par :

- les circuits spéciaux scolaires : passation de **352 marchés** (355 à la rentrée 2015) pour un coût de **23 M€**,
- les transports adaptés : **840 marchés** (799 à la rentrée 2015) concernant 1 315 élèves et étudiants handicapés pour un coût de **7M€**.

Aides aux transports scolaires (carte Imagine'R, carte scolaire bus lignes régulières, élèves internes) : **67 835 élèves** transportés en 2014-2015 pour un coût de plus de **36 M€**.

Transports au bénéfice des personnes âgées et handicapées

- **Dispositif améthyste** (participation des intéressés de 120 € par an et 25 € par an pour les anciens combattants) : **18 755 bénéficiaires** pour un coût de **5 M€**.
- **Chèques taxi (maximum 250 € par an par personne)** : **3 500 personnes éligibles** dont 2 800 personnes âgées pour un coût réalisé de **374 313 €**.
- **Dispositif PAM 91** : **3 900 courses** en moyenne mensuelle concernant 470 personnes différentes pour un coût de **3 M€**. Plus de la moitié des courses est réalisée pour des trajets domicile/travail ou pour des raisons de santé.

CHIFFRES CLÉS

Répartition du produit des amendes de gendarmerie et de police relatives à la circulation routière au bénéfice des communes ou groupements de moins de 10 000 habitants : **254 104 €** ont été attribués en faveur de **13 projets communaux**.

L'ÉCO-MOBILITÉS

- **Le Plan de déplacement des agents (PDA)** : une démarche pionnière saluée aux assises de la mobilité régionale le 1^{er} octobre 2015. Il vise à optimiser les déplacements des agents, réduire l'usage de la voiture, les impacts négatifs sur l'environnement. En 2015, **68 places de covoiturage ont été offertes aux Essonniens**, réparties sur 19 aires (7 réalisées par le Département dont 3 en 2015). Un premier constat d'occupation de ces places montre que les plus attractives se situent à proximité des grands axes de circulation.
- Étude sur la **mise en place du dispositif de transport à la demande (TAD)** dans le sud Essonne. Une subvention départementale de **11 400 €** a été accordée, soit 30% du coût de l'étude sur les possibilités d'offre de transports en commun à la demande pour les zones peu desservies du sud Essonne.



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

🚒 Sécurité

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)



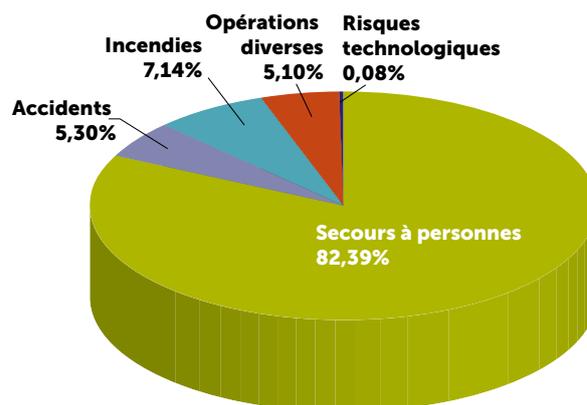
Défilé militaire de la Fête nationale sur l'Avenue des Champs-Élysées à Paris du Bataillon des sapeurs-pompiers de France, représenté cette année par les SDIS 77, 78, 91 et 95 : un grand moment pour tous les participants qui se sont entraînés durant plus de deux mois. À cette occasion, un **drapeau du bataillon des sapeurs-pompiers de France a été créé** et remis par le Ministre de l'intérieur au Responsable du dispositif

Le SDIS de l'Essonne est placé, en 2015, sous l'autorité de M. Dominique Echaroux, Président délégué à la sécurité au Conseil départemental et Président du Conseil d'administration du SDIS, s'agissant de son fonctionnement administratif et financier et sous celle de M. Bernard Schmeltz, Préfet de l'Essonne, ou sous celle des Maires des communes essonniennes pour ce qui concerne ses missions de prévention, de secours et de lutte contre l'incendie.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
96 859 273 dont 73 233 335 pour les ressources humaines	96 000 209 dont 72,3 au titre des RH	+ 0,89%

Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
13 421 323	18 517 334 dont 7 584 000 pour l'acquisition du bâtiment de la nouvelle direction)	- 27,5%

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Les investissements majeurs ont concerné la poursuite des travaux et de l'aménagement du nouveau bâtiment de la Direction générale.

Le SDIS c'est :

- > une Direction générale située à Évry
- > 50 Centres (CIS) sur tout le territoire essonnien
- > 3 219 agents répartis en
 - 1 006 sapeurs-pompiers professionnels (1 003 en 2014)
 - 1 925 sapeurs-pompiers volontaires (1 937 en 2014)
 - 288 personnels administratifs, techniques et sociaux (291 en 2014)
- > 487 jeunes sapeurs-pompiers dans 27 sections en Essonne

En Essonne, 106 collégiens ou lycéens sont pompiers juniors et 1 962 sont formés à la sécurité civile depuis 2003.

> **Déménagement de la Direction générale du SDIS mi-2015,**
au 1 rond-point de l'Espace à Évry : 185 agents concernés

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE 2015

- **242 interventions / jour** en moyenne en Essonne (majoritairement secours à la personne)
- **328 interventions** réalisées hors département
- **88 048 interventions totales en 2015** en Essonne dont :
 - 4 665 accidents de la voie publique
 - 6 286 incendies
 - 72 539 secours à la personne
 - 4 491 opérations diverses
 - 67 risques technologiques

> **Formation «des gestes qui sauvent»**
52 collèges formés en 2015 soit 305 classes et 8 235 élèves essonnien



Campagne de prévention début 2015

Pour informer le public et les agents du SDIS : micro-trottoir et reportage terrain : quel détecteur acheter, où le fixer..., en partenariat avec le Conseil départemental

- > Obligation d'équiper chaque logement d'un détecteur de fumée
- > Importance de vérifier son détecteur régulièrement pour éviter tout déclenchement intempestif.



Un plan de 61 mesures, présenté aux agents

- Faire évoluer l'organisation et les missions du SDIS afin de les rendre compatibles, de façon durable, avec les contraintes budgétaires dans le cadre de réformes structurelles.
- Retrouver une capacité à dégager de l'autofinancement pour investir ensuite.

Les moyens

Mutualisation et partenariat entre les SDIS franciliens

Les 4 Sdis franciliens ont adopté une feuille de route commune pour :

- les achats (pilote : Sdis 91),
- le groupement de commandes des achats d'ambulances (pilote : Sdis 78),
- l'hygiène, la sécurité, l'environnement et les ressources humaines (pilote : Sdis 95),
- le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (pilote : Sdis 77).

Repositionnement de l'opérationnel au cœur du métier.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Jeunesse, sports et vie associative

Les contributions des services s'orchestrent autour de la **coordination des politiques publiques territoriales** de ces secteurs et la mise en réseau des différents acteurs notamment autour de la politique du soutien au monde associatif dans le cadre d'«Essonne en mouvement».

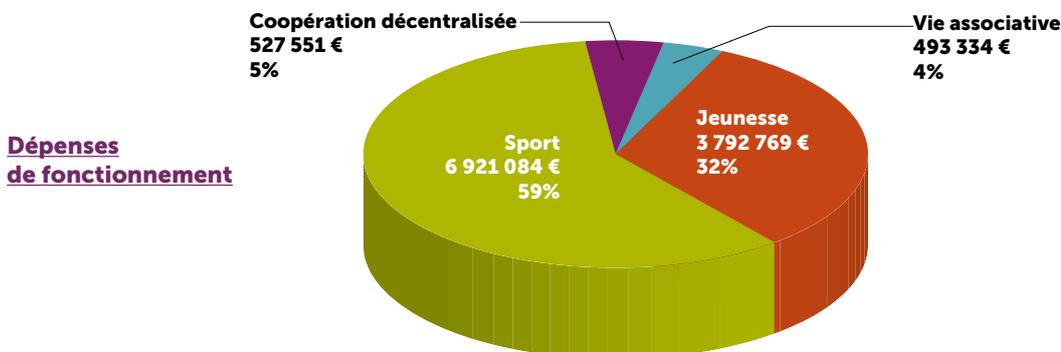
Les objectifs poursuivis consistent à accorder la cohérence et la lisibilité des actions départementales avec celles de nos partenaires, renforcer les partenariats pour donner un nouvel élan aux initiatives de territoire, soutenir l'emploi associatif, sécuriser les financements tout en optimisant les moyens par la mutualisation des ressources, en renforçant l'expertise et en développant les missions des services publics et le mode projet.

La gestion territoriale apparaît comme l'échelle pertinente pour répondre, satisfaire et développer les besoins des citoyens et acteurs locaux. A titre d'exemple, afin de simplifier la collaboration avec le tissu associatif, le Service territorial de la vie sportive (STVS) est organisé sur l'ensemble du département, en 5 territoires.

Fonctionnement

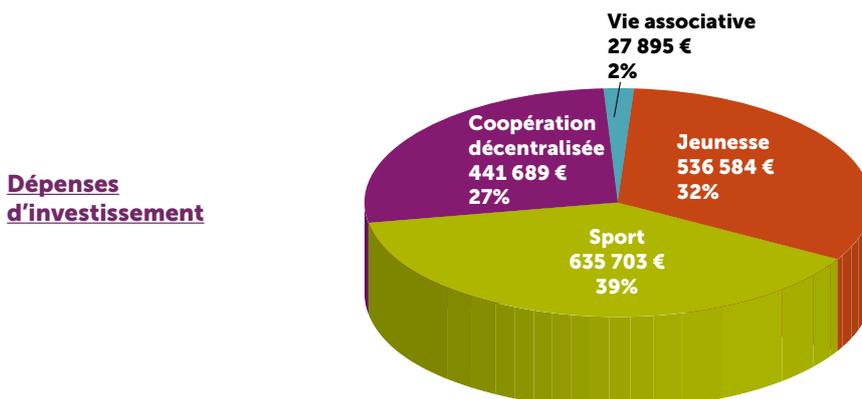
Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
11 734 738	12 089 859	- 2,94%
Recettes		
2 346 713*	318 420 (coopération décentralisée)	

* Recettes correspondant aux cartes jeunes non utilisées en 2013 et 2014, aux recettes affiliées et celles de la coopération décentralisée : 428 000 €.



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
1 641 871	1 213 418	+ 35,31%



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

JEUNESSE

Le Bon Plan Vacances

> 1 675 bourses accordées représentant 385 000 €

606 projets ont été présentés par **2 473 jeunes** (1 équipe élabore un projet) dont 532 mineurs. Les jeunes bénéficiaires sont accompagnés dans la construction de leur projet par des acteurs du territoire essonnien, relais du dispositif (services jeunesse, Points information jeunesse - Bureaux information jeunesse (PIJ-BIJ), associations). Le projet de vacances réalisé, un retour sur expériences est partagé sur le site YATOU91.

Le service civique (de 6 à 12 mois)

> 18 jeunes volontaires dans les services départementaux

Ces jeunes ont bénéficié d'un tutorat et de 5 jours et demi de formation comprenant les premiers secours collectifs niveau 1, une valorisation des compétences et une formation civique et citoyenne. Ils ont ainsi pu acquérir de l'expérience, créer un réseau professionnel et échanger avec d'autres volontaires avec l'objectif de développer leur projet d'avenir.

La carte jeune

21 200 jeunes de 16 à 18 ans en ont bénéficié avec 5 formules au choix pour une valeur de 140 € ; la dépense globale est de **3,13 M€**.

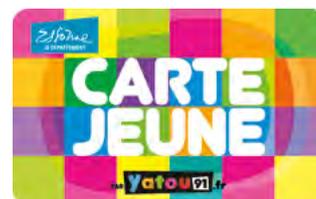
Le portail web jeunesse

> 12 000 visites mensuelles



Le soutien départemental aux collectivités ou associations pour leurs projets en faveur de la jeunesse

> 438 845 €



SPORTS

La politique départementale en faveur du sport est mise en œuvre par plusieurs structures : le Service territorial de la vie sportive (STVS), la Maison départementale des comités sportifs, le stade départemental Robert Bobin et le Pôle départemental de médecine du sport (PDMS).

Les principales actions menées en 2015 par le STVS

Elles concernent le soutien financier aux clubs d'excellence (CE) (1,99 M€), aux clubs qui tendent à développer l'excellence sur des disciplines non représentées en CE (21 150 €) et à leurs manifestations d'une part ainsi qu'à toutes les associations sportives départementales pour leur fonctionnement (1,17 M€), aux sportifs de haut niveau (245 625 €), à la formation aux diplômés d'Etat des cadres techniques sportifs (8 200 € pour 8 soutiens) d'autre part.

De plus, le Département a apporté une aide financière de :

- **45 000 € à 2 communes** et une entreprise pour le recrutement à temps complet d'un sportif de haut niveau avec titularisation planifiée,
- **69 957 € à 40 sections sportives** de collèges essonnien,
- **83 730 € à 77 projets de collectivités et acteurs privés** à thématiques sociétales «éducation par le sport» ou «sport pour tous»,
- **132 840 € pour 114 projets** concernant l'achat de matériels sportifs et pédagogiques à usage collectif et durable portés par des acteurs du sport.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

La Maison départementale des comités sportifs (MDCS)

L'aide de la MDCS située à Mennecy est centrée sur :

- les missions fédérales et réglementaires : 1,15 M€ y ont été consacrés.
- la mise à disposition des acteurs du sport des moyens et des services utiles à leur fonctionnement et à leur développement : salles de réunion (1 671 h pour 9 111 personnes), accès Internet, wifi, bureaux (17 pour les salariés permanents et domiciliation de 60 sièges sociaux de Comités sportifs départementaux), Espace Info Sport, accompagnement au montage et au financement de projets, simplification administrative pour faciliter les relations au quotidien entre les acteurs du sport et l'Administration départementale.

La MDCS centralise, par ailleurs, les informations liées au sport dans le département, anime un réseau d'acteurs du sport, assure le suivi des conventions d'objectifs des comités sportifs départementaux, gère le partenariat avec la Fédération française de rugby et intervient pour un développement maîtrisé du sport de nature (notamment touristique et éducatif).

Le stade Robert BOBIN

> 104 613 entrées

Il a accueilli en 2015, 7 jours sur 7, de 7h à 22h des publics scolaires et universitaires (12 310 personnes), les sportifs de clubs pour leurs entraînements (35 930 entrées), ainsi que des événements sportifs nationaux et internationaux (32 545 personnes). Le football club de Juvisy est résident depuis septembre 2013.

Un espace forme (plus de 300 adhérents représentant 9 863 entrées) est mis à la disposition des acteurs de la vie associative et sportive et propose des activités comme le renforcement musculaire, la préparation physique généralisée ou spécialisée, la course à pied, un encadrement technique de prévention des blessures pour les sportifs essonniers et leurs encadrants suivis par le PDMS.



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Le PDMS

> 596 visites d'athlètes représentant une dépense de 138 852 €

Situé à Marcoussis, il dispose d'une équipe médicale (1 médecin Directeur-cardiologue ; 1 médecin du sport ; 1 médecin compétent en psychologie du sport ; 1 nutritionniste ; 1 assistante administrative et 1 infirmière) qui réalise l'ensemble des examens en rapport avec la réglementation sportive de haut niveau : bilans cliniques complets, échographies cardiaques, tests d'effort avec mesure des échanges gazeux ainsi que les bilans nutritionnels et psychologiques. Des bilans spécifiques sont réalisés à la demande : examens ophtalmologiques, test de puissance de Wingate.

Le PDMS a également un rôle de prévention santé auprès des acteurs du sport essonnien et à ce titre il organise des conférences (6 en 2015 au stade Robert Bobin) ainsi qu'un accompagnement médical du mouvement sportif et éducatif.



L'année 2015 fut marquée par la mise en place d'un dispositif unique en France permettant de lutter contre la mort subite chez les sportifs. 20 médecins du sport essonnien partenaires ont été dotés par le Département d'appareils à électrocardiogramme (ECG).

VIE ASSOCIATIVE

Depuis mars 2015, le Service des relations avec les associations (SRA) est chargé du pilotage et de la coordination des différentes aides au tissu associatif dans le cadre du dispositif «Essonne en Mouvement» créé par délibération du 27 mai 2013. Ce service nécessite de travailler en transversalité afin d'appuyer les services et les directions dans l'accompagnement des acteurs de la vie associative.

Les aides en investissements

> 113 associations aidées pour un montant de 717 588 €

Les aides aux associations employeuses fragiles

> 15 cellules exceptionnelles ont permis l'étude des situations des associations employeuses en difficultés

> 18 associations ont reçu une aide globale de 355 500€ et ont bénéficié de 14 jours d'accompagnement représentant une dépense de 18 720 €

Le principe du 1^{er} versement : il s'agit d'effectuer des **versements anticipés** permettant le lancement des projets en **limitant les difficultés de trésorerie**. Ce principe, mis en œuvre pour la 1^{re} fois en janvier 2013, est réaffirmé dans la délibération «Essonne en Mouvement» qui généralise les mesures de sécurisation, dont le versement d'acomptes. En 2015, un premier versement de subventions a été effectué à **320 associations**, pour un montant total de **6,8 M€**. Les actions de ces associations concernent l'ensemble des secteurs des politiques publiques départementales.

Les subventions de fonctionnement

> 121 associations bénéficiaires pour un montant global de 186 313 €

- **Les subventions aux associations sociales et citoyennes**

1 contrat d'objectifs annuel a été renouvelé avec l'Union des MJC de l'Essonne à hauteur de 33 000 €.

- **Les subventions aux clubs de loisirs** : 50 clubs ont reçu 42 455 €.

- **Les subventions aux anciens combattants** : 22 associations ont vu leurs projets soutenus à hauteur de 40 410 € et 1 contrat d'objectifs annuels a été renouvelé avec l'Office national pour le soutien aux familles et veuves de guerre pour un montant de 53 000 €.

- **Les subventions pour les drapeaux et baudriers** : 4 associations ont été attributaires de 1 506 €.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Les forums des associations sur le territoire

La présence du Département est en augmentation de 29,6% par rapport à 2014.

> 70 forums organisés par le Conseil départemental
sur 70 communes représentant 68,75% des villes de + de 5 000 habitants soit 777 163 habitants

> 140 agents ont reçu une formation sur les politiques départementales affichées sur les stands

Le nouveau plan de formation

> Conférence de lancement en février 2015 : + de 200 acteurs associatifs

Des formules diversifiées et adaptées à la demande pour un meilleur accès aux formations (généralistes, informatiques ou spécifiques): formation d'une demi-journée, formation de plusieurs jours en semaine ou en soirée ou le samedi en plusieurs villes du territoire essonnien (Évry, Draveil, Arpajon, Les Ulis, Bondoufle, Montgeron, Mennecy). L'accent a été mis sur le développement de nouveaux partenariats communaux permettant d'offrir un service de proximité et répondre à des besoins repérés sur les territoires comme Les Ulis et Arpajon.

> 110 formations certifiées dispensées à 1 391 bénévoles pour 642 heures

Afin d'assurer un pilotage performant de monitoring, reporting, le Service des relations avec les associations s'est doté d'un «**logiciel métier FAST**» qui facilite le suivi personnalisé des parcours de formation des acteurs associatifs. **1 313 comptes** ont ainsi été recensés en 2015 dont 553 nouveaux entre mars et décembre 2015.



Nature des formations	Nombre	Coût total en €	Nombre moyen de stagiaires par session
Formations généralistes	73	67 225	8 à 10
Formations informatiques	27	19 825	8 à 10
Formations spécifiques	9	11 610	
Formation pour l'obtention du certificat de gestion associative	1	6 600	12
RDV «petit dej»	7		40
Missions conseils	150	7 200	
Sessions PSC1 (premiers secours)	5	2 800	

Un centre départemental de ressources généralistes

> 300 visites de représentants d'associations

Il se situe Tour Lorraine à Évry et offre un large panel de revues, livres en lien avec le monde associatif. Un poste informatique y est mis à la disposition des structures qui le souhaitent. Une bibliographie constituée au fil des années apporte un soutien important à l'information. **200 ouvrages** ont donné lieu à l'élaboration de fiches de lecture mises à disposition du public.

Un site internet : associations.essonne.fr

> En 2015, 3 263 demandes de subventions électroniques de plus de 2 000 associations

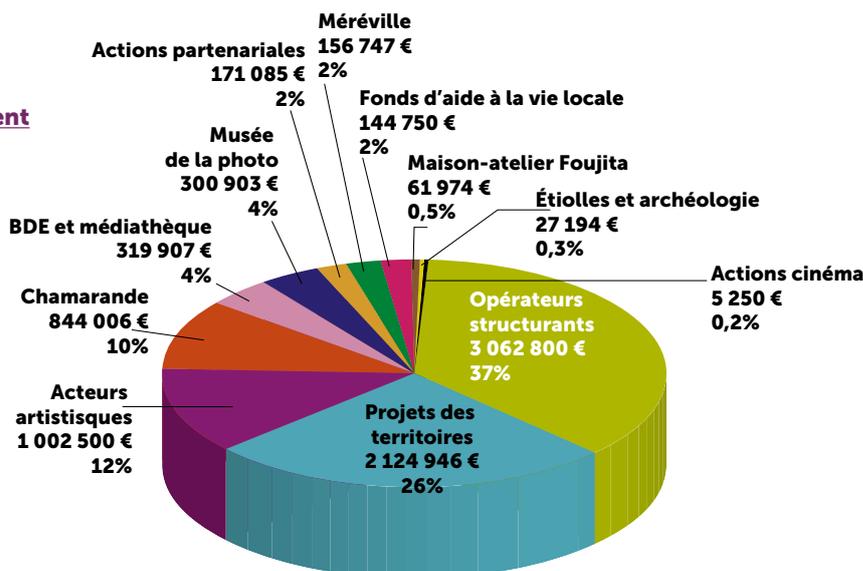
Culture, tourisme et action extérieure

CULTURE, TOURISME

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
8 222 066	7 536 584	+ 9,09%
Recettes		
149 153	183 831	- 18,86%

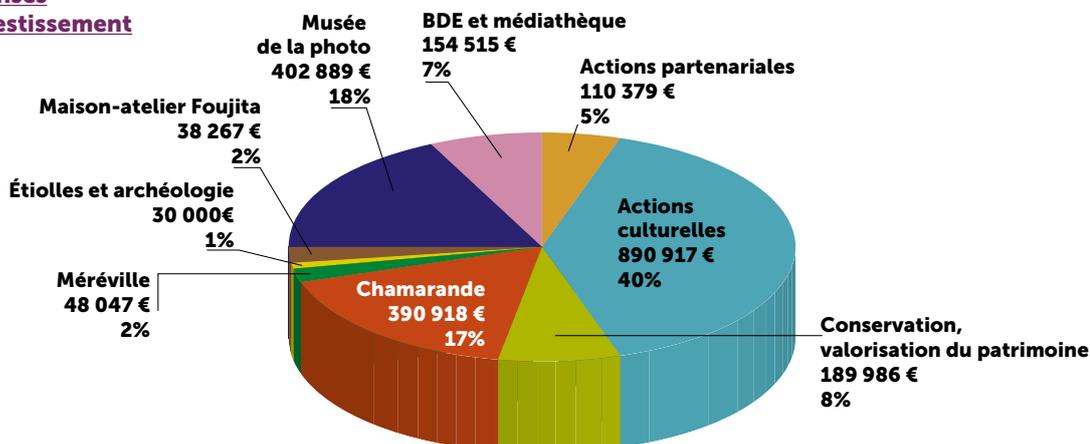
Dépenses de fonctionnement



Investissement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
2 255 922	3 201 052	- 29,53%
Recettes		
88 600	47 767	+ 85,48%

Dépenses d'investissement



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

> 71 collectivités bénéficiaires dont 57 communes, 14 regroupements de communes

Un rayonnement de la culture départementale

Le Musée français de la Photographie

Des collections numérisées ont fait l'objet de 39 demandes de reproduction et diffusion ce qui représente 177 visuels sur des supports divers : publications, édition d'un jeu de cartes, d'un film documentaire ou encore de flyers. A noter plusieurs sollicitations étrangères notamment le Canada, la Grande-Bretagne ou encore l'Australie.

Le mobilier novateur de Chamarande s'exporte

Les tables de pique-nique ont été dupliquées par la Ville de Paris (sur la base des plans en libre accès : creative commons). Les Tables Romana de Cédric Carles et les Tables-hamacs d'Encore Heureux ont été présentées sur les Berges de Seine du 13 mai au 16 juillet 2015. Les tables de pique-nique ont été également vues dans l'enceinte de la COP 21, la Conférence de Paris pour le climat en décembre 2015.



Tables hamacs d'Encore Heureux

Méréville (protection au titre des monuments historiques et des sites classés)

Le plan de gestion différenciée du site a été engagé et sera poursuivi en 2016 ; il définira les grands objectifs à court, moyen et long terme, les restaurations à venir du jardin dans une logique de développement durable en valorisant la biodiversité du site.

Un laboratoire culturel et scientifique depuis 2015 à Chamarande

Les artistes en résidence à Chamarande sont désormais invités à prendre le temps de produire des **œuvres expérimentales innovantes et porteuses** sur les thèmes de l'usage de l'espace public et la mise en œuvre de nouvelles relations sociales et économiques en dehors du temps des expositions. Ce laboratoire de création, en lien direct avec la population du territoire, est le prolongement naturel des ambitions du Domaine.

Cette année s'est constituée une **association des Amis de la Forêt-Jardin de Chamarande** qui participent à l'entretien de cet espace et aux animations, en application de la convention validée par délibération le 14 septembre 2015.

Un abri multifonctionnel pour la Forêt-Jardin : un jury composé d'enseignants de l'Ecole Boulle et d'agents du Domaine de Chamarande a sélectionné, parmi près d'une trentaine de projets d'étudiants de l'école, celui conçu par Laurine Alard ; cet abri sera fabriqué en 2016.



© Yves Morelle



© H. Perrot

Château de Chamarande

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

CHIFFRES CLÉS

MUSÉE DE LA PHOTOGRAPHIE À BIÈVRES

- > **8 414** visiteurs dont 2 111 visiteurs au musée et 6 303 visiteurs hors-les-murs
- > **249 ouvrages contemporains achetés** : monographies, ouvrages techniques, catalogues d'expositions, ouvrages étrangers...
- > **20 ouvrages d'artistes acquis** tels qu'*Atlas* de Didi-Hubermann en tirage limité ou un lot de fascicules, accompagné de tirage original de la série Zine, parus aux éditions Bessard
- > **10 partenariats signés** dans le cadre des PEAC (projet d'éducation artistique et culturel) ou ateliers scientifiques au sein des établissements scolaires en Essonne (écoles maternelles, primaires, collèges et lycées)
- > Lancement officiel de l'**ouvrage du musée « Une nouvelle histoire de la photographie »** à l'Hôtel de Sauroy à Paris le 21 mai 2015 : 160 participants

CHAMARANDE

- > **473 515 pages du site WEB consultées** soit 105 904 sessions (87 465 en 2014)
- > **3 536 enfants essonniers** de 7 à 10 ans ont voté pour leur **album préféré** dans le cadre du « Prix des P'tits loups » initié par la Bibliothèque départementale de l'Essonne ; **l'album lauréat est « La Louve » de Clémentine Beauvais**

MUSÉE FOUJITA

- > **6 124 personnes accueillies** cette année soit une baisse de 5% par rapport à 2014
- > **Acquisition du portrait intitulé « Ma Mère »** de Foujita : 5 400 €
- > **Acquisition de 10 ouvrages**, une lettre à Youki, un dessin « La Poupée », quelques revues et une photo représentant Salvador Dali et Foujita, pour un budget total de 6 063 €

MÉRÉVILLE

- > **3 500 visiteurs** touristes, professionnels, locaux (820 en 2014)

SITE ARCHÉOLOGIQUE D'ÉTIOLLES

- > **+ de 1 800 visiteurs** reçus dans le cadre de la journée nationale de l'archéologie les 20 et 21 juin
- > **154 visiteurs** à la manifestation initiée par le service du patrimoine culturel en septembre en collaboration avec le Synchrotron SOLEIL et les laboratoires IPANEMA dédiés à l'étude des matériaux anciens.



Maison-atelier Foujita © L. Godard



Musée de la photographie à Bièvres



Domaine de Méréville



Site archéologique d'Étiolles

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES



Les archives départementales à Chamarande

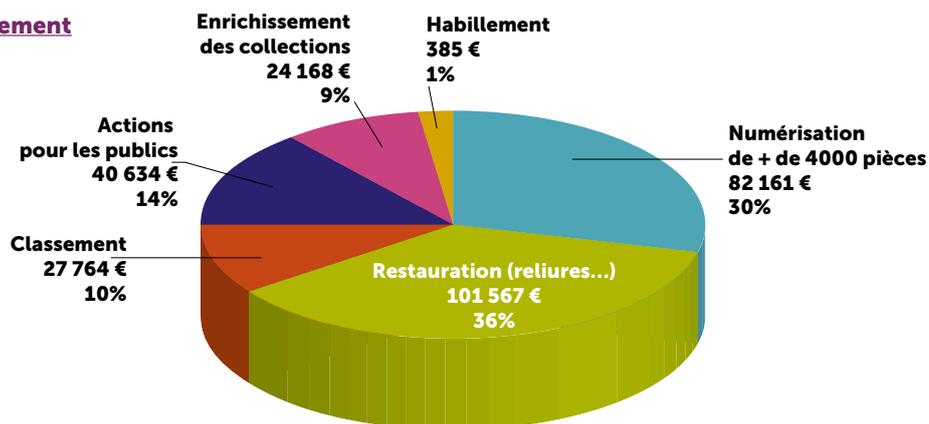
Les politiques publiques et actions de service public relevant du champ de compétence de la Direction des archives et du patrimoine mobilier (DAPM) permettent de garantir l'homogénéité de traitement des archives publiques sur tout le territoire essonnien ainsi que leur valorisation.

Fonctionnement



Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
276 679	245 908	+ 12,50%

Dépenses de fonctionnement



Actions nouvelles : formation à l'archivage, dans le cadre du DEFI, d'agents de différentes directions du Département et refonte des pages intranet sur l'archivage ; mise à disposition d'une exposition itinérante sur la première guerre mondiale à la rentrée scolaire 2015 (public scolaire, associations, bibliothèques, mairies..) vue par plus de **1 300** personnes au dernier trimestre 2015.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

ACTION EXTÉRIEURE

L'ensemble des actions portées en 2015 s'est inscrit dans les orientations de l'action internationale du Département définies dans la délibération du 4 novembre 2013. En 2015, le Département a confirmé son soutien au Mali, en Chine, en Tunisie, Haïti.

Dans le cadre de l'organisation de la COP 21 à Paris en décembre, un appel à projet a été lancé par le Ministère des affaires étrangères sur la thématique de la lutte et de l'adaptation au changement climatique.

Le Conseil départemental a obtenu à cette occasion un co-financement de 50 000 € pour la mise en œuvre d'**un projet climat multilatéral** autour d'actions pluri-thématiques :

- soutien à la souveraineté alimentaire auprès des 3 Conseils de cercle partenaires au Mali ;
- développement des énergies renouvelables sur 3 groupes scolaires en Haïti ;
- améliorer l'accès à l'eau au Mali ;
- gestion et prévention des déchets en Haïti ;
- gestion différenciée des espaces verts à Wuhan, en Chine ;
- mise en réseau de l'ensemble des partenaires de ce projet avec une capitalisation des bonnes pratiques et des innovations qui en émergeront.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a participé, avec ses partenaires maliens et tunisiens, au Sommet climat et territoires de Lyon, qui visait à préparer une contribution collective des autorités locales aux négociations de la COP 21.

À l'occasion de la COP 21, le Ministère des affaires étrangères a invité en France deux des partenaires maliens du Département, afin de participer le 5 décembre au Bourget à une table ronde sur le projet climat porté par le Conseil départemental.



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

🔄 Développement durable et environnement

DÉVELOPPEMENT DURABLE



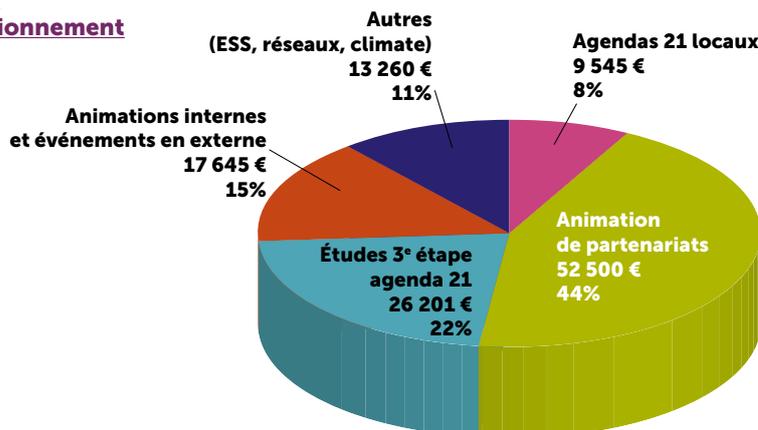
Créée en 2002 pour élaborer l'Agenda 21 départemental, la Délégation au développement durable et solidaire (DDDS), a pour mission de développer, soutenir des actions de développement durable tant en interne au Conseil départemental que sur le territoire départemental avec des partenaires ou/et auprès des Essonnais.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
119 151	146 258	- 18,53%
Recettes		
247 670*	9 579 (subvention de l'ADEME pour l'actualisation 2013 du Bilan Carbone départemental)	+ 2485%

* 235 170 € correspondant au solde de la subvention européenne LIFE+ pour le projet CLIMATE et 12 500 € de subvention ADEME pour l'outil Alliance Carbone.

Dépense de fonctionnement



La 3^e étape de l'Agenda 21 de 2015 à 2018

> 51 actions dont 15 HQDDS

(Haute qualité développement durable et solidaire)

L'Assemblée départementale a adopté, le 26 janvier 2015, un **programme 2015-2018 de 51 actions**, au titre de la **3^e étape de l'Agenda 21 du territoire de l'Essonne**, portées par 25 acteurs autour des enjeux de l'éducation au développement durable, de la transition énergie climat et l'économie sociale et solidaire. Un dispositif original de suivi et évaluation de 36 opérations sélectionnées a été mis en place.

Le 30 novembre 2015, dans la dynamique de la COP 21, le Conseil départemental a lancé son **1^{er} concours éco-citoyen «Action pour la Planète !»**, ouvert à tous les Essonnais du 30 novembre au 31 janvier 2016 ; il a pour vocation de faire émerger l'inventivité des habitants en faveur du développement durable. Parmi les candidatures reçues, 12 ont été pré-sélectionnées puis proposées à un vote citoyen sur internet jusqu'au 24 avril 2016. Chacun des 12 projets sera récompensé. Le lauréat du 1^{er} prix recevra un lot d'une valeur de 1 500 € et un court reportage sera tourné pour valoriser son action.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Le Plan Climat Énergie de l'Essonne 2010 - 2015

L'année 2015 marque la fin du 1^{er} plan climat énergie départemental dont le projet européen CLIMATE (Changing Living Modes : Acting in our Territories for the Environment) a constitué le cœur avec un soutien financier du programme LIFE+ de 783 902 €. Suite à un audit financier début 2015, le solde de la subvention européenne (235 170 €) a été versé en novembre 2015 validant ainsi les résultats produits par les actions du projet.



Action inscrite dans ce projet européen, le projet de **comptabilité carbone** piloté par la Délégation du développement durable et solidaire et la Direction des services informatiques, **automatise la collecte et le traitement des données pour estimer les émissions CO2 de la collectivité**. Renommé «Alliance Carbone», il concerne en 2015, 17 «sites» (50 sites prévus d'ici 2017) : 13 correspondants «carbone» et 10 personnes ressources permettent actuellement le suivi de 19 indicateurs GES (Gaz à effet de serre).

Pour poursuivre la dynamique d'entraînement ainsi engagée sur le territoire, le Conseil départemental lancera en 2016 la construction d'un **schéma cadre Transition Énergie/Climat 2016 - 2020** qui visera à proposer sur différents champs de compétences de la collectivité une stratégie globale pour favoriser la transition énergétique en Essonne.

Actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable : les Clubs DD dans les collèges de l'Essonne

L'appel à projets pour les **clubs DD**, inauguré en 2013, ouverts aux collégiens volontaires permet à ceux-ci de mettre en place des **activités de développement durable** et aussi de **faire appel à des partenaires du territoire** et enfin de **valoriser les actions au sein des établissements**.

De très nombreuses initiatives s'articulent autour de la réduction et de la prévention des déchets ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire : élevages de poules, éco-pastoralisme par exemple. L'installation de potagers ou jardins écologiques au sein des établissements, mais aussi des actions en faveur de la biodiversité sont également en bonne place parmi les actions privilégiées par les équipes pédagogiques et les élèves. Quelques actions de solidarité internationale ou de prévention santé figurent aussi parmi cette édition 2015-2016.

Ces clubs responsabilisent les élèves et font émerger les notions de citoyenneté à l'occasion des rencontres avec les partenaires locaux, en mettant au cœur de ces dynamiques la solidarité, la préservation des ressources naturelles et la cohésion territoriale. Chaque année une rencontre «inter clubs» permet aux enseignants d'échanger sur leurs pratiques, leurs «bons plans». En 2015 cette réunion s'est tenue le 27 mai à la Maison départementale de l'Habitat.



3^e Prix de l'innovation sociale

> 7 candidats retenus le 25 novembre 2015

La lauréate est la Société coopérative et participative (SCOP) Val'emploi pour son projet de fabrication de briques de chanvre sur le territoire de Prunay-sur-Essonne (voir aussi plus haut dans politique agricole). Les autres projets lauréats abordaient des thématiques aussi variées que l'économie circulaire, la mobilité, les nouvelles technologies... Les 7 candidats retenus, issus de tous les horizons (jeunes diplômés ou en reconversion professionnelle, associations ou entreprises...), se sont vus attribuer, par le Département, des sommes allant de 3 000 € à 18 000 € pour un coût global de 50 000 €.

Un investissement financier spécifique au bénéfice de projets durables

En 2014 le Département a émis sa première **obligation verte pour un montant de 40 M€** fléchés sur **6 projets de développement durable**. Cette émission obligatoire est conditionnée à un reporting annuel en direction des investisseurs. La Délégation de développement durable et solidaire a participé en 2015, aux côtés de la Direction des finances et de la commande publique, à la collecte des indicateurs de management et de résultats propres à chacun des projets.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

ENVIRONNEMENT

La politique départementale des déchets

Réglémentée par délibération du 19 décembre 2012 pour la période 2013-2017, cette politique est focalisée sur la prévention des déchets.

- **Accompagnement de 6 collèges** en 2015, dans la mise en place de mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des biodéchets et le compostage in situ avec les déchets verts par :
 - l'élaboration d'un diagnostic, d'objectifs et propositions d'actions,
 - la fourniture de matériels : table de récupération, table de tri sélectif, composteurs,
 - l'accompagnement des élèves pour le tri sélectif par une personne en service civique et un apprenti qui ont aussi animé des ateliers pédagogiques sous forme de jeux «pourquoi trier les aliments»,
 - l'accompagnement pour le compostage de l'Agent responsable de l'entretien du collège, à la demande, sur 1 an et demi.

COLLÈGE DE L'HERMITAGE À SOISY-SUR-SEINE

Interview de Madame Khayat chef de cuisine

Nous sommes très vigilants aux moments de la commande des produits jusqu'à la fabrication des repas. Voici un exemple d'actions alliant quantités mesurées et qualité des menus :

- commandes de produits frais effectuées à flux tendus,
- pain en provenance d'un artisan boulanger local et baisse du grammage de pain,
- moins de 200 g de légumes par assiette,
- possibilité pour chaque élève d'avoir une quantité supplémentaire à la demande,
- un nombre de repas cuisinés sur place correspondant au nombre de collégiens demi-pensionnaires du jour (en plus des inscrits à l'année),
- une table où sont remis les produits non consommés et intacts,
- les légumes restant sont utilisés pour faire des soupes prisées par les collégiens,
- une table de tri sélectif des denrées compostables (légumes, fruits, féculents) et des restes qui seront des déchets.



Interview de Monsieur Bordon, Responsable de l'entretien

Je pèse les déchets destinés à être compostés (75 kg environ par semaine) réutilisés pour le domaine du collège ou le jardin cultivé par les collégiens de l'atelier jardinage ou encore mis à disposition de particuliers.

Interview de Madame Feron, gestionnaire

Depuis fin 2015, les résultats sont mesurables :

- baisse significative de la taxe d'enlèvement des déchets, soit plus de 525 € d'économie annuelle,
- baisse du poids des déchets : 2,5 tonnes par an ne vont plus dans les déchets car ils sont compostés voire évités en gaspillage.



- **Aide aux ressourceries : 130 000 €** attribués et versés pour le démarrage de 3 ressourceries (2 en première année et 1 en deuxième année).

- **Le Conseil départemental de l'Essonne, lauréat du projet «territoire zéro gaspillage, zéro déchet»** du Ministère de l'écologie en 2014 avec une dizaine de partenaires institutionnels essonniers : il bénéficie ainsi, sur 3 ans, d'une bonification des aides à l'investissement de 10% auprès de l'ADEME pour les actions éligibles et d'un soutien financier à l'animation de son programme d'actions d'un montant maximum de 100 000 € par an.

Le premier forum participatif a eu lieu le 24 novembre 2015 à l'Assemblée départementale ; il a permis de réunir plus de 80 acteurs essonniers et de partager les avancées des engagements de chacun et leurs retours d'expérience.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

Inauguration du 1^{er} jardin partagé départemental

Le Conseil départemental agit en faveur de la préservation de la Plaine de Saulx-les-Chartreux, située entre milieu urbain et forêt. Il acquiert des parcelles afin de constituer à terme un espace agricole et naturel protégé. Entrecoupée de haies et de vergers, la Plaine de Saulx constitue le cœur d'une vaste coulée verte allant de Villebon-sur-Yvette à Ballainvilliers et Épinay-sur-Orge.

Le 12 septembre, le 1^{er} jardin partagé départemental a été inauguré à Saulx-les-Chartreux. Cette parcelle est mise à disposition des habitants dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Commune et le Département.

L'utilisation et la gestion de cette parcelle relèvent d'un jardinage respectueux de l'environnement. Les jardiniers sont encouragés à utiliser des techniques alternatives permettant de diminuer la consommation en eau, de réaliser des actions favorables à la biodiversité et d'appliquer une gestion écologique des déchets du jardin (ex : compostage...). Il y est interdit, entre autres, d'utiliser des pesticides, des herbicides et des engrais chimiques de synthèse ou d'introduire des espèces faunistiques et floristiques invasives et exotiques.



LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU

> 134 projets aidés en 2015

La politique départementale de l'eau a été révisée en décembre 2012. Elle concerne l'eau potable, l'assainissement, la valorisation écologique des cours d'eau et les zones humides et d'inondations.

Le Département impulse une dynamique en Essonne en faveur d'une meilleure maîtrise publique des services d'eau et d'assainissement en aidant les élus à conduire les études nécessaires permettant de faire des choix éclairés en matière de gestion de ces services vitaux. L'appui est financier (pour les études et travaux) et technique (compétence spécialisée).



COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

La communication départementale

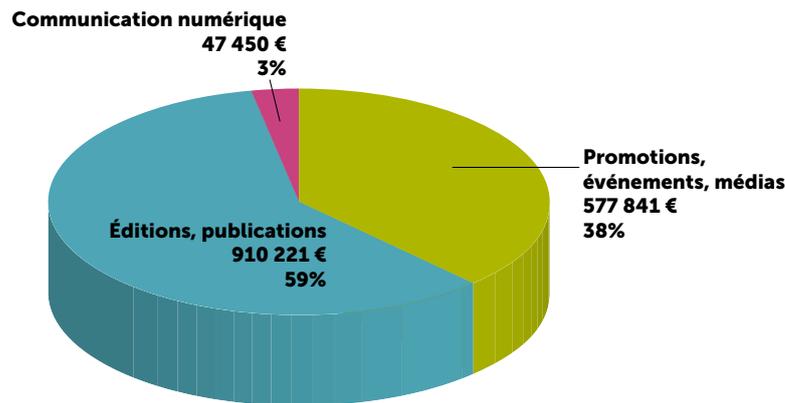
La Direction de la communication et de l'information, à partir des orientations définies par le Président du Conseil départemental, élabore, propose et met en oeuvre la stratégie de communication du Département.

Fonctionnement

Réalisé en 2015 en €	Réalisé en 2014 en €	Évolution 2015/2014
Dépenses		
1 535 512	2 303 035	- 33,33%



Dépenses de fonctionnement



LE MAG DE L'ESSONNE S'ANCRE DANS LES TERRITOIRES

Il est passé à 28 pages au lieu de 32 et de mensuel à bimestriel. Une nouvelle rubrique a été créée «Territoires, l'actu des cantons» et 4 pages supplémentaires sont insérées dans les numéros de juin et décembre pour chacun des 21 cantons.



LE SITE DU DÉPARTEMENT : WWW.ESSONNE.FR

> 1 068 986 visites

Le nombre de pages vues, comme le nombre de visites, a été un record avec 2 750 000 pages servies. L'année 2015 a permis de renforcer la présence du Département sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) et de procéder à la mise en place de nouveaux services sur le site : nouveaux annuaires, cartes interactives modernisées...).

À noter également le lancement des applis téléphones du site [essonne.fr](http://www.essonne.fr) téléchargeables gratuitement.

COMPÉTENCES PARTAGÉES OU FACULTATIVES

SOUTIEN AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2024 ET À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 2025

L'Essonne s'engage pour soutenir l'organisation des Jeux Olympiques et de l'Exposition universelle. Une campagne de soutien est créée sur essonne.fr depuis mi-novembre : les Essonniens sont invités à donner leur avis sur la participation de l'Essonne à ces grandes manifestations.

ATTENTATS DE PARIS - «L'ESSONNE N'A PAS PEUR»

À la suite des attentats de Paris, une bâche spécifique a été créée pour permettre un point de rencontre à la cérémonie, initiée par le Président, qui a réuni les agents de la cité administrative (Département et Préfecture).



CONCOURS ACTIONS POUR LA PLANÈTE

Cette campagne de communication, affichée 5 semaines en abribus, invitait les Essonniens engagés dans une démarche de protection de l'environnement, à faire connaître leur action, proposée dans une seconde étape, au vote des internautes en mars-avril 2016 (Campagne de communication d'appel au vote).

Le dispositif de communication s'accompagnait d'affiches, flyers et des principaux supports de communication du Département (Magazine, site Internet et réseaux sociaux).





CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
01 60 91 91 91
essonne.fr

